
PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

DOCUMENT N° I

SOLUTION DU PROBLEME DU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA
=====

Note générale (Mémoire à détailler ultérieurement)

I. PRINCIPES DE BASE :

1. Les seules limites légales sont celles de 1939 et non celles de 1958 sans aucune valeur officielle.
2. Les limites définitives doivent être basées sur les exigences de la conservation, de la recherche scientifique et du tourisme tout en déplaçant les moins possible de populations humaines.
3. La solution proposée permet de limiter les déplacements de populations restant à effectuer.

Un nombre réduit de gens devra encore être évacué.

4. Il est capital de conserver (ou d'inclure) dans les limites du Parc la zone extraordinaire située au Nord du Lac Kabwe (Bukama), la plus giboyeuse de tout le Zaïre, compétitive avec le Kenya, meilleure que le Parc National Albert. Actuellement un massacre y a lieu par manque de contrôle.
5. Des compensations peuvent être envisagées envers certaines populations de bonne foi.

II. SITUATION PRATIQUE :

1. Territoire de Lubudi : aucun problème; nous acceptons la rétrocession officielle d'un bloc de 10.000 hectares au Nord de Kayo.
2. Territoire de Mitwaba : les populations ont été évacuées pacifiquement. Situation normale. Nous acceptons l'amputation de 60.000 ha du territoire annexe de la Bowa; toutefois si les populations du "territoire annexe" de la Zenze sont évacuées pour des raisons purement administratives (regroupement), celui-ci doit rester dans le Parc.
3. Territoire de Malemba-Nkulu (chefferie Kayumba) : un accord amiable a été signé entre le Conservateur du Parc National de l'Upemba et le Chef Kayumba.

De cette façon, nous acceptons non seulement la rétrocession de 12.000 ha (preuve dans la lettre de Monsieur le Gouverneur) mais de près de 100.000 ha par rapport au décret de 1939. Les quelques centaines de personnes à évacuer entre la Munte et la Mukeni sont en train de s'installer pacifiquement ailleurs.

4. Territoire de Bukama :

Situation très complexe, car il s'agit de la région la plus précieuse du Parc de l'Upemba.

a. Chefferie Butumba :

Nous acceptons :

- l'amputation de l'enclave Kilumbe - Mukungwa où seront regroupés les populations du Lac Upemba.
- l'officialisation de l'amputation de la partie Sud de la botte Kabwe (35.000 ha)

En contrepartie de ces lourdes amputations, nous conservons la partie Nord de la botte du Lac Kabwe ("échange") nous incluons dans le Parc les régions capitales dites "Zones d'inondations" où grouille le gibier à l'Ouest de la chefferie Kabengele (régions presque inhabitées).

Cette solution évite des déplacements de populations et inclut dans le Parc la région la plus giboyeuse du Zaïre.

b. Chefferie Lualaba :

Nous acceptons la rétrocession officielle de la moitié Sud du très petit bloc de la chefferie Lualaba incluse dans le Parc (3.000 ha sur 6.000 ha) Nous conservons le Nord, riche en gibier et inhabité par l'homme.

c. Chefferie Kinkondjia :

60.000 ha sont inclus dans les limites officielles du Parc. Ils n'ont jamais été délimités ni réellement contrôlés. Ils sont d'ailleurs localement assez peuplés (Lac Lukanga).

Nous acceptons la rétrocession de toute la partie habitée et conservons seulement une zone, totalement inhabitée, mais d'un haut intérêt scientifique sur la rive gauche de la Lufira (région du Lac Kayumba) et très riche en éléphants.

En incluant ces deux chefferies (où notre maintien ne cause aucun dérangement), nous faisons participer chaque chefferie aux limites du Parc. Il n'est pas juste que deux chefferies soient concernées.

5. Il va de soi que la navigation restera autorisée sur le Lualaba, la basse Lufira ainsi que sur tout le Lac Upemba sauf une étroite bande le long de "nos" rives. Le passage sur la route Bukama-Butumba entre Kanonga et Pinga restera également autorisé.

Les limites exactes sont communiquées en annexe (spécialement en chefferie Kabengele et Kinkondjia). Notre objectif est de déplacer le moins de populations possible tout en conservant une nature unique au monde.

Fait à Kayo, le 2 novembre 1971

~~_____~~
Dr. J. VERSCHUREN,
Directeur Général.

ANNEXE CONFIDENTIELLE

=====

Nous avons des positions de repli. Pour nous l'objectif est de préserver à tout prix l'extraordinaire région au Nord du Lac Kabwe, unique au monde. Environ 30 % est déjà dans les limites du Parc, 70 % en domaine de chasse totalement incontrôlé.

Nous pouvons donc, en contrepartie de cette zone capitale, avoir les positions suivantes de repli :

- abandon de l'enclave et du Sud de Lac Kabwe (position actuelle) tout en gardant les rives des limites de 1939 du Lac Upemba.
- abandon en plus de toutes les rives du Lac Upemba (ce qui évite tout déplacement) sauf une petite zone entre Kilumbe et la Lufira.
- abandon en plus de toute la région proche de la Sanga (terre de culture)
- abandon de la zone de 40.000 ha au Sud de Mabwe entre les deux routes.
- une autre solution serait d'ériger toute la zone lacustre entre la Lufira, le Lualaba et la terre ferme de l'Est en "territoire - annexe" où les droits de pêche seraient complètement maintenus.

En priorité absolue les domaines de chasse (et le Parc) au Nord du Lac Kabwe doivent être contrôlés effectivement par nos Gardes pour éviter la destruction irrémédiable du patrimoine. (Voir les modalités pratiques pour intervenir dans le domaine de chasse).

Fait à Kayo, le 2 novembre 1971


Dr. J. VERSCHUREN,
Directeur Général.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Institut National pour la
Conservation de la Nature

TÉL : 59.289 - 59.407

B.P. 4019 - KIN 2



DIRECTION GENERALE

DG pour information

± 300.000 Ha

9



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

INSTITUT DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU ~~CONGO~~

N° INCN/CT/180/690

Parc National de l'Upemba

Station de Lusanga
B. P. 598 LIKASI (Katanga)

Monsieur le Directeur Général ✓

- Copie Citoyen Directeur Général Adjoint

- " " " Administratif

- " " " 2^e Direction.

INSTITUT NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

N° 0065
Date : 07/01/74
Classement : Faj

V/R&L

Annex

Objet

Réserve à Kudus de la Mufufya.

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à vos instructions, veuillez bien trouver en annexe le plan de l'extension de la réserve de la Mufufya (2 planches) à l'échelle du 1/200.000 ° (Nov. 1973) .

Je n'étais vraiment pas convaincu de l'utilité de protéger et d'étendre cette réserve, compte tenu que la proximité de Likasi laissait supposer une destructions de son potentiel. Les nombreuses prospections ont démenté toutefois qu'il reste de très nombreux grands Kudus.

Comme vous l'avez demandé, il est tout indiqué d'élever rapidement ces zones en réserves intégrales à Kudus, mieux, en parc National.

La zone en question est traversée par les monts DIPOMA (petit et grand conglomérat et système schisto dolomitique) se prolongeant jusque Mwadingusha. C'est dans ces monts, mal drainés et à forêt Katangaise touffie que se retirent les grands Kudus. Ces forêts sont difficilement accessibles d'où leur survie.

La création d'une réserve intégrale permettrait, en très peu de temps, un repeuplement certain.

La proximité avec la ville de Likasi (40 Km) est un grand avantage. Peu de grandes villes ont encore de telles richesses de faune à leurs portes.

.../...

INPR. MOALEPIMI

D'autre part, il sera possible à l'Institut a l'avenir, de mieux contrôler la route Likasi - Mitwaba. (Du fait qu'une réserve intégrale permet la surveillance à 60 Km de ses limites.) Or la disparition de la faune de la Lufira est causée par le manque de surveillance sur cette route. Il est inadmissible qu'un tel trafic de viande puisse subsister en zone de Parcs Nationaux.

Les limites de l'extension ne comprennent que des régions n'intéressant pas l'agriculture. Il y a d'ailleurs, très peu d'occupation humaine.

X X X

Description des limites de l'extension (comprenant l'ancienne réserve, pour laquelle il y a confusion dans les limites) :

Au Nord : Partant du confluent Kapeba - Dikulwe, remonter la riv. Kapeba jusqu'à sa source au signal. ^{KAPEBA.}

De ce signal une série de 5 droites passant par les signaux Kona - Kifulo - Kaumba et Kankofu. De ce signal une droite jusque la source de la rivière Kankowe.

De cette source, une droite méridienne jusque la rivière Kanga. Descendre la rivière Bunkeya. De ce confluent suivre une droite parallèle jusque la rivière Niemba.

Descendre la rivière Niemba jusqu'à son confluent avec la rivière Kamalenge. De ce confluent, une série de 3 droites passant par les signaux géodésiques Kibwe, Kikolwézi et Kadingila. De ce signal, une droite jusqu'à la source de la rivière Kamalenge (cette droite est contigüe où projet d'extension du domaine de la Lufira), (elle pourrait éventuellement être prolongée jusque la Lufira). De la source Kamalenge, une droite jusqu'au signal géodésique CAPITA N.E. De ce signal, descendre la rivière Kimasope jusque la Lufira.

A l'EST : Du confluent ^{Kimasope} Kamalenge - Lufira, descendre la rivière Lufira jusque Mwadingusha.

Au Sud : De Mwadingusha, suivre la route vers Pande jusqu'à hauteur de la source de la rivière Pindi. De cette source, ^{descendre} remonter la rivière Pindi jusque son confluent avec la rivière Kansanshi. ~~jusqu'à l'ancienne route Mulungwishi~~ De ce confluent, ^{descendre} descendre la rivière Kansanshi jusque l'ancienne route Mulungwishi-Bunkeya. De ce pont, suivre cette ancienne route jusque Mulungwishi. De Mulungwishi, ^{suivre} suivre la route principale jusque à Guba. ^{Halte}

A l'Ouest : De Guba suivre la rivière Dikulwe jusque à son confluent avec la rivière Kapeba.

X X X

Cette réserve pourrait aisément être surveillée par 4 ou 6 gardes ^{four centant} pourtant qu'ils soient sélectionnés.

A. Letieixhe
Le Conservateur Technique
A. Letieixhe.

BUREAU DU PRÉSIDENT

INSTITUT NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

PARC NATIONAL DE L'UPEMPA
et des KUNDELUNGU.

BIENVENUE

AU

SHABA

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX
RÉSERVES NATURELLES DU

KATANGA



SITES et PAYSAGE

Le Parc National de l'Upemba s'étend sur un million d'hectares de forêts ^{clair} et de pâturages naturels. La rivière Lufira, affluent du grand fleuve Lualaba (haut-Congo), ^{zain} partage le Parc en un secteur Nord-Est comprenant une partie du plateau des Kibara et un secteur Sud-Ouest qui englobe le plateau des Bianco. Ces hauts plateaux, dont l'altitude va de 1.400 à plus de 1.800 mètres, sont les derniers vestiges d'un plateau beaucoup plus vaste qui s'étendait au miocène, sur une grande partie du continent africain. L'érosion intense des climats tropicaux a creusé ce plateau d'innombrables vallées et certaines rivières torrentielles, comme la Pelenge, y coulent aujourd'hui au fond de gorges impressionnantes.

Les régions basses du Nord-Ouest du Parc font partie de la fosse du Kamolondo. Celle-ci appartient au système des grabens, grandes cassures du continent africain qui se seraient produites depuis le milieu de l'ère tertiaire jusqu'à une époque dont l'homme a pu être

témoin. Dans cette dépression, le lit du Lualaba se perd sous la végétation de vastes marécages, parmi des lacs peu profonds dont le plus étendu, le Lac Upemba, est partiellement inclus dans les limites du Parc.

Le Parc de l'Upemba et ses environs sont riches en curiosités géologiques et en sites intéressants ou pittoresques. Les sources thermales et les salines sont nombreuses dans le voisinage des cassures du graben. Plusieurs rivières ont creusé des gorges profondes comme la Pelenge, la Munte, la Senze, la Lukoka. Les chutes d'eau se voient un peu partout dans les régions accidentées, celle de la Mokey a plus de 400 m de haut. Le visiteur du Parc de l'Upemba ne manquera pas également d'admirer près de la route, entre ^{Libreville} et Lusinga, les belles chutes Kiubo de la Lufira.

Les chutes de la Kalule Nord, près de la station de Kayo, sont également remarquables.

Les grottes sont fréquentes dans les affleurements calcaires.



FLORE ET FAUNE

Les plateaux sont couverts d'une savane herbeuse, dorée en saison sèche et verte sous les pluies. Chaque saison y fait éclore des fleurs différentes qui feront la joie des amateurs de photographies en couleurs. Ces larges horizons de prairies sont entrecoupés de galeries forestières cachant les innombrables ruisseaux qui, même après plusieurs mois de saison sèche, vivifient les plateaux de leurs eaux limpides.

Les contreforts des plateaux, d'un relief plus tourmenté, sont boisés. Peu avant les pluies, la diversité de couleur des feuillages est surprenante, des couronnes rousses de toutes nuances se mêlent aux couronnes vertes et les strophanthus et érythrines ajoutent encore à cette palette l'éclat de leurs fleurs roses et rouges.

La faune est, elle aussi, très variée. Ce qui frappera surtout le visiteur, ce sont les grandes hardes de zèbres ou d'antilopes qui s'aperçoivent dans les herbages des plateaux. Chaque année au mois de décembre, plus d'un millier de zèbres se rassemblent aux environs de Lusinga. Les grands mammifères que l'on est certain de croiser sur les plateaux



sont le zèbre de Böhm, l'antilope rouanne, l'éland du Cap, le bubale de Lichtenstein, le cob des roseaux, le gracieux oribi, le phacochère, le cynocéphale.

Le buffle est assez abondant mais plus localisé et le visiteur désireux d'en voir pourra s'informer auprès du conservateur ou d'un guide sur le circuit le plus favorable. Le lion se voit fréquemment.

Parmi la faune ornithologique des plateaux, citons surtout la grue caronculée, l'outarde, le grand calao terrestre et les oiseaux aquatiques qui fréquentent les nombreuses mares.

La superbe antilope noire ou sable se rencontre surtout dans les régions de savane boisée du Parc et l'oréotrague, comme un petit chamois africain, affectionne les parties les plus rocailleuses des escarpements. La vallée de la Lufira et les régions basses voisines du lac sont le séjour habituel des éléphants, des hippopotames, des buffles, du cob des marais, de la situtunga, du guib harnaché.

Enfin le lac même est l'habitat d'un extraordinaire échassier, le baloeniceps ou bec en sabot.





VOIES D'ACCÈS

Le Parc de l'Upemba est accessible par route, ou, éventuellement, par avion. Une aire d'atterrissage pour avions de tourisme existe en effet à Lusinga ^{de Lubumbashi} et à Kayo (Lubudi).

Au départ d'Elisabethville on emprunte l'excellente route asphaltée qui conduit à Kolwezi. A vingt kilomètres au delà de l'important centre minier de Jadotville, une route de terre mène à Mitwaba, par Bunkeya et le très beau site des chutes Kiubo de la rivière Lufira. On quittera la route de Mitwaba environ 55 Km après le pont de la Lufira pour emprunter, sur la gauche, la route qui monte dans les escarpements et abouti à la station de Lusinga.

Le visiteur désireux de se rendre dans le secteur sud du Parc, à partir d'Elisabethville, continuera en direction de Kolwezi jusqu'à 73 Km environ au delà de Jadotville et empruntera alors la route de terre qui mène à Lubudi. Au départ de cette dernière localité une route de 17 Km conduit à la station de Kayo, à proximité des très belles chutes de la Kalule.

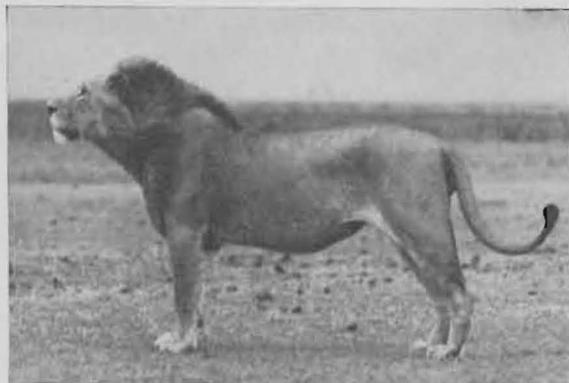
Les visiteurs qui viennent du Nord, du Kivu et du Parc National Albert par exemple, peuvent rejoindre directement Lusinga à partir de Mitwaba.

D'ici peu, Les Stations de Lusinga et de Kayo sont reliées par une piste qui traverse le Parc dans presque toute sa longueur. Cette liaison Nord-Sud croise la Lufira dans un site pittoresque et permet de boucler l'intéressant circuit touristique Jadotville-Lusinga-Kayo-Jadotville.

Distances: Elisabethville - Lusinga: 390 Km

Elisabethville - Kayo : 368 Km

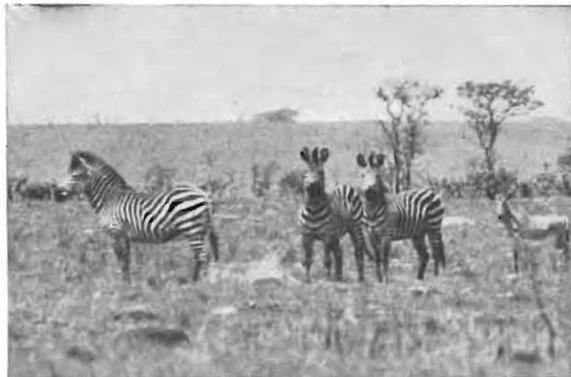
Lusinga-Kayo par la piste N-S: 255 Km



APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES

L'usage des appareils photographiques ou cinématographiques d'amateur (8 et 16 mm) est gratuit.

Les prises de vues cinématographiques à des fins commerciales doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale de ~~le Comité de direction de l'Institut des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles du Katanga~~ ^{la Direction Générale National pour la Conservation de la Faune}. Cette autorisation entraîne le versement d'une taxe.



RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La diversité des paysages, la richesse de la flore, la grande variété des animaux font du Parc National de l'Upemba une région d'un haut intérêt scientifique. De 1946 à 1949, une importante mission d'exploration biologique a établi un premier inventaire de sa faune: 115 espèces de mammifères, près de 600 espèces d'oiseaux ! L'Institut des ~~Parcs Nationaux et Réserves Naturelles du Katanga~~ ^{National pour la Conservation de la Faune} espère, avec la collaboration des autres Institutions scientifiques, développer l'exploration du Parc et recueillir ainsi des données qui seront d'un grand intérêt pour la connaissance biologique du ~~Katanga~~ ^{SNABA} et sa mise en valeur.

**N'effrayez pas les animaux
respectez leur quiétude.**

**Pour votre sécurité,
ne quittez pas les pistes.**





EPOQUE

Le Parc National de l'Upemba est ouvert toute l'année. La saison sèche, de juin à octobre, est l'époque la plus favorable: les pistes sont en meilleur état et les hardes de grands ruminants s'observent plus facilement dans une végétation herbeuse plus basse qu'en saison des pluies. En cette dernière saison surtout, le visiteur aura avantage à se renseigner préalablement sur l'état des routes et pistes qu'il compte emprunter.



LOGEMENT



Capacité de logement est de :

- 30 à Lusimba
- 20 à Kayo

Le prix de logement est fixé par personne et par nuit. Il est de réserver ce logement en écrivant lement au Conservateur du Parc

- pour LUSIMBA, B.P. 598 à Likiep
- pour KAYO, B.P. 148 à Lubero

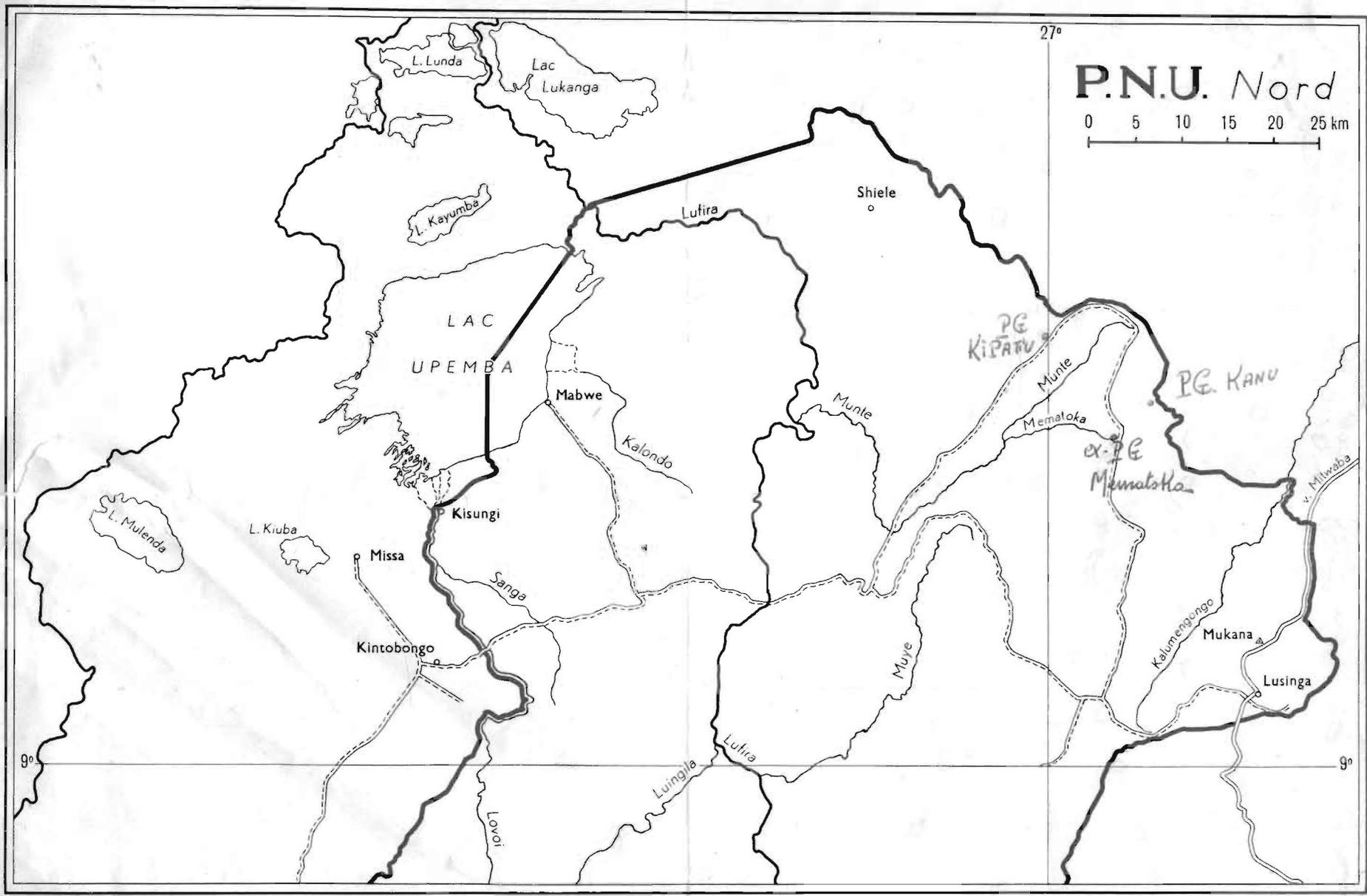
ou en s'adressant à une agence de voyage ayant son siège au Sheba.

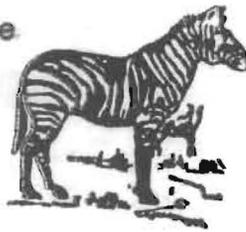
Les visiteurs doivent apporter des provisions suffisantes pour la durée de leur séjour.

REPL
pour la
la Nature
59.407
KIN 2
NERALE



IPNCB/BXL
Visa: Com. Chef/BXL





PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

INSTITUT DE LA CONSERVATION
DE LA NATURE AU ~~Congo~~ Zaïre

N° INCN/CT/125/690

Parc National de l'Upemba

Station de Lusanga

N. P. 598 - LUKASI (Kavango)

INSTITUT NATIONAL POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE

N°

Date :

Classement :

12175
5/12/73
NAT 3

V/RAL :

ANNEXE :

Objet : Recensements avion
Secteur Nord Upemba.

Monsieur le Directeur Général ✓

-Copie Citoyen Directeur Général Adjoint

" " " Administratif

" " " 2^e Direction

" " Conservateur Chef du
Secteur Nord Upemba.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre
en annexe les recensements du plateau du Secteur Nord/Upemba,
ainsi que les commentaires.

Les recensements du Secteur Sud/Upemba
vous parviendront dans quelques jours, le mauvais temps continu
m'ayant empêché ce travail.

Le Conservateur Technique

A. Letiexhe.

3. Antilopes rouanes. - 444 rouanes ont été recensées. Il est certain qu'il y en a une partie en forêt, on pourrait considérer qu'à ces 444 il faut en ajouter 30 % au moins qui se trouvent en forêt.

4. Antilopes noires. - Nous en ^{avons} trouvé 71 sur les plateaux. Le double au moins doivent se trouver en forêt à cette époque, cette antilope étant forestière surtout en cette période.

5. Lions. - Il est extrêmement difficile de recenser des lions en avion fut-ce à basse altitude. Les 12 lions aperçus constituent peut-être le quart de la réalité.

6. Bubales. - Aux 374 bubales comptées sur les plateaux, on peut ajouter 25 % pour celles qui se trouvent dans les forêts de lisières.

7. Elands. - Quelques élands sont en forêts, d'ailleurs ces animaux sont de grands voyageurs. On peut ajouter 30 % pour les groupes ayant quitté les plateaux pour la forêt. Il y a beaucoup plus d'~~élands~~ élands visibles qu'en 70/71.

Redunca. - Ce n'est qu'à titre indicatif que nous avons compté les redunca car il est très difficile de les repérer quand elles se reposent dans l'herbe sèche. Toute fois il y en a minimum 1143 réellement vues + 40 % au moins cachées dans les herbes et en bordure des galeries.

9. Phacochère. - Même remarque. Ils ont été comptés à titre indicatif. Il y en a au moins 30 % en plus de 447 comptés.

10. Buffles. - Nous n'avons pas vu 89 buffles mais 58. Toutefois nous savons qu'un troupeau de 20 + 1 troupeau de 11 sont passés inaperçus à la rivière Muye car on les y voit souvent. Il y a beaucoup plus de buffles visibles qu'en 70/71.

Rivers. - Certaines espèces ne peuvent être recensées en avion, étant forestières :

1. Tragelaphes - Très nombreux ~~mais inaperçus~~ aperçus souvent en bordures de toutes les galeries dans tout le parc.

2. Potamochères - Très nombreux mais nocturnes et forestières.

3. Cephalophes. - Idem- vivent en forêt-. Nombreux dans les petites galeries bordant la Munte et dans les galeries de rivières.

4. Oréotragues - Très nombreux dans les forêt sèches des contreforts des plateaux notamment du côté de la Munte.

5. orvetéropes. - Impossible à recenser en avion . Sont courants mais nocturnes.

6. Chacals - Très nombreux mais ~~se~~ se camouflent.

7. Singes. - Très nombreux mais difficiles à recenser. Dans les recensements ultérieurs, une évaluation sera faite.

N.B. Voir, séparément, les recensements du Secteur Sud du Parc de l'Upemba.

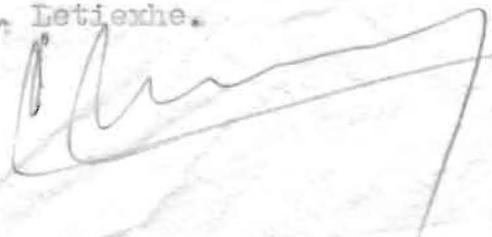
RECEPTEMENT AVICOLE (RN) PLATEAUX DU SECTEUR
NORD (UPEMBA) 24 AU 26/10/73.

	Zébus	Elephants	Porcs	Aut. noirs	Lions	Siboles	Uards	Reduwa	Phaco	Muffs
<u>Bloc 1.</u> Signal Mulumbi riv. Manda piste Munte jusque Kebove.	10	10	87	11	2	65	0	163	37	0
<u>Bloc 2.</u> Mufufie, Kifinfie source Manda riv. Mubale.	47	2	333	14	0	85	0	207	69	0
<u>Bloc 3.</u> Riv. Mubale, piste centrale, riv. Bwalo, riv. Muye.	75	12	104	3	0	46	0	92	53	0
<u>Bloc 4.</u> Riv. Muye, Munte, riv. Mufufie.	8	0	10	1	0	77	12	384	37	31
<u>Bloc 5.</u> Riv. Muye, riv. Senze, limite Mukana, piste centrale.	43	77	63	0	0	17	30	176	82	0
<u>Bloc 6.</u> Riv. Manda, riv. Kalumengongo, piste Munte.	68	0	102	42	0	52	8	51	111	30
<u>Bloc 7.</u> Source Kalumengongo, Mudji Pubwe, Maswense, Lusinga, source Kalumengongo.	57	0	42	0	10	22	10	70	68	28
Total Généraux :	308	101	441	71	12	364	60	1143	457	89

Fait à Lusinga le 26/10/73

Le Conservateur Technique

A. Letjexhe.



A. Letiexhe.

Activités de 1975 jusque juillet 1990.

NB. Ce rapport est assez écriqué et non chronologique vu le manque de documents.

1973/1975: continué surveillance des parcs des Virunga et du Parc Upemba avec l'avion Cessna 9Q-CRN, l'avion Cessna SS étant laissé à la disposition des chercheurs aux Virunga.

Entretien dans ces deux parcs de toutes les pistes et caniveaux/ponts/écoulement des eaux. Travaux fait sans machines et avec une équipe permanente de 15 cantonniers. Simultanément signalement et localisation des endroits braconnés lesquels étaient suivis par les chefs de stations. A cette époque, grâce à l'avion, les braconniers sont facilement localisés et capturés. La faune est encore très nombreuse et en très sérieuse augmentation. Allers-retours réguliers des Virunga au Shaba.

Le braconnage par les gardes est exclu, du moins à 99% .

1973/1976. J'étais basé au Shaba (Lusinga) quoique venant assez souvent survoler le parc des Virunga pour la protection du braconnage.

Je commencerai par le PNU où j'avais mes activités principales:

A. P N U.

Les constructions se poursuivent sans la moindre contrainte malgré des frais de fonctionnement faibles (300Z/Mois accordés par l'I.Z.C.N. - Collaboration étroite avec les chefs de station qui participaient financièrement aux travaux de par une partie de leurs frais de fonctionnement.

Travaux exécutés:

1. Remise en état et compléter toutes les installations électriques de Lusinga à commencer par la centrale hydraulique, toutes les lignes et boîtes cimentées des Técox (70x57x40cm) un peu partout. Tous les câbles souterrains ont été remplacés (2cm Ø). Placé nouvel alternateur donnant du courant triphasé, nouveau tableau de commande, nouvelle pompe à eau très puissante + une plus petite et 1 moteurs. Rémové la turbine. Souvent avec l'aide de la Gécamines.

2. Construction d'un hôtel -restaurant fonctionnel de luxe et tout en matériaux durables avec sanitaires extérieurs et fosses septiques géantes. Portes et fenêtres en châssis métalliques achetés à Likasi. Sanitaires anglais.

3. Création des fours à briques de bonne qualité à 5Km de la Station de Lusinga.

3. Création des fours à briques de bonne qualité à 5Km de la Station de Lusinga.

4. Construction de 4 grands rondavelles doubles dont un dit Présidentiel. Chacun avec âtres à consommation modérée de bois (10x moins que les anciens qui, d'ailleurs ont été remis à une taille de consommation minime).

Constructions toutes en murs de briques de 30 cm (cuites) avec mélanges de moëllons taillés. Toits en tôles sur certains ou en chaume spécial durant plus de 20 ans;

5.- Refait protection de la source de Lusinga. Refait le barrage, les Moines et toute la canalisation jusqu'aux rondavelles. Il faut qu'à l'avenir la forêt entourant la source soit protégée à 100%. Plus question d'aller y couper ne fût-ce que quelques bois de construction.

6. Placé tuyauterie de 10 cm de Ø depuis le local des pompes à eau jusqu'au château d'eau à la maison du conservateur. Alimentation en eau courante de l'hôtel et de tous les rondavelles.

7. Placé des douches et âtres dans chaque rondavelle avec foyers pour eau chaude.

8. Réfection des 5 premiers rondavelles et construction de caniveaux, murs de soutènement et haies à tous les rondavelles.

9.-Faune.

(voir aussi rapports détaillés par groupes de rivières de la 1ère semaine de juillet 1975).

A mon départ définitif de l'Upemba en 1976, il y avait un minimum de: secteurs Nord et Sud et alentours :

Eléphants: 400

zèbres : 1200.

Elands:200

Rouanes:700

Rédunca; 1200

antilopes noires: 350

Subales: 650

Buffles: 190

Lions: 80

Oribi:1500 à 2000

CECHWE + de 5000
tragelaphes: très nombreux dans chaque secteur, difficile à évaluer, toutefois + de 1500.

Ces chiffres représentent les animaux réellement comptés augmentés de 30% par les non visibles en forêt. Ainsi, il pourrait y avoir encore plus d'éléphants, zèbres, buffles, élands, grandes antilopes et antilopes de savane boisée.

10. Lutte anti-braconnage.

La technique la plus meurtrière employée par les braconniers était de construire des barrières de quelques centaines de mètres, voir plusieurs Km en y laissant des portes (passages) tendus de collets à grosses antilopes et zèbres. Ces méfaits furent éliminés totalement en quelques semaines grâce à l'avion.

Une autre technique , plus coutumière est la construction d'une petite case (renforcée de rondins contre les lions) , située et bien cachée généralement près d'une tête de source. Comme cela est situé en bord de plateau, les braconniers, armés souvent de plusieurs fusils à piston n'ont pas beaucoup de peine à laisser un grand troupeau s'approcher pour les abattre. Nous avons trouvé et détruit ou surveillé quantité de ces cabanes.

Il fut aussi fait des centaines de patrouilles pour retirer les collets à antilopes et suidés posés sur les bords des plateaux

et sur les retombées des monts Kibara.

Je profite de l'occasion pour signaler ici ce qui suit. Les années ayant passé, les personnes visitant le haut plateau (on ne peut visiter en général que celà) peuvent s'y méprendre: on voit peu d'animaux mais c'est sur les bords des contre-forts qu'ils se trouvent, dans des graminées un peu plus hautes permettant de s'y cacher. Quoiqu'il en soit, la nature est généralement généreuse et je ne doute pas que les animaux reviennent en grand nombre. On a eu l'exemple au parc des Kundelungu. Ce parc devrait devenir un des fleurons des parcs du Zaïre et il ne faut pas désespérer, fût-ce la nécessité, côté fleuve, de faire des rétrocessions. En effet le centre et l'est comptent très peu de populations qui ne pratique pas beaucoup de braconnage. Les infrastructures sont conséquentes et confortables et le développement du tourisme est très possible.

II.- Pistes nouvelles.

Création de nouvelles pistes avec établissement de diverses cartes les renseignant:

- Piste d'accès aux chutes de la Munte (1km)
- rivière Kafwa 4 Km (il y a 2 riv. Kafwe)
- Haute Senze à Zaziba 19 Km
- Chutes Kalumengongo 28 Km
- Piste de Jonction Kayo-Lusinga créée par les conservateurs des 2 stations et continuée avec création de 2 grands ponts à Ganza où l'on approchait les élands et antilopes noires à quelques mètres derrière les rochers de la très fameuse saline.

Pistes refaites avec fossés aux endroits humides:

- Piste Senze-Lubanga 71km
- circuit de la Munte 191 Km
- Riv. Kafwe I. 30 Km
- Kampongo-Kasenga 14 Km
- Lusinga-Fubwe 43 Km
- Nettoyage de anc. piste de Kaswabilenga.

Piste de Ganza vers Kayo arrangée en partie, en dernier lieu.

La route principale de Mitwaba suite aux orages a dû être empierrée par nos cantonniers sur plusieurs Km. Que de travail supplémentaire aurait pû se faire avec la moindre petite machine (car le tracteur est arrivé trop tard et servait à d'autres tâches aussi importantes que le difficile ravitaillement de la station.)

12 Ponts-caniveaux-Digues.

- Construction en béton et poutrelles sur les rivières Kanundula et Lukoka. (accès par une piste construite à côté des ponts). Comme ces ponts sont situés sur des rivières à torrents, l'eau

montant parfois de 4m sur la Lukoka, il avait été convenu
que les gardes du camp de Ganza dégagent le ponts des arbres
pouvant être charriés par la rivière. Il en avait été de même

pour l'ancien pont en béton sur la Senze près de Buleya (bac à 4km).

- Démolition et reconstruction de 5 ponts en bois dur. Coupé ces arbres de manière à leur assurer la reproduction.

-Construction d'une dizaine de caniveaux.

I3.-Pistes d'avion:

-exitant à Lusinga et Kayo(+lubudi)

-création de la piste de la Munte

-Celle de Ganza a été abandonnée mais est facilement nettoyable. accès à la saline à 2 Km.

I4 Toçurisme:

Qand on se trouve devant le grande carte (oct.1974) du Parc de l'Upemba, on se demande pourquoi ce parc ne fait pas partie du réseau principal de tourisme. C'est là une importante lacune à combler. En effet, tous les plateaux des Kábara et leurs retombées à riches savanes boisées ne sont pas peuplées sauf côté fleuve. Il faudrait que le Zaïre en profite et redonne à ce parc toute l'importance qu'il mérite. Avec un minimum de protection on peut arriver à de fameux résultats. Mais si les gardes sont cantonnés dans les stations et le surveillance relâchée c'est peine perdue. C'est une faute contre nature de négliger ce parc et de ne pas lui apporter ses besoins qui sont d'ailleurs minimes.

I5.-Cartographie.-Dessin.

Fait la grande carte du P.N.U. au I/200.000 (oct74) complétée en 1975/76/, avec les limites de création, agrandissement, enclaves, rétrocessions, limites proposées, zones annexes et zones à Lechwe etc.

-Fait 2 cartes de la réserve à Kudu située à Bunkeya dans une région montagneuse à forêt sèche pas du tout occupée par la population. (réserve à créer, importante s'il en est, un grec viandeur de Likasi a fait ses choux gras pendant de longues années dans l'impunité).

-Fait plan de la réserve de la Mufufya qui est un biotope extraordinaire. Même s'il reste peu d'animaux ils reviendront s'il y a une vraie surveillance.

-Fait carte des pistes du PNU au I/200.000.

-Fait carte du poste de Lusinga au I/1000/

-Plan courbes de niveau de Lusinga au I/1000.

-Plan du poste, implantation des bâtiments, hôtel etc.

-Carte des chefferies au I.000.000 (calqué de divers plans anciens.

-Plan de l'installation électrique, centrale, tableaux, Técos etc.

-Plan au I/10.000 de la piste Lusinga-Fubwe.

1/6 Barrières volantes.

Nous avons placé quelques barrières volantes sur la route vers Likasi . 2 fois nous y avons appréhendé des militaires

et saisi 7 armes à feu et un nouveau camion (camion qui fut rendu à un Colonel par le chef local). Je ne disposais que de 4 gardes et il n'était pas facile de les envoyer parfois à 150 Km. Mais si les stations employaient ce système le braconnage serait réduit de 70%. Toutefois les stations ont saisi des milliers de collets à petite et grande faune et de nombreuses armes. Nous savons que la surveillance est d'autant plus difficile que le parc est gigantesque. Ce qu'il manque aux stations, ce sont les frais de fonctionnement pour les véhicules et les rations. Une mauvaise habitude des responsables est de tolérer le braconnage des militaires, le plus meurtrier qui existe car pratiqué avec des armes de fin calibre. Il leur faut parfois 20 ou 30 animaux blessés pour en récupérer un. On fait beaucoup sur le plan international pour la protection de la faune mais on ferait mieux de faire cesser les militaires. actuellement, tout cela se trouve dans un contexte inextricable.

A cette époque, on rencontrait toutes les espèces d'animaux cités ci-dessus, même les éléphants dans les forêts à essences tendres des retombées de plateaux et vers Kansanga, Ganza et dans les vallées de la Lufira et du Lualaba. Il faudrait si peu de chose pour en revenir au statu quo mais d'abord s'informer de ce qui s'y passe!

17 Feux hâtifs.

Les feux précoces (dans la mesure du possible) furent établis très correctement par les conservateurs. Encore faudrait-il extirper l'habitude de certains de vouloir absolument laisser sécher les graminées 2 ans avant de brûler. Cette pratique, sous prétexte que cela brûle mieux fait mourir tous les recrues. Même dans l'esprit de certains conservateurs il faut pratiquer ce système pour avoir de bons pâturages. En vérité cela sert surtout coutumièrement à pratiquer des feux circulaire et j'ai vu personnellement un toupeau de 50 bœufs complètement exterminé dans un feu vraiment circulaire où l'on voyait les allumeurs courir en cercle avec leurs torches.

18 Hôtel de Kiubo.

Juste avant mon départ, j'avais, avec l'autorisation, entrepris de refaire l'hôtel de Kiubo. C'était une opération très possible même avec un petit budget mais j'ai dû revenir définitivement au ^{Kivu}Shaba pour le projet scientifique.

19. Matériel reçu et déposé au P.N.U.

- I tracteur+ I remorque employé exclusivement pr les ravitaillements.

-I Béliet déposé à Kayo et non placé

I grosse pompe à eau et I moteur électrique pr Lusinga.

I moteur pour la scierie

poutrelles pr ponts de Ganza

-+ 100m de tuyaux galvanisés de 10 cm pr Lusinga(chateau d'eau).

20. Modifications des limites de PNU et Motifs.

VOIR carte générale au I/200.000 de oct. 1974 A.L) où tout est indiqué.

-agrandissement: région des sources de la Pabwe: sortie de zèbres.

" région des sources Lukima, Kafwe et signal Dipidi.

-Bras de plateau vers Mitwaba à l'Ouest de la Kalumengongo (entre Lubungu et Manda).

-Zône à IMPALA à l'est de Lusinga-Kiampongo, rivière Kabumbe, sources Luilongo, sources Kabelanga et Dibaya; entre Bueya et riv Lombwe et Mwelesi.

Les régions à lechwe sont indiquées sur cette carte générale. Elles devraient subsister mais, par contre, au pis-aller, il serait peut-être opportun de laisser une bande pour la nombreuse population de Kilombo, rivière Kalando et riv. Manke mais après une enquête sérieuse par un conservateur averti. En effet, les temps ont changé, multiplié la population, et les lechwe n'ont plus la même protection par la chefferie.

21. Réserves proposées.

- Zône à Kudu: dans les montagnes endents de scie et à forêt sèche à l'Ouest de Bunkeya (voir carte spéciale).

-Zône à Impala, entre l'est du parc et la route Lusinga Bunkeya (voir grande partie pécitée tracé ..-.-.-.. (2 point - barre deux x points))

-réserve Moliro et Moëro-Wantipa, où il y a des nombreuses grosses antilopes, zèbres, anciennement rhinos (éteints) et des populations rarrissimes ne s'intéressant pas à la faune.

22.- Biologiquement parlant, il faut retenir qu'au PNU les animaux se tiennent surtout sur les plateaux et dans les forêts sablo-argileuses (plutôt sablonneuses) à essences tendres et multiples plutôt que dans les forêts à Brachystegia (deux types de forêts bien distinctes au Katanga). A l'avenir, il faudrait en tenir compte s'i devait adveçnir des rétroçssions.

Ces forêts se composent des essences suivantes:

<i>Sterculia</i> sp dont <i>quinqueloba</i>	Kil/ Kiswahili =	moabi
<i>Dipplorhynchus Mossambicensis</i>	Kiluba/ "	=mbuli, mbudji
Rubiaceae sp	" "	Mulebelebe
<i>Bauhinia Petersiana</i> et <i>Tomentosa</i>	" "	Kafube
<i>Vitex</i> divers	" "	Mufut, Luseke
<i>Terminalia Dewevrei</i>	"	Kikobwa
<i>Ficus</i> sp	"	Kalume na Mukudji
<i>Uapaca masuku</i> (musuku)	"	Kalume na Mukonkola
<i>Azelia Cuanzensis</i>	Kisenga-Kitabwa	Kibalebale, Kipapa, Kalume na Mpeza
<i>Bauhinia Reticulata</i>	Kibemba, Kit, Kil.	Kifumbe
<i>Pterocarpus</i> sp	Kil	Mulombwa-Mukula
<i>Khaya</i> sp.(rivières)	Kil	Mubamba
<i>Afrormozia angolensis</i>	Kil	Mubanga
<i>Parinari Mobola</i>	Kil	Mukumu
<i>Ricinodendron Rautaneni</i>	Kil	Mukusu

Markhamia sp. Kil Mulebelebe
Amblygonocarpus scheinfurtii Kil. Munyenye
Landolphia sp.

22.- Remise des avions.

Lors de mon départ définitif du Shaba l'avion Cessna I80 a été remis à Mr Minne. J'espérais revenir dans ce parc mais après mon congé en Europe j'ai dû rejoindre le groupe scientifique à Lulimbi ou du moins le précéder pour pourvoir à son installation (constructions logements etc). L'avion Cessna I72 est resté dans les mains des scientifiques autres que ceux du projet. Je n'ai pas eu accès à son entretien. Pour le projet nous avons loué un avion de Lubumbashi et celui de la Banque de Goma à 3 reprises. Tout ceci explique le manque de comptages par la suite, de même que le suivi et le repérage du braconnage.

B. Parc National des Virunga et Zone Tampon.

En 1976, l'IZCN m'a prié de rejoindre Lulimbi pour la préparation du projet scientifique. Je n'avais donc pas d'avion, le Cessna I72 fut immédiatement attribué à un autre technicien.

Toutefois après sa mise hors service, ce qui ne pouvait qu'arriver, les scientifiques m'ont fait louer à 3 ou 4 reprises un avion comme signalé ci-avant. Certains comptages ont donc pu être faits. Cette époque suivait le grand braconnage qui avait débuté plus ou moins l'année précédente pendant mon séjour au Shaba.

Les résultats des comptages ont été largement publiés par les différents services scientifiques, toujours dans le sens de la baisse. Ce grand braconnage des éléphants était organisé par de très puissantes bandes armées qui disposaient de nombreuses armes lourdes automatiques alors que nos gardes n'avaient encore que les petites carabines américaines peu efficaces au delà de 200m alors qu'ils étaient arrosés de rafales depuis des centaines de mètres par les braconniers. Malgré le courage des gardes (voir le nombre de victimes), il fut très difficile d'enrayer ces massacres d'autant plus qu'il s'agissait surtout d'anciens soldats d'Ouganda. Les massacres furent arrêtés quand, enfin, la Direction générale des parcs parvint à fournir des carabines Fal aux gardes et ceci avec suffisamment de munitions.

Dès lors, quoiqu'en assurant l'entretien de toutes les pistes et ceci malgré le braconnage nous campions régulièrement des semaines sur le terrain (Kizi, bac, Ngesho).

I.- Rapports sur projet scientifique.

Les rapports sur le projet scientifique ont été fait régulièrement par les Drs Mertens, Delvingt et Monsieur et Madame Van Gijssel. Paul Moerman , après avoir commencé un bon travail

ce cartographie et de pédologie a dû être rapatrié pour cause de maladie. Voir les différents rapports scientifiques élaborés par les experts précités.

Quant à moi, je me suis surtout occupé de logistique, infrastructures, pilotage, comptabilité, comme suit:

1. Comptabilité du projet.

2.-Constructions:

Constructions des logements pour les chercheurs,
Réfection rondavelle (réparations),
Ecole,
Réparations anciens bâtiments.

3.Comptabilité.

Comptabilité du Projet, supervisée par Dr Mertens.

4. Inventaires.

Une vingtaine de livres ont été tenus avec la comptabilité du matériel scientifique et de de tout autre matérie,, cahiers de présences, cahiers de tâches, Pluviosité, stocks divers: carburants, lubrifiants, etc. *avec tous les livres du labo (de biologie). voir ce livre à l'annexe!*

5.Pilotage.

pilotage des avions de locations et de leur entretien.

6.-Pistes d'avions: entretiens et formalités aéronautiques.

7.Electrification du poste de Lulimbi.

Un groupe puissant a été installé et couplé avec l'ancien petit groupe Lister. Environ 1400 m de cables sous-terrains ont été installés et tout le poste a été électrifié - sauf l'intérieur des maisons des travailleurs (surtout des temporaires) , par mesures de prudence = .

8.- Maintenance. Maintenance et logistique en permanence, ce qui n'est pas une synécure sinon tout se perd. Voir les inventaires de remises du projet où rien ne manquait.

9. Abornement.- Un abornement a été fait pour la photographie aérienne et les inventaires tant des animaux que des plantes. Toute la plaine Rwindi-Ruthuru a été quadrillée en carrés de 4 Km de côté. A chaque coin des carrés il y a une borne de 70 cm de hauteur (pyramidale en béton armé).

10. Entretien des véhicules.- Pendant la durée du Projet scientifique, aucun véhicule n'a dû aller au gagage, tout a été entretenu et réparé sur place (5 jeeps et 1 camion 10 T.)

Tentes. A noter que ce projet a distribué environ 360 tentes, 6 ou 7 appareils photographiques, beaucoup de matériel vétérinaire, une quinzaine de jumelles. Tout ce matériel est repris:

- a) aux inventaires de distributions;
- b) aux inventaires de remise du projet. *→ j'ai aussi des fiches à ce sujet.*

Photos du sol. Il est important de noter que de nombreuses photos du sol ont été faites (diversité de végétation, etc)

mais surtout les photos couvrant toute la zone tampon) dans le domaine de chasse entre Ishasha et Rutshuru; C'est démonstratif car actuellement toutes les forêts ont été rasées par les populations qui ont laissé s'installer de très nombreux immigrants. Une carte des forêts et installations agricoles de l'époque a été établie par le Dr Mertens.

Voir publications Mertens, Van Gijssel et Van Overstraeten, ainsi que les nombreux rapports des conservateurs du Domaine de chasse et les miens.

Fin de Projet.

Après la fin du projet, en 1982, je suis allé habiter à Mabenga dans le domaine de chasse pour m'occuper un peu plus de la protection du Sud et de l'Est du secteur Centre. On a dû, toutefois louer encore une ou deux fois des avions (dont un de Lubumbashi pour terminer les comptages avec le Dr Delvingt (voir ses rapports et publications)

Mon séjour à Mabenga, de 1982 à 1989.

Etant le seul expatrié, je suis resté à Mabanga (Kabaraza) avec des tâches purement techniques dont l'installation du nouveau camp de Kabaraza. A l'arrivée, de nombreuses courses en jeep et à pied à travers tout le domaine de chasse nous firent prendre conscience qu'il était sérieusement temps de s'en occuper. Il restait 3 topi et plus de traces d'h'hylochères du moins (ils sont revenus jusqu'en 89) dans la région de Mabenga-Rutshuru. Il y avait encore de nombreux cbs et quelques petits troupeaux de bubblers très farouches. Les braconniers puissamment armés avaient 4 pistes d'entrée dans le parc, nombreux de leurs camps étaient dissimulés dans les zones à phoenix de la rivière Molindi, nombreux étaient les braconniers chassant dans le domaine à l'arme à feu. 45 de celles-ci étaient connues, mêmes des gardes. Il y avait 400 buffles en 89

Activités à Mabenga 1982-1989 juillet.

I. Forte collaboration avec le Régisseur du Domaine et les Conservateurs du secteur Centre. Organisation de patrouilles sur base des dernières observations aériennes qui, hélas, n'ont pu continuer faute d'avion. Alors l'avion a été remplacé par des séries d'informateurs basés un peu partout, D'Ishasha à Goma. Jusque juillet 1989, cette technique a été employée avec de bons résultats. Il en fut de même dans les stations et cela aboutit à la fin de la destruction des éléphants mais le braconnage des buffles et autres animaux a repris.

Autres travaux à Mabenga.

2.-Entretien des pistes du secteur centre et Domaine.

Pendant la même période (1982/89), l'entretien des pistes du secteur Centre a continué avec une quinzaine de cantonniers qui partaient pour 15 jours avec leurs rations et je campais souvent sur le terrain malgré le braconnage, en profitant pour signaler les points principaux de braconnage. (Kizi-Ngesho-riv. Rutshuru.) Il était courant de rencontrer, surtout dans la région d'Ishasha des braconniers militaires ougandais

en tenue militaire et portant tous des armes automatiques. Certains groupes avaient des dizaines de porteurs, parfois 200! (comme lorsque Mr Van Gijssel fut blessé par balle).

3. Ecole.

J'ai construit une école en pisé et payé le maître d'école pendant ces années.

4. Ponts-caniveaux et digues.

Furent entretenus et réparés régulièrement dans le secteur centre et dans le domaine.

Des dizaines de Km de fossés furent créés. Mais, pour ce genre de terrain qu'est le secteur centre, il faudrait en permanence une petite machine du type bulldozer ou nivelleuse. Je dis bien une petite machine, consommant peu et coûtant peu.

5. Entretien du labo.

Quelques séjours à Lulimbi nous permirent de remettre le labo en ordre. Jusqu'à présent tout le système électrique a bien tenu et j'ai recommandé de ne pas déséquilibrer le groupe en voulant faire des allonges vers toutes les maisons des travailleurs car la puissance du groupe a ses limites et l'éclairage extérieur était assuré.

6. Démontage de l'avion 9QC-SS.

Malgré que l'ancien FDC m'avait interdit de m'occuper de cet avion (qui était employé à d'autres tâches), j'ai démonté l'appareil et l'ai rangé dans les magasins de Rumangabo, ceci suite à la demande du Docteur Mankoto. Toutefois, il est inutilisable sans gros frais et a été trafiqué....d'où le projet n'a pas insisté pour le reprendre.

7.- Cartographie des lieux et plans de constructions.

-La région de Mabenga-Rutshuru et Kinyandoni a été cartographiée au 1/10.000. Egalement la région entre la route et la Rutshuru(Mabenga- Rutshuru.

- Les concessions litigieuses dans le domaine également.
- Plan du poste de Mabenga à différentes échelles.
- Plan de l'Hôtel de Mabanga.
- Plan du camp des gardes-commando de Mabanga.
- Plan au 1/10.000 de la route Rutshuru-Kisharo.(boussole et chaîne)
- Levé boussole et chaîne de la limite du domaine entre le Sud extrême du Domaine et Naesho et implantation 1 plaque/Iborne chaque 500 mètres. Le WWF a suivi une partie de cette limite, au Sud pour y planter une rangée d'arbres et d'agaves.

8. Remise en ordre Gîte de Mabenga.

Gîte remis en ordre provisoire en attendant les travaux de la C.E.E.-

9.- Construction de l'Hôtel de Kabaraza.

Cet hôtel important (8 chambres, salons, restaurant cuisine et toutes ^{COMMODITÉS} ~~commandés~~ en est au niveau de toutes les fondations terminées. Il dut être suspendu par manque de crédits, et sur demande des autorités supérieures. Toutefois il pourra être repris lorsque la nécessité s'en fera sentir.

IO constructions.

- + I maison d'habitation de cadre, 2 annexes et 2 rondavelles
- + I salle de bain extérieure en béton pour la grand rondavlle.
- Quelques aures bâtiments en pisé dans ce complexe, pour favoriser le tourisme.
- 2 grans magasins en blocs adobes et chaume pour stocker les outils et matériaux de construction (dont une partie est le bureau). J'ai attiré l'attention sur la nécessité de recharger chaque année les toits en chaume.

II. Confection de fours à chaux et exploitation.

Ceci pour diminuer les coûts de construction vu le prix du ciment.

1987. Cette année 1987 la totalité des gardes du service anti-braconnage se sont installés à Kabaraza. Ils ont d'abord habité des maisons provisoires.

1988/1990.

I2. Construction du camp des gardes-commando de Kabaraza.

Le grand camp de gardes de Kabaraza dépendait des budgets de la Direction Générale accordé par tranches suite aux rapports d'activités contrôlés chaque 6 semaine par une collégiale de 5 conservateurs, ce qui prenait un certain temps entre chaque tranche de budgets à recevoir.

6 maisons doubles ont été construites, en matériaux durables et tôles: 3 pour officiers et 3 pour gardes soit I2 logements de chacun 4 pièces. Le Conseil exécutif (IZCN) I.600.000 Z pour ces constructions. A l'heure actuelle I seul bloc de 40Cm x40 cm x20 cm coûterait pièce 700.000 Z.!!!

I3. Pépinières et plantations expérimentales.

La coupe des sticks pour constructions dans la région devenait inquiétante pour la susistance des parties boisées. Nous avons donc fait une pépinière expérimentale et fourni des accacia sélectionnés à la Coopération belge de Kinsahsa . 5000 arbres furent plantés autour du camp. Immédiatement, la coupe en forêt a diminué car certaines espèces comme les cassia spectabilis et Siamea donnent de longues perches en 2 ans. Il est bien sûr qu'il est exclu de planter ces espèces dans le parc!

I4.- Herbiers. De nombreux herbiers ont été faits.

15. Pnt sur la riv. Kabaraza à Mabenga.

Les gardes de le troupe de Kabaraza ayant des difficultés pour rejoindre la région de Kisharo et Ishasha sans passer par Rutshuru (consommation d'essence), il a été décidé de remplacer le vieux pont en bois sur la riv. Kabaraza par un pont en béton. Les fondations étaient terminées en juillet 1990 ainsi qu'une grande tranchée de détournement de 25 mx8m, ^{x 4 m de profondeur} ceci pour obtenir un pont plus court et plus haut évitant d'être noyé.

La C.E.E. m'a aidé en me prêtant une pelle mécanique et en transportant environ 40 camions de pierres ainsi qu'en payant quelques centaines de sacs de ciment. Lors du départ de la Coopération, les travaux ont été abandonnés.

16.- Sortie du bac de la Rutshuru.

Ce bac avait "coulé" suite à une fuite dans une barge. Etant donné les difficultés de repêchage, même avec engins on m'a demandé de le sortir. Ce qui fut fait avec une grue de longs baliveaux. La CEE a commandé un nouveau bac à Bujumbura, ce qui a pris plus de 2 ans. Il a été placé par les techniciens du fabricant. J'avais suggéré de le faire 10 cm plus haut et de mettre 3 barges. Ce ne fut pas fait et ainsi donc le bac est défectueux et ne peut prendre que de très petites charges.

17.- Quelques observations scientifiques principales.

- bec en sabot présent, presque chaque année dans les marais près de Lulimbi.
- Nectarin à gorge bleu azur repéré près de Kabaraza (j'ai la photo).
- Bulbul à petite épaulette jaune vif. Couple repéré à Kabaraza. (j'ai la photo). Pour ces deux derniers, ils ont été décrits par le R. P. Overlaet François. Procure de Kinshasa ou B. P. 1800 Kinshasa I.
- Pigeon olive p. 184, vu souvent à Kabaraza.
- Love bird (vert à face rouge). très courant à certaines époques.
- Corythaixoides, assez courant à Kabaraza. (P. 188 Williams & Arhott).
- African Hoopoe (p. 186) (tous les oiseaux renseignés ici, sauf le bec en sabot ont été vus à Kabaraza.)
- White-necked Cormoran. P. 160.
- Quelques vols de spatules.
- Les sandgrouse⁽¹⁾ sont assez courantes dans la plaine supérieure.
- Les perdrix sont très nombreuses.
- l'hirondelle stripped swallow vient nicher chaque année.
- Le coucou gris est présent partout.
- relevé un repos de près de 200 dgognes d'Europe en mai 1988 près du pont Kabaraza.
- Merles bleu ardoise à oeil jaune très nombreux.
- Colius striatus. Assez courant. p. 186
- Ross turaco (Musophaga rossae) très courant. Chante chaque jour vers 17h30. *et pigeon olive - Columba arquata - (très courant)*
- J'ai cru identifier souvent des volées de camaroptera stierlingi mais ne puis l'affirmer. (J'ai vu)

Je n'ai pas jugé nécessaire de noter les oiseaux communs relevés à Lulimbi antérieurement.

18 C.E.E.

La CEE disposait d'un avion Cessna et je suppose que les

75
derniers inventaires de la faune ont été communiqués notamment par l'expert de la Garamba qui disposait d'un Piper et survolait souvent le parc. Je ne dispose pas de ces relevés éventuels. Peut-être ont-ils également fait des photos de terrain indiquant la surpopulation de la région de Kisharo.

Ce que je peux garantir, c'est que les conservateurs locaux notamment le conservateur Kajuga ^{de fait} s'est largement dépensé pour réunir les notables et chefs pour tâcher d'éviter la déforestation et l'invasion de la population dans la zone tampon. On a beaucoup regretté que la ferme à gibier n'avait pu être créée comme prévu pour éviter ces invasions.

Quoi que la limite entre le parc et le domaine soit bardée de plaques et de bornes (1988/89), il faudra bien un jour en venir à placer une barrière tout le long de cette limite car les assaillants (ceci n'est pas péjoratif) n'arrêteront pas d'avancer vers le parc.

La Coopération s'est retirée en juillet 1990 et je suis parti le 3 août 1990. A mon retour, en janvier 1992, j'ai marqué accord à la Direction pour faire à mes frais (sauf achats de 40 outils) ^{et à l'achat de matériel} la piste Ishasha-Nyamusengero et arrangement du bac mais finalement le PNVi a préféré faire ces travaux lui-même. Je ne puis plus le faire à présent vu que des entrepreneurs auraient été, paraît-il contactés.

Je viens d'apprendre que les militaires qui faisaient de gros massacres dans la région du secteur Nord ont été ou sont en voie d'être remplacés par la gendarmerie, ce qui est une bonne chose. Les camps de la côte ouest ont été réoccupés.

19. Conclusions.

Le braconnage des éléphants est enrayé depuis 3 ou 4 ans. Le braconnage des hippos, buffles etc continue (militaires). On pêche dans les frayères. Et avec de petites mailles. La CEE s'occupe surtout d'infrastructures.

20. Remèdes.

Ce qu'il faut, c'est un projet purement de conservation et répressif telle que la gestion 1969/75 (Talkie-walkies, tentes, jeeps, collaboration avec chefferies, armes et munitions en abondance, direction régionale et discipline exemplaire. Amendes très dissuasives indexées, etc.)

Les Conservateurs font ce qu'ils peuvent mais ont peu de moyens .

Goma, le 20 novembre 1992.



Confidentiel
50/1

Le W.W.F. , Marc Languy, fait un travail de reboisement très apprécié dans la région de Goma-Rutshuru et plus loin. Il dispose de 6 véhicules et fournit des plants de 7 pépinières aux populations qui plantent assez bien des arbres forestiers et quelques fruitiers.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

INSTITUT NATIONAL ZAIROIS POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE

n° 2
Cachet
+ inexist

I. LIMITES : Actions immédiates.

- Survol Gouverneur (cfr. MINNE); lui dire que les équipements sont en route.
- Faire parvenir photocopie Animaux protégés Mr. HERPELDING. Résultat enquête GASIGWA.
- Concrets: a) repatrouiller botte lac KABWE Nord.
b) autorisation contrôle chasse domaine de Kabengele.
c) veiller à ce que les populations évacuées ne s'installent pas dans la zone "LECHWE",
- Accord évident pour aider les populations par un fonds spécial (l'INZCN pourrait envisager une action en 1972?)
- Pas de journalistes photographes, ou touristes autorisés dans la zone réoccupée (ceci est provisoire).
- Revoir Monsieur HERPELDING pour dire résultat enquête GASIGWA et ultérieurement y aller vous-même.

II. PROBLEMES DE RETROCESSION :

Méthode d'agir :

- 1° UNE FOIS DE PLUS ON SE BASE EXCLUSIVEMENT SUR LES LIMITES SEULES LEGALES de 1939 et CELLES DE 1958, les cartes publiées sur les pseudo-limites de 1958 n'ont aucune valeur quelconque.
- 2° Il est considéré que les litiges sont terminés en Territoire de Lubudi, Mitwaba, Malemba-Nkulu. (en Territoire de Mitwaba, nous gardons le territoire annexe de la Zone).
- 3° Il est admis définitivement que la préservation des zones à LECHWE a une priorité absolue. Trois approches sont possibles:
 - a)- Eliminer d'abord toutes les populations des rives du lac Upemba (sauf l'enclave), déterminer clairement ses limites en veillant à ce que qu'ils ne s'installent plus dans la région dite des LECHWES. Et les évacuations étant faites, leur laisser la possibilité de revenir avec monnaie d'échange, la transformation du domaine de chasse en Parc National.

b)- Confirmer les instructions formelles d'évacuation (qui semblent n'avoir pas encore eu lieu) sauf exception, et arriver avec une équipe en force des gardes et des policiers de territoire. Et in extremis ne pas procéder à cette évacuation si le Chef admet la transformation du domaine de chasse en Parc National.

... / ...

- c)- Deux autres solutions extrêmes sont possibles :
- Un arrangement amiable avec KABENGELE, en lui faisant remarquer qu'en échange il gagne beaucoup plus qu'il ne perd. Et que nous renforçons sa position administrative de contrôle sur sa population et que nous l'aiderons pour ses routes, etc....
 - A l'inverse, une décision administrative pure et simple incluant d'office dans le Parc la zone à LECHWE (Ceci en plus de l'évacuation des zones lacustres). Ceci dans l'intérêt majeur général.

4° Instruction formelle au responsable de la Chefferie LWALABA pour l'avertir de la retrocession des trois quarts de sa chefferie et l'informer que 3.000 Has du nord font partie intégrante du Parc National.

Avertir la Chefferie KINKODJA de la retrocession officielle de toute la partie Nord et que dorénavant nous reprenons le contrôle de la partie Sud, région entre la Lufira et les rives nord du Lac Upemba y compris le Lac KAYUMBA.

5° Le parc dans cette forme nouvelle constitue une unité écologique parfaitement viable.

- Recherche scientifique
- Un attrait touristique énorme (zone du lac Kabwe). tout en réduisant au minimum les inconvénients de la population qui pourra pêcher librement sur les rivières et tous les lacs.

Les régions non incluses dans le Parc (ou exclues de celle-ci devraient bénéficier d'un statut de protection (surtout la zone lacustre domaine de chasse, réserve de chasse d'éléphants ou autres animaux, territoire, annexe, protection des frayères. Le plus vite possible les nouvelles limites devront être légalisées par une ordonnance-loi et matérialisées sur le terrain. Le texte du projet d'Ord-loi modifiant définitivement les limites sera remis prochainement. Il est au point et est basé sur des retrocessions 6 fois plus importante que des agrandissements compte tenu des impératifs naturels de la conservation et de la population. Voir carte en annexe.

Des modifications peuvent être envisagées dans 2 cas :

Des modifications peuvent être envisagées dans 2 cas :

- a) Chefferie Butumba : Déterminer exactement les limites du bloc domaine de chasse incluse dans le Parc National. Il faut voir suffisamment large - sans toutefois éliminer les populations - pour s'assurer de la préservation définitive du gibier. Certains droits de pêche pourront être maintenus.

... /

de la zone maintenue dans le Parc surtout à l'Ouest. Il vaut mieux voir "large" quitte à conserver certains droits de pêche à l'intérieur du Parc.

Il est par ailleurs capital, dans cet optique de préserver certains lacs, par exemple : lac KAYUMBA et autres comme fratrières. La mise en réserve de certains de ces lacs est capitale pour l'avenir de la pêche. Actuellement aucun contrôle n'y est exercé. Il semble établi que l'on va vers une diminution de la faune ichtyologique des lacs de territoire de Bukama qui ravitaillent la Province du Katanga et du Sud du Kasai.

CONCLUSION :

Il convient que le projet de l'ordonnance-loi, délimitant une fois pour toutes les limites du Parc National de l'Upemba soient présentés au Chef de l'Etat dans le plus bref délai. Il serait très inindiqué de bloquer le problème pour des modifications minimales de limites dans quelques zones inhabitées. Il est souhaitable qu'une DECISION FINALE soit prise d'urgence. Ainsi les Autorités de la province du Katanga en conformité avec les autorités Présidentielles, ont pu résoudre en moins d'une année, un problème que les autorités coloniales n'ont pu résoudre.

L'impact international sera considérable et l'annonce officielle au ~~congrès~~ congrès international (congrès international de yellowstone, U.S.A. et bannf canada, représentants à attendre de ± 75 pays), en septembre 1972 produira un effet considérable sur l'opinion internationale de la sauvegarde définitive du Parc National de l'Upemba.

REMARQUES :

Il va de soi qu'une piste carrossable pourra être établie entre Missa et l'enclave de Mukungwa-Kilumbe et que la circulation autorisée y sera libre. De cette façon, nous sommes prêts à fournir une collaboration pour permettre une jonction entre l'enclave, le coeur de la Chefferie Butumba et la route Lwena-Butumba. Cette route permettra à cette région réculée de prendre contact avec le reste de la région du Katanga. En plus de l'intérêt économique et de l'intérêt touristique, il aura une possibilité de contrôler cette population qui y échappe pour le moment. Comme dit par ailleurs la circulation autorisée sur la route Lwena-Pinga-Kabengele, la pêche sera libre sur le Lualaba et la presque totalité des lacs. Enfin nous établirons d'importants investissements routiers, ponts, bacs, gîte touristique et mettrons donc en valeur toute une zone nouvelle. Mais nous établirons de nouveaux corps de garde et patrouillerons en bateau.

Fait à Lusinga, le 5 novembre 1971.-

sé/ Dr. J. VERSCHUREN.-

REPUBLIQUE DU HAÏTI
INSTITUT NATIONAL POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE
PARC NATIONAL DE L'UNION
STATION DE BUSIERE.-

INSTRUCTIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
EN VISITE D'INSPECTION AU P. N. U.-NORD.-

- 1/ Les instructions du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint sont des matières absolument prioritaires.-
- 2/ Des irrégularités ont été constatées (Pens pour non autorisés sur diverses caisses), des mesures sont immédiatement prises. Voir Procès-verbaux en annexe.-
- 3/ Intensifier l'esprit de discipline dans le camp et repindre les plaques de signalisation.-

Pour la plaque du P. N. U. devant se trouver à l'adresse de l'annexe à Labumand, voir le Conservateur MINNI.-

4/ PROBLÈME D'ALIMENTATION DES GARDIENS-

- Le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord nous déclare qu'il achète de la farine à 2,35.00 le sac et le revend à 3,00.00 %, tandis que le poisson à 0,25.00 le Kg pour le revendre à 0,30.00 le Kg.-
- Notons que le petit bénéfice est enregistré dans la Caisse Cantine.-

5/ SOUDES MÉDICALE-

- 1°) Le Conservateur envoie l'infirmer avec la réquisition pour le retrait des médicaments à l'Hôpital de Stegno.-
- 2°) Il achète des médicaments à la Pharmacie de Lhézi (GUYANA)-
- 3°) Le Docteur BIRNBERG lui ravitaille aussi en médicaments spéciaux.-

6/ PAIROLLES-

- Le Conservateur KAMBOURIS effectue des patrouilles d'une durée minimum de 6 jours, sous la tente, par mois.-
- Idem pour le Chef de Poste ILUNGA.-

7/ Les sanctions prévues ont été prises à charge du Citoyen (Chef de Poste ILUNGA pour question de finances. Mais les gardes et les travailleurs doivent continuer à le respecter comme par le passé.-

8/ Les gardes de la Station accompagnent le Conservateur et le Chef de Poste en patrouille ou font des patrouilles eux-mêmes sous les ordres du Conservateur Chef du P. N. U. - Nord ou du Chef de Poste.-

- 9/ Le Conservateur nous déclare en outre qu'il n'y a pas de brassage dans le P. N. U. - Nord.-
- 10/ La Direction Générale enverra, au P. N. U. - Nord, un clairon, de nouveaux drapeaux de Paix et les photos du Président de la République en tenue authentique et non en cravatte.-
- 11/ CHERCHE.-
- La Candorlette Humait est à reverser immédiatement. L'argent perçu doit être versé dans les rentrées.-
 - La Jeep Land-rover est mise à la disposition du Conservateur ESTIPHE en attendant l'arrivée du véhicule M. B. CO.-
 - Un véhicule tout terrain sera acheté à Lubumbashi pour la Station de Lusimba.-
- 12/ Le Citoyen KAMBONZA-KALAMA NIBOLE est chargé des fonctions de Secrétaire-Comptable de la Station de Lusimba. Si, dans 3 ou 6 mois, il donne un bon rendement, le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord en fera un rapport qu'il transmettra à la Direction Générale avec proposition d'avancement en grade.-
- Cependant, l'engagement d'un cuisinier est indispensable.-
- 13/ D'accord pour la promotion des gardes : LEMBE KATHENWAGA et KAPAY en MONGE au grade, respectivement de GARDE PRINCIPAL et de CLASSE PREMIÈRE CLASSE.-
- 14/ Accord pour le passage des chauffeurs MUKAINATA DUNGE, MUKOLE MUKOLE et NYAMBA MUKOLE au Corps des Gardes, suivant les propositions du Conservateur Chef du P. N. U. - Nord.-
- 15/ Le Conservateur LESTIENS devra justifier, au Conservateur Kamukhalagi, la somme de 300,00,00 Z qu'il lui remet mensuellement.-
- 16/ 600,00,00 Z (Six cents Zaires) ont été remis par le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord au Conservateur GANICHA pour ravitaillement des gardes cantonnés dans les postes lointains. A justifier par le Conservateur Chef du P. N. U. - Sud.-
- 17/ - 1°) Accord pour l'engagement de trois gardes et non six. Le Conservateur devra se débrouiller quant à la réoccupation du Poste de Nante.-
- 2°) Un crédit de 150,00,00 Z, et non 300,00,00 Z, est mis à la disposition de la Station de Lusimba pour la refecton de la route L'AMANA-MUNIE.-

Il faut un bac pour KAKALILINGA.-

18/ Les relations entre le Docteur MIMCKRIZANS et le P. N. U. peuvent continuer mais d'une manière officielle.-

Le Directeur Général lui écrira officiellement pour lui remercier de tout ce qu'il a déjà fait pour le P. N. U. en particulier et l'I. N. C. N. en général.-

19/ Il faut éviter l'utilisation des bombes D. D. T. dans les gîtes et pavillons touristiques des Parcs Nationaux.-

20/ SURVEILLANCE.-

Il faut continuer des patrouilles aux abords du Parc. En dehors du Parc, l'usage des fusils n'est autorisé qu'en cas de légitime défense. Ne pas dépasser 50 Km autour du Parc.-

21/ La route de Kamanga reste à la disposition du Conservateur KANUBU-HALMI et la construction du Guest-house au Conservateur LITENSI.-

- a) la construction du Guest-house, qui doit être pour lui une des occupations dominantes).-

- b) la surveillance du P. N. U. - Sud.-

- c) L'élaboration, avec le Conservateur KANATHIALADY, du projet de décret de modification des limites du P. N. U. et prévision des sommes à expédier à Kinshasa avant le 20 Octobre courant.-

- d) Patrouille des abords du Parc jusqu'à 50 Km.

- e) Fourniture projet de décret pour la MIBUYA (après survol en avion) et LIMBA-KIARA. La Direction Générale enverra le projet LINDA-KIVU).-

22/ Il faut équiper, en mobilier, la maison du Secrétaire et y installer du courant.-

23/ Construction du nouveau bureau : à voir à Kinshasa.-

24/ Construction des pavillons : Pas pour le moment.-

Fait à Lusaka, le 2 Octobre 1973.-

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,

= .GASHEWEI TANZANIKA. =

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

= .Jacques VERCHUPEN. =



UNESCO — Patrimoine mondial

Parc National de l'Upemba

1. Formulaire de proposition d'inscription
2. Demande de coopération technique

Localisation précise

République du Zaïre - Parc National de l'Upemba (Formulaire de proposition d'inscription)

a) Pays

b) Etat, province ou région

Entièrement localisé dans la région du Shaba, zones de Malemba-Nkulu et Bukama dans la sous-région du Haut-Lomami, zone de Mitwaba dans la sous-région du Haut-Shaba et zone de Lubudi dans la sous-région du Lualaba.

c) Nom du bien

Parc National de l'Upemba

d) Localisation exacte sur les cartes avec indication des coordonnées géographiques

Coordonnées géographiques : de 9° 51' de latitude Sud à 8° 45' de latitude Nord, entre 26° et 27° 10' approximativement de longitude Est.

Le Parc National de l'Upemba regroupe une grande variété des régions naturelles dont la plus grande longueur ne dépasse pas 200 Km sur 100 Km de large environ.

Superficie :

Le Parc National de l'Upemba avait initialement 1.773.000 ha. Sa superficie actuelle est d'environ 1.000.000 ha, une grande partie ayant été rétrocédée et les limites du Parc révisées depuis 1975 (cfr Ordonnance-loi n° 75-241 du 22 juillet 1975 portant modification des limites du P N U et régime applicable dans son périmètre).

Ce Parc comprend une zone annexe constituée de vastes marécages situés entre le lac Upemba au Nord, le lac Kabwe au Sud, le fleuve Zaïre à l'Ouest et la limite Nord-Ouest du Parc National de l'Upemba à l'Est, abritant de nombreux éléphants, des antilopes Lechwe et de multiples oiseaux aquatiques parmi lesquels figurent de nombreux migrateurs. D'importantes migrations d'éléphants s'effectuent également entre la zone annexe de Kundelungu, le domaine de chasse de Lubudi-Sampwe et le Parc National de l'Upemba

e) Données juridiques

a) Propriétaire

Etat Zaïrois

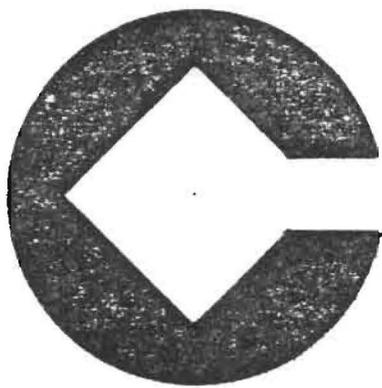
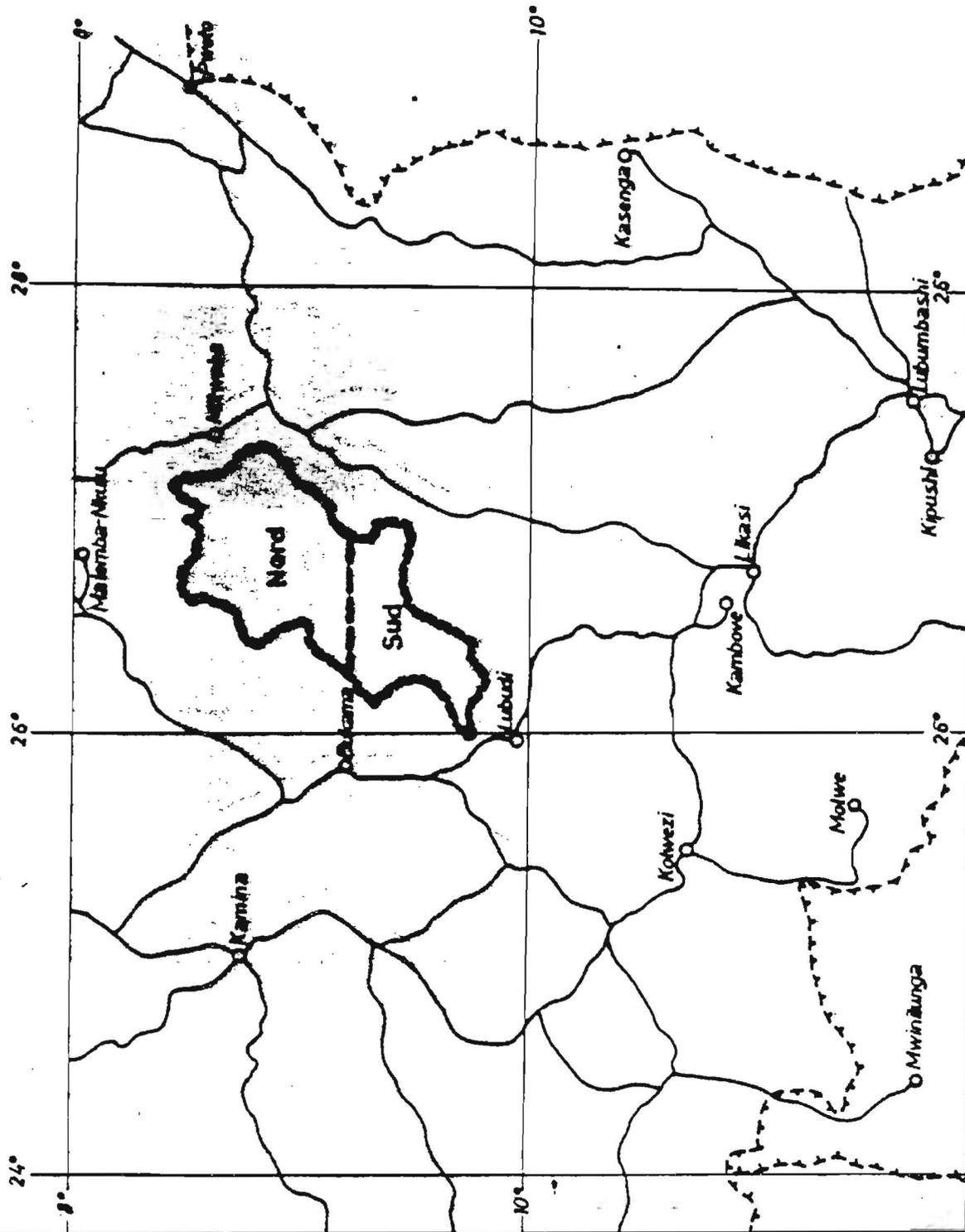
b) Statut juridique

Le Parc National de l'Upemba fût créé par le décret Royal du 15 mai 1939; il était constitué en Réserve Naturelle Intégrale. La législation en application dans les parcs nationaux et en particulier dans le Parc National de l'Upemba a été revue par l'Ordonnance-loi n° 69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature. Les limites du Parc National ont été modifiées à plusieurs reprises suite aux rétrocessions, consécutives aux nombreuses

Parc National de l'Upemba, Nord et Sud

Carte de Localisation

ECHELLE 1/3 000 000



révindications des terres par les populations environnant le Parc, profitant des troubles qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance. La délimitation définitive du Parc fût sanctionnée par l'Ordonnance-loi n° 75-241 du 22 juillet 1975

Administration
responsable

Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (I Z C N)
B.P. 868
KINSHASA/1
(Zaïre)

Identification

Description et
inventaire

Le Parc National de l'Upemba se range dans la catégorie du patrimoine naturel.

DESCRIPTION GENERALE DU TERRITOIRE

Le Parc National de l'Upemba est entièrement situé dans la région du Shaba et n'est pas contigu à un territoire étranger. Il groupe une variété de régions biogéographiques comprenant au Nord-Est, de vastes savanes à relief peu accusé, une zone dans la dépression du Kamalondo-Upemba et un secteur fortement raviné sur les contreforts des monts Kibara. Le bassin de la Basse-Lufira depuis les chutes de Kiubo jusqu'au point où elle se perd dans les expansions du lac Upemba, les cours des rivières Munte et Luvingila sont inclus dans le Parc National. Les plaines et les contreforts des monts Kibara sont caractérisés par une savane fréquemment marquée par l'influence du feu. De plus les massifs boisés n'y sont pas rares.

Il existe au Sud entre la rivière Kalule-Nord et la Lufira, un long et étroit plateau herbeux le plateau de la Manika, constituant l'extension septentrionale des plateaux du Bianco drainée dans sa partie centrale par la rivière Luvingila.

Le Parc National de l'Upemba est divisé en deux secteurs Nord et Sud. Il comprend deux Stations : Lusinga (Nord) dans la zone de Mitwaba, et Kayo (Sud) dans la zone de Lubudi

ASPECTS PHYSIQUES

Géologie

Le Parc National de l'Upemba a déjà fait l'objet de plusieurs études géologiques. Un certain nombre de publications ont été réalisées notamment celles de F. DELHAYE (1913 et 1914) et M. ROBERT (1941, 1944, 1950 et 1951). Messieurs L. CAHEN et G. MORTEL-MANS du Comité Spécial du Katanga étudièrent également la région du Parc National de l'Upemba et établirent une carte géologique du degré carré de Mokabe-Kasari (limité par

les parallèles de 9° et 10° Sud et les méridiens de 26° et 27° Est de Greenwich) publiée en 1952 à l'échelle de 1/200.000.

Les sols du Parc National de l'Upemba sont constitués des terrains du groupe des Kibara qui coupant diagonalement le Shaba, forment le bourrelet Kibarien sur lequel se situent les territoires du Parc.

Des formations du groupe du Shaba affleurent la vallée de la Lufira et l'aval Luvingila, séparant ainsi deux grandes zones Kibariennes : celle à l'Est de la Lufira couvrant la Haute - Kalumengongo et les parties élevées des bassins des affluents du versant droit de la Lufira (la Munte, la Muye et le Senze) et celle à l'Ouest de la Luvingila et de l'aval Lufira, forment la charpente des monts Bia. La zone orientale constitue le prolongement méridional des monts Kibara proprement dite. Situés au Nord et au Nord-Est de Mitwaba, la région des monts Bia se rattache au Kibara de la Lufira par une zone anticlinale granitique, à petits synclinaux Kibariens qui apparaissent en fenêtres sous la couverture Kundelunguienne (groupe du Shaba) au voisinage du méridien de 26° 30' et au Nord du parallèle de 9° 30' Sud.

Climatologie

Le Parc National de l'Upemba est situé dans la zone du climat présoudanien, c'est-à-dire que la hauteur moyenne des précipitations annuelles pour l'ensemble de la région s'y maintient entre 1.200 et 1.400 mm et que la saison sèche y dure de 5 à 6 mois (d'avril à octobre environ).

La température en saison sèche y varie entre le 20° et 22° C le jour, et tombe jusqu'à 8°C vers la fin de la nuit.

L'état hygrométrique de l'air est en général inférieur à 50% et descend fréquemment en dessous de 30%.

Les plateaux sont balayés par des alizés qui sont généralement assez forts.

Hydrographie

La plus grande rivière du Parc National de l'Upemba est la Lufira qui le traverse depuis son confluent avec la rivière Lombwe jusqu'au chenal Mukoko la reliant au lac Upemba.

Un nombre important d'autres rivières (Lufira, Senze, Muye et la Munte sur la rive gauche), l'importante rivière Kalumengongo, un autre affluent du fleuve Zaïre prend sa source sur le plateau de Kibara à 10 Km de la Station de Lusinga, dont la majorité sont tributaires de la rivière Lufira prennent leur source sur les hauts plateaux au Nord et au Sud du Parc.

Description géographique (sources bibliographiques)

Le Parc National de l'Upemba est constitué de vastes régions des savanes herbeuses et marécageuses, des hauts plateaux, parsemés par des galeries forestières plus ou moins étendues qui se développent sur les rives de nombreux cours d'eau. Au pourtour de ces savanes herbeuses apparaît une première bande de végétation arbustive à laquelle succède la savane boisée, les galeries forestières et la forêt shabiennne.

Le haut plateau de Kibara est une relique de l'ancienne pénéplaine qui, au cours du cycle géographique précédent, couvrait l'immense étendue du Shaba méridional. Des parties planes s'observent encore localement aux têtes de source de la Dipidi, de la Lufwi de la Mukelengya de la Dipwa et aux lieux dits Mukama et Kabwekanono.

Ces aires vestigiales se trouvent à une altitude voisine de 1.800 m et face au graben du Kamalondo. La partie Est du plateau des Kibara est profondément rongée par suite d'érosion. Des gorges profondes de 400 mètres se sont creusées en divers endroits, dont celles de la Munte, de la Kipanga et de la Pelenge figurent parmi les plus spectaculaires. Les paysages et contraintes des régions où se situe le Parc National de l'Upemba ont été décrits dans plusieurs ouvrages dont il faut signaler ceux de DELHAYE (1913 et 1914), GILLIARD A. (1950), ZAMOSSE A. (1936), MORTELMANS (1939, 1947 et 1951), VERHEYEN (1953) et DE WITTE (1966).

Aspects écologiques

Diversité biogéographique générale

Le Parc National de l'Upemba est situé dans la zone du climat présoudanien, c'est-à-dire que la hauteur moyenne des précipitations annuelles pour l'ensemble de la région s'y maintient entre 1.200 et 1.400 mm et que la saison sèche y dure de 5 à 6 mois (de mi-avril à fin octobre environ).

Sur les hauts plateaux des Kibara, les graminées dominent le faciès végétal. En différents secteurs, elles se sont établies en formations quasi homogènes, en d'autres, par contre, elles se trouvent largement mélangées à des plantes herbacées (Composées, Renonculacées, Convolvulacées, Monocotylées bulbeuses, Liliacées), surtout dans les parties humides et fertiles à proximité des galeries forestières.

L'intérêt du Parc National de l'Upemba réside dans la diversité de ses biotopes et donc de ses biocénoses sur une superficie relativement limitée. Dans ses limites, on trouve des nombreux cours d'eau, des mares temporaires et des étangs permanents, d'immenses savanes sur les plateaux des Kibara et Manika, des galeries forestières et des forêts shabiennes.

Sur les hauts plateaux de Kibara qui surplombent la Lufira, la dépression de Kamalondo et lac Upemba, le Parc présente plusieurs gorges spectaculaires telles que la Pelenge, la Munte et la Kipanga.

Le Parc National de l'Upemba constitue avec le Parc National de Kundelungu, le seul endroit au Zaïre où existe encore le Zèbre (*Equus burchelli böhmi*) dans son milieu naturel. On y rencontre en outre des sources thermales à Kaziba où vit une espèce de crustacé (*Thermobathynella Adami*) à une température de 55°C et d'importantes salines à Gaza près du confluent des rivières Lukoka et Kanundula.

Le Parc renferme également de nombreuses espèces animales telles que : l'Eléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le Buffle (*Syncerus caffer caffer*), l'Eland du cap (*Taurotragus oryx*), l'Antilope rouanne (*Hippotragus equinus*), l'Antilope noire (*Hippotragus niger*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), l'Antilope des roseaux (*Redunca arundinum*), l'Oribi (*Ourebia ourebi*), le Sylvicapra (*Sylvicapra grimmia*), le Phacochère (*Phacocoerus aethiopicus*), le Potamochère (*Potamochoerus porcus*), le Bubale (*Alcelaphus lichtensteini*) ainsi que de nombreux oiseaux terrestres et aquatiques.

Différentes formations végétales du Parc National de l'Upemba

Le Parc National de l'Upemba possède des biotopes diversifiés parmi lesquels nous retiendrons les habitats fermés et les habitats ouverts.

1. Habitats ouverts

Les habitats ouverts regroupent différents types de savanes herbeuses et boisées ayant comme caractéristique essentielle, la prédominance de la strate herbacée.

1° Savane herbeuse du haut plateau

Ce sont des formations des hauts plateaux où prédominent des graminées du genre Hypparrhenia, Andropogon, Paspalum et Tricholaena, parfois parsemés de petits arbres ou d'arbustes appartenant aux genres Uapaca, Dissotis, Protea etc...

2° Savane arbustive et boisée.

Les légumineuses et plus particulièrement Brachystegia, Berlinia et Uapaca tropophiles prédominent.

3° Savanes marécageuses

Aux têtes des sources, mares et étangs, on rencontre notamment : Brachiarla humilicola, Cyperus chrysocephalus, Nymphaea kendelotii, Utricularia prehensilis etc...

II. Habitats fermés

1° Les galeries forestières aux têtes de source des rivières sur les hauts plateaux des Kibara telles que la Lufira, la Munte, la Muye et la Senze, toutes tributaires de la Lufira et la Kalumengongo, affluent du fleuve Zaïre.

Le rideau forestier des rivières comprend entre autre les espèces suivantes : Aeschynomene upembaensis, Hibiscus diversifolius, Syzygium guineense, Ochthocosomus lemaireanus, Parinari mobola, Protea lemairei, Vigna multiflora, Salacia kabyeensis etc...

2° Forêt Shablennne et forêt parc shablennne : constituée de forêt claire à composition variée d'espèces tant arborescentes qu'arborescentes, le plus souvent en mélange quoique certaines puissent former des peuplements à forte dominance. La futaie est généralement composée d'Albizia, Azolla, Afromosia, Berlinia, Brachystegia, Combretum, Monotes, Parinari, Pterocarpus, Uapaca et Vitex,

Faune du Parc National de l'Upemba

Le Parc National de l'Upemba abrite une faune riche et variée, répartie sur les savanes, les hauts plateaux Nord et Sud et dans la forêt claire Shablennne. Plusieurs missions d'exploration du parc ont contribué à la connaissance des mammifères et oiseaux du P N U (VERHEYEN R. 1951 et 1953), des reptiles, (G.F. DE WITTE, 1953), des Amphibiens (G.F. DE WITTE, 1950) et des Insectes (Karlo KOCH, 1956).

Les grands mammifères se caractérisent par leur diversité, leur importante biomasse et, dans le cas de certaines espèces, leur statut d'espèces menacées; Il faut citer le Zèbre (Equus burchelli bohmi), l'Antilope sable (Hippotragus niger), l'Eland du cap (Taurotragus oryx) et le Léopard (Panthera pardus).

La famille des " Equidae " : Les Zèbres fréquentent les savanes herbeuses du plateau des Kibara et sont en grandes concentrations près des mares de Mukana, Kabwekanono, (1.815 m) aux têtes des sources de la Dipidi, Lufwi, Mukelengya, Dipwa, Kalumengongo et dans les vallées des rivières Kafwi et Bwalo (altitude 1.750 m).

Famille des Felidae

Le Lion (Felis panthera leo) est très courant sur les plateaux des Kibara où il fréquente les galeries forestières bordant les mares et les rivières (Buyebala, Kalumengongo, Mukelengya Lufwi) fréquentées par les Zèbres qui constituent sa proie préférée. Il n'est pas rare de le rencontrer en groupe de 6 à 10 individus près de la station de Lusinga.

- 7 -

Le Léopard (Felis panthera pardus) se rencontre dans les galeries forestières bordant les mares et les cours d'eau sur le haut plateau des Kibara, à Bwalo, Kyampongo, Senze et Kabwekanono. Sa proie préférée est l'antilope des roseaux (Redunca arundinum), l'Oribi (Ourebia ourebi) et le Sylvicapre (Sylvicapra grimmia)

Autres Félidae

Leptailurus serval le Serval
Caracal caracal le Lynx caracal

Famille de Viverridae

Genetta servalina Genette
Genetta trigrina Genette
Herpestes Ichneumon Ichneumon
Mungos mungo Mangouste rayée

Famille des Hyenidae

Crocuta crocuta Hyène tachetée

Famille des Canidae

Thos adustus Chacal - très courant sur la savane jusqu'aux alentours de la Station de Lusimba

Famille des Elephantidae

Eléphants (Loxodonta africana oxyotis) très courant dans les vallées et dans la forêt Shabienne. Les Eléphants du PNU font des migrations entre la forêt shabienne et les hauts plateaux en saison sèche (Kalumengongo, Lubanga, Lufira et Munte).

Famille des Hippopotamidae

Hippopotamus amphibius, Hippopotame, essentiellement dans la rivière Lufira où cette espèce est observée à Kasanga et Kaswabllenga.

Famille des Suidae

Phacochoerus aethiopicus, Phacochère. Animal très commun et représenté dans tous les biotopes terrestres du Parc National de l'Upemba.

Le Potamochère (Potamochoerus porcus), est très commun dans les galeries forestières et les vallées des rivières.

Famille des Crocodylidae

Crocodylus cataphractus : crocodile faux gavial. Cette espèce est en voie de disparition dans le Parc suite à sa destruction massive par les pêcheurs dans le lac Upemba pour sa peau.

Crocodylus niloticus : crocodile du nil. Commun dans le lac Upemba, les rivières Lufira, Senze et Lukoka.

Famille de Bovidae

<u>Hippotragus niger</u>	Hippotrague noir
<u>Hippotragus equinus</u>	Antilope cheval ou Hippotrague
<u>Taurotragus oryx</u>	Eland du cap
<u>Alcelaphus lichtensteini</u>	Bubale
<u>Redunca arundinum</u>	Antilope des roseaux ou Reedbuck
<u>Sylvicapra grimmia</u>	Sylvicapre
<u>Ourebia ourebi</u>	Oribi oribi
<u>Kobus defassa</u>	Waterbuck
<u>Tragelaphus scriptus</u>	Antilope harnachée

Cephalophus sylvicultor, Céphalophe de bois
Oreotragus oreotragus, Oréotrague

L'Hippotrague et l'Éland du cap se rencontrent dans les savanes boisées, les lisières des hauts plateaux et occasionnellement dans les savanes herbeuses.
Le Bubale se rencontre couramment en troupeau parfois mélangé aux Zèbres, Antilopes des roseaux et quelquefois aux élands (Luanana et Kyampongo).

cartes et/ou plans

- cf, carte 1 : " Localisation des parcs nationaux et des réserves apparentées présents et à venir ; réf. MANKOTO (1978), fig.2, p. (Annexe 2).
cf, carte 2 : " Carte biologique du P N U (Shaba) " IZCN - (Annexe 3).
cf, carte 3 : " Dispositif anti-braconnage (localisation des postes de patrouille réf. IZCN - (Annexe 4).

documentation photographique
et/ou cinématographique

- Documentation photographique : très abondante (cf. Bibliographie). L'IZCN a déjà commencé à rassembler une partie de la documentation éparse. L'engagement d'un documentaliste bibliothécaire est en bonne voie.
 - Documentation cinématographique : pas grand chose dans ce domaine, les démarches sont en cours pour que ce travail soit réalisé conjointement par l'IZCN et l'OZRT (Office Zaïrois de Radio-Télévision) dans le cadre de l'éducation mésologique.
 - " Les Sanctuaires naturels du Zaïre : Virunga, Kahuzi-Biega, Garamba, Upemba, Kundelungu, Malo et Salonga "
- Réalisations : Présidence de la République, Matton O.N.T., 1977
Adresse : B.P. 9502, Kinshasa/68, Avenue Ravenstein, 1000 Bruxelles

historique

En 1934, l'autorité coloniale eut l'idée d'ériger en Parc National, les vastes étendues giboyeuses de la province du Katanga à l'époque, comprises entre la rivière Luvingila, la Lufira et les vastes plaines des plateaux de Kundelungu. Suite à de nombreuses missions d'enquête y effectuées qui se sont d'ailleurs heurtées à l'attitude négative et hostile de la population, il fut décidé d'évacuer celle-ci de force, et le Parc fut ainsi créé en 1939 (cf. Décret Royal du 15 mai 1939) sous la dénomination " Parc National de l'Upemba ". Le Parc comprenait alors les régions des lacs Upemba, Kisale, Lukanga, les plateaux des Kibara et Manika, les rivières Luvingila et Lufira. Outre les espèces animales existantes, ce Parc abritait les derniers spécimens de Rhinocéros noir (Diceros bicornis) du Zaïre dont

on a observé la dernière fois les empreintes en 1961 (voir rapports Conservateur De WILDE).

Suite à de nombreuses revendications des terres faites par la population expropriée et aux troubles sécessionnistes du Shaba après l'indépendance, le Parc fût envahi dans la vallée de la Lufira et sur toute la rive Est du lac Upemba.

Grace aux efforts déployés par l'IZCN, la population fût évacuée , certaines parties du Parc furent rétrocédées et quelques extensions de compensation furent réalisées au Nord-Est du Parc. L'ordonnance n° 75-241 du 22 juillet 1975 fixe les limites définitives du PNU et le régime applicable dans son périmètre.

Bien que la population continue à exercer des pressions pour réoccuper le Parc; l'IZCN n'a menagé aucun effort pour préserver l'intégrité du Parc pendant quarante trois ans.

L'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature envisage dans son plan d'action, de renforcer la surveillance dans la " Zone annexe du P N U " par la création d'une Station à Mabwe, sur la rive Est du lac Upemba.

) bibliographie

1. ADAM, W. 1952, Le Parc National de l'Upemba (reflets du Monde, n° 2, 20 p.)
2. ADAM, W. 1954, Etude sur les mollusques d'Afrique Centrale et des Régions voisines
I : Vertiginidae et Vallonidae (Vol. Jubilaire V. Van Straelen)
3. ADAM, W. 1955, De Wetenschappelijke Exploratie van het National Upemba park
4. CAPART A, 1951, Thermobathynella Adami gen. et spec.nova Anaspidacé du Congo Belge (Bull. Inst. roy. sc. nat. belge XXVII, n° 10)
5. DELEVOY G. et ROBERT M, 1935 Le milieu physique du centre africain méridional et la phytogéographie (Mem. Inst. Roy. coi. Belge, Scet. Sc Nat. et Médic. III, 104 p.)
6. De WILDEMANS E, 1912 Documents pour l'étude de la géobotanique congolaise (Bull. Soc. Roy. Bot. Belg II, Vol. Jubilaire, 404 p, 117 pl).
7. DUVIGNEAUD P. 1958 La végétation du Katanga et de ses sols métalliferés (Ibidem, XC pp. 127-286)
8. GILLIARD A, 1950, Sur les parcs nationaux du Congo Belge et spécialement

- le Parc National de l'Upemba (Compte-rendu Congrès Scientifique Elisabethville, C.S.K, II, 1, pp. 231-249).
9. I.N.E.A.C.
Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo, Flore du Congo et du Ruanda-Burundi, Vol. I à IX.
10. ROBERT M, 1939,
Contribution à la morphologie du Katanga. Les cycles géographiques et les pénéplaines (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, Sect. Soc. Nat. et médéc. IX, 59 p.)
11. ROBERT M, 1956,
Géologie et géographie du Katanga (Bruxelles, 620 p. 75 fig).
12. ROBYNS W, 1948,
Les connaissances actuelles en botanique congolaises (IRSAC, premier rapport annuel, pp. 153-154, 12 pl.)
13. VAN MEEL L, 1953,
Exploration du Parc National de l'Upemba. Contribution à l'étude du lac Upemba. A : le milieu physico-chimique (Inst. Parcs Nat. Congo Belge, Bruxelles, fasc. 9, 190 p, 54 tabl., 34 fig., 13 pl. hors texte)
14. VAN TASSEL, R., 1958,
Notes minéralogiques XI : Jarosite, Natrojarosite, beaverite, leonhardtite et hexahydrite du Congo belge (Bull Inst. roy. sc. nat. Belg., XXXIV, n° 44, 12 p.)
15. VERHEYEN, R., 1951,
Contribution à l'étude éthologique des mammifères du Parc National de l'Upemba (Inst. Parcs Nat. Congo Belg., Bruxelles, 161 p., 20 pl. hors texte)
- 1953,
Exploration du Parc National de l'Upemba. Oiseaux (Ibid, Bruxelles, fasc. 19, 687 p., 5 pl. hors texte, 45 fig.)
16. CAHEN, L. et
MORTELMANS, G. 1939 a,
Stratigraphie du Système du Kundelungu au Nord du 10e parallèle Sud au Katanga (Bull. Soc. Belge Géol. Pal. Hydr., t. XLIX, fasc. 1-2, pp. 131-143).
17. 1939 b,
Les lambeaux de formations schisto-dolomitiques rencontrées au Nord du 10e parallèle Sud lors de la campagne 1938-1939 du Service géographique et géologique du Comité Spécial du Katanga (Ibid., t. XLIX, fasc. 1-2, pp. 143-149)
18. 1939 c,
Les formations du Kalahari de la Zone située au Katanga entre les 9e et 10e parallèles Sud (Ibid., t. XLIX, fasc. 1-2, pp. 143-149).

19. CAHEN, L., 1939, Observations géologiques dans les monts Kibara (Ibid., t. XLIX, fasc. 1-2, pp. 170-181)
20. CAHEN, L. et MORTELMANS, G., 1941 La géologie des degrés carrés Mokabe et Sampwe (Ibid., t. L., p. 6 - 47)
21. CAHEN, L., JAMOTTE, A. et MORTELMANS, G., 1946 Sur l'existence de microfossiles dans l'horizon de Cherts du Kundelungu supérieur (Ann. soc. géol., Belg., t. LXX, fasc. 2, pp. B 55 - 65).
22. CAHEN, L. et MORTELMANS, 1948 a, Les " grès " de l'étage supérieur du Kundelungu supérieur (à propos d'un horizon de repère) (Bull. soc. Belg. Géol. Pal. Hydr., t. L. VII, fasc. 2, pp. 425-444)
23. 1948 b, La transgression du Kundelungu supérieur au Katanga (Ibid., t. LVI, pp. 445-459)
24. CAHEN, L., 1954, Géologie du Congo Belge (Liège, Vaillant - Carmanne)
25. DELHAYE, F., 1913 Contribution à l'étude du Katanga : la grande dépression de la Lufira et les régions qui la bordent au Nord, à l'Ouest et au Sud (Ann. soc. géol. Belg., P. R. C. B., t. XL, fasc. 2, pp. 75 et suiv.)
26. 1914, Contribution à l'étude technique du Katanga (Ibid., P. R. C. B. t. XLI, pp. 5 et suiv.)
27. DE MAGNEE, I., 1935 a, Un pondingue interstratifié dans la série inférieure du Système des Kibara (Ibid., P. R. C. B., t. LVIII, fasc. 1, pp. C. 34-35)
28. 1935 b, Coupe géologique des monts Kibara (Katanga) (Ibid., P. R. C. B., t. LVIII, fasc. 2 pp. C 70-22).
29. DUMONT, P., 1950, Vue d'ensemble de la Géologie de l'Ouest du Katanga (C. F. Congr. scient. Elisabethville, vol. II, t. 1, Communication n° 67)
30. GILLIARD, A., 1950, Sur les Parcs Nationaux du Congo Belge et spécialement le Parc National de l'Upemba (Ibid., Vol. II, t. 1, Communication n° 123)
31. GROSEMANS, P., 1948, Etudes géologiques dans les monts Kibara (Ann. Serv. Mine Comité spécial Katanga, t. XII - XIII, pp. 3 - 33).

32. JAMOTTE, A., 1936, Nouvelles observations sur l'existence des formations du type " Formation du Kalahari " au Katanga (Ann. soc. géol. Belg., t. LX, pp. B 144-151)
33. MURTELMANS, G., 1939, Les formations de Kibara dans le coin Nord-Ouest de la feuille Mokabe-Kasari) (Bull. soc. belge géol. Pal. Hydr. t. XLIX, pp. 163-170)
34. 1947, Etudes géologiques et pétrographiques au Katanga Central (Thèse inédite présentée à l'Université Libre de Bruxelles)
35. 1951, Stratigraphie et tectonique des monts Kibara dans la région Mituaba - Kina (Bull. soc. belge Géol. Pal. Hydr., t. LIX, fasc. 3, pp. 359-382)
36. ROBERT, M., 1941, Contribution à la Géologie du Katanga - Le système du Kundelungu et le système Schisto-dolomitique (Mém. Inst. Royal colonial belge, in-4°, t. VI, fasc. 3)
37. 1944, Contribution à la Géologie du Katanga - Le système de Kibara et le complexe de base (Ibid., in-4°, t. VII, fasc. 2)
38. 1950, Les cadres de la Géologie du Katanga (C.R. Congr. Scient. Elisabethville, vol. II, t. 1., pp. 9 - 49).
39. 1951, Géologie du Katanga. Les formations du soubassement ancien (Comité spécial Katanga, Public. relatives à la carte du Katanga, op. 19)

Documents cartographiques

CAHEN, L. et
LEPERSONNE, J.

Carte géologique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à l'échelle du 2.000.000e (Ministère des Colonies, Commission de Géologie, 1951)

CAHEN, L.,

Esquisse tectonique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à l'échelle du 3.000.000e (Ministère des Colonies, Commission de Géologie, 1952)

SERVICE GEOGRAPHIQUE ET GEOLOGIQUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA,

Carte géologique du Katanga à l'échelle du 200.000e :

- Feuille Mokabe, édition 1952, avec notice explicative (Comité spécial Katanga, Public, relatives à la carte du Katanga, op. 21)
- Feuille Sampwe, édition 1952, avec notice explicative (Ibid, op. 22)
- Feuille Mituaba, édition 1953

40. G.F. DE WITTE et coll., Introduction, 1966
41. K. LINDBERG, Cyclopides (Crustacés Copépodes) 1951
42. A. JASSENS (Bruxelles), Onitini (Coleoptera Lamatticornia, Fam. Scaraboelidae) 1951
43. 1, Coleoptera :Paussidae, par E. JASSENS (Bruxelles); Megalopodidae, par P. JOLIVET (Bruxelles); Sagraidae, par P. JOLIVET (Bruxelles)- 2 Diptera ; Muscidae (Genre Glossina), par C. HENRARD (Bruxelles) 1951
44. C. FR. ROECOER (Bremen), Solifuga, Opiliones, Pedipalpi und Scorpiones 1952
45. G.F. DE WITTE (Bruxelles), Reptiles 1953
46. H.F. STROHECKER, (Miami), Endomychidae 1952
47. 1. Plecoptera : Pyrridae, by H.B.N. Hynes (Liverpool); 2 Coleoptera : Histeridae, par J. THEROND (Nimes); 3. Chrysomelidae, par P. JOLIVET (Bruxelles); 4. Scolytidae, par K.E. SCHEDL (Lienz); 5. Diptera : Bibionidae and Dorilidae, by D.E. HARDY (Honolulu, Hawaii) 1952
48. P. BASILEWSKY (Terueneren), Catabidae 1953
49. P. VANSCHUYTBROECK (Bruxelles), Dolichopodidae (Diptera Brachycera Orthorhapha) 1952
50. R. JEANNEL (Paris) Pselaphidae 1952
51. A. VILLIERS (Dakar), Languriidae et Cladoxeninae 1952
52. H. HEDIGER (Bâle), Observations sur la psychologie animale dans les Parcs Nationaux du Congo Belge 1951

Etat de préservation / de
conservation

D'une façon générale, le Parc National de l'Upemba est dans un bon état de préservation. Ce Parc a actuellement 43 années d'existence et il n'a pas cessé de remplir sa fonction de protection d'un ensemble biogéographique unique au monde par sa diversité écologique. Il est important de noter que malgré de grandes difficultés conjoncturelles, le Parc National de l'Upemba est resté un vaste sanctuaire de la grande faune; ceci est dû à l'intime conviction qu'ont les autorités responsables, au Zaïre, en particulier le Département de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement et l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature, de l'importance de la détermination personnelle et active du Président de la République du Zaïre, le Président MOBUTU SESE SEKO, Président Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution.

Il est nécessaire de signaler les menaces diverses qui appellent une constante vigilance et des mesures de protection adéquates. Il faut distinguer 2 grandes catégories de menaces : les menaces directes et les menaces indirectes.

Menaces directes

Nous entendons par " menaces directes " un ensemble d'activités entraînant un impact immédiat sur la faune en particulier, ainsi que sur les formations végétales dont elle dépend pour satisfaire ses besoins essentiels (alimentation, abri, lieux de reproduction). A ce titre, les massacres systématiques de la faune du Parc National de l'Upemba par les troupes Onusiennes et sécessionnistes en 1961 - 1962 pendant la sécession Katangaise, en constituent un exemple historique.

- Le braconnage dans le Parc National constitue une menace chronique, d'autant plus préoccupante que les méthodes et les motivations concernant cette action ont tendance à évoluer. Alors qu'il se pratiquait jusque dans un passé récent suivant des méthodes qualifiées comme traditionnelles ou ancestrales pour les besoins de subsistance, mettant à profit divers types de fosses, des pièges et des filets, le braconnage a tendance à se " moderniser " par l'utilisation d'armes (fusils) automatiques et des moyens de transport plus efficaces pour des buts lucratifs. La hausse du prix de l'ivoire sur le marché international constitue un facteur favorable à la recrudescence du braconnage à l'éléphant.
- Outre le braconnage perpétré à des fins diverses (viandes, trophées), il faut noter l'impact sur le Parc résultant de la forte pression exercée par la population qui ne cesse d'envahir et d'occuper certaines parties du Parc National de l'Upemba. C'est le cas de la vallée de la Lufira fréquemment occupée par la population Mukana, Kabenga et Kayumba en zone de Mitwaba et Malemba-Nkulu.

Menaces indirectes

Plus graves à long terme sont les menaces indirectes, c'est-à-dire les impacts négatifs qui peuvent être induits par l'évolution même des écosystèmes en l'absence de principes scientifiques de gestion. Le problème des feux de brousse est très préoccupant au Parc National de l'Upemba et constitue un facteur très important qui doit être contrôlé. Ceci implique que soient établis les programmes de mise à feu qui sont actuellement aléatoires. Seules les études scientifiques et les expérimentations continues permettront de dégager les principes directeurs de gestion rationnelle. Des feux strictement contrôlés dans le temps et dans l'espace peuvent contribuer à une technique de gestion appropriée à condition de s'appuyer sur une expérience scientifique pratique.

Dans l'ensemble la gestion scientifique du Parc National de l'Upemba est primordiale pour assurer la pérennité des espèces et communautés biologiques qui le peuplent et préserver l'équilibre écologique.

Agent responsable de la
préservation ou de la
conservation

INSTITUT ZAIROIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (I Z C N)
B.P. 868 - Kinshasa/I (Zaire)

Il s'agit d'un organisme d'Etat, placé sous la tutelle du Département de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement, qui possède une longue tradition dans la gestion des Parcs Nationaux

Historique de la préservation
ou de la conservation

L'histoire de la préservation et de la conservation se confond dans le cas du Parc National de l'Upemba avec l'histoire même de sa création en 1939. Dès sa création, des mesures légales et pratiques ont été prises afin que le territoire réponde à la définition de la " réserve naturelle intégrale " au sens de la convention de Londres de 1933. Au début cependant, d'assez vastes zones du Parc étaient occupées par l'homme (rive droite de la Lufira, salines de gaza, région de Tomombo). Ces interventions humaines ont été progressivement éliminées au fur et à mesure de la création de nouveaux secteurs de surveillance.

Moyens de préservation ou de
conservation

Principe de base

Dans la plus grande partie de sa superficie, le Parc National de l'Upemba est géré comme un " réserve naturelle intégrale ", donnant à ces termes la définition établie lors de la " conférence pour la protection de la faune et de la flore en Afrique " (Londres 1933) (cfr Article II de la convention de Londres). Des interventions humaines dans certaines zones ouvertes au tourisme sont tolérées et contrôlées par l'IZCN. Le Parc National de l'Upemba est sans aucun doute l'une des rares réserves naturelles de la terre où une politique de " protection intégrale " a été appliquée depuis plus de 40 ans.

La politique poursuivie jusqu'à ce jour visait à rejeter tout dirigisme dans l'évolution des écosystèmes, considérant que le Parc était suffisamment vaste pour constituer une unité écologique auto-régulatrice.

Cette politique devra se poursuivre tout en se renforçant par une stratégie de gestion scientifique, permettant d'éviter que ne surviennent des ruptures d'équilibres. Il faut noter que l'intervention due aux feux de brousse pratiqués dans le Parc National de l'Upemba, a affecté la notion même de " réserve naturelle intégrale ".

Le Parc National de l'Upemba comprend deux Stations principales :

Lusinga au Nord, dans la zone de Mitwaba,
Kayo au Sud, dans la zone de Lubudi.

L'IZCN envisage en outre l'ouverture d'une troisième station à Mabwe, sur la rive Est du lac Upemba.

est
lechwe

Sur le terrain, la protection est assurée par des gardes régis par un règlement militaire. Ils ont suivi pour la plupart des cours de formation pour les préposés à la conservation de la nature "organisés par l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature en 1974". Ils sont disciplinés et consciencieux de leur travail.

Des patrouilles à pied, en jeep et des contrôles par avion sont effectués régulièrement. Les gardes sont actuellement au nombre de 128 répartis de la manière suivante :

Station de Lusinga	:	74
Station de Kayo	:	54

Un réseau des postes de patrouille (P.P.) s'étend sur toutes les limites du Parc National de l'Upemba. Les faiblesses portent sur les tenues vestimentaires (tenues, bottines...), l'armement, les moyens de communication (véhicules et phonies), le matériel de campement (tentes, etc...), les voies d'accès (routes, bacs, etc...), l'équipement des dispensaires et les produits pharmaceutiques dans les Stations pour le fonctionnement des postes de patrouille.

En ce qui concerne la formation, plusieurs demandes de bourses seront introduites simultanément à la présente demande d'inscription.

Plans de gestion

L'inaccessibilité de certaines régions du Parc National de l'Upemba, les longues distances à parcourir et l'immensité des territoires à surveiller compliquent l'administration de la réserve et l'examen de tous ces problèmes a conduit, dans la perspective de l'inclusion du bien dans la liste du patrimoine mondial à envisager un certain nombre de mesures en vue de remédier aux faiblesses actuelles. L'IZCN envisage les mesures suivantes :

- 1° Installation d'un bac à Kansanga sur la rivière Lufira pour permettre la liaison entre la Station de Lusinga et la Station de Kayo.
- 2° Installation d'un bac à Kaswabilenga sur la rivière Lufira pour permettre la liaison entre Lusinga et Mabwe (rive Est du lac Upemba) pour permettre la surveillance de la partie Nord-Ouest du Parc National de l'Upemba.
- 3° Création d'une nouvelle station du Parc à Mabwe et aussi, subdivision conséquente du P N U en 3 secteurs à savoir :
 - a) Secteur Nord (Station de Lusinga)
 - b) Secteur Nord-Ouest (Station de Mabwe)
 - c) Secteur Sud (Station de Kayo)
4. Coordination de la protection globale du P N U par la Station de Lusinga

Examen des faiblesses de la surveillance du P N U et remèdes

1° Faiblesse du plan actuel de gestion.

Deux éléments contribuent à cette faiblesse :

- a) L'autonomie des deux secteurs de surveillance (Nord et Sud) du Parc réduit l'efficacité de la protection globale du Parc. Il n'existe pas en effet de station principale qui coordonne l'ensemble de la gestion du Parc. Cette situation réduit l'efficacité des mesures de protection. Un parc national doit être considéré du point de vue de la gestion, comme une seule entité et non comme une simple juxtaposition de secteurs indépendants les uns des autres. Si cette situation peut présenter certains avantages sur le plan de l'efficacité sectorielle, elle constitue un handicap sur le plan de la coordination globale de la protection et les autorités de l'IZCN envisagent d'attribuer à la station de Lusinga un rôle de coordination qui se superposerait à la fonction de contrôle que chaque station continuera à assumer de manière autonome dans les secteurs de sa compétence.
- b) Le Parc National de l'Upemba est traversé par la rivière Lufira qui constitue actuellement la limite entre les deux secteurs Nord et Sud dont la liaison était assurée grâce à un bac qui était installé à Kansanga et une piste carrossable qui reliait les deux stations du Nord au Sud. Ce bac a été emporté par le courant de la Lufira suite à de fortes crues de 1978, rendant ainsi impossible la liaison entre les deux secteurs.

En outre, le contrôle des régions Nord-Ouest du Parc qui était assuré grâce au bac existant sur la Lufira installé à Kaswabilenga a été rompu car ce bac a été détruit par les sécessionnistes après 1960 rendant ainsi incontrôlable toute la zone du parc comprise entre la Lufira et le lac Upemba.

La réinstallation de ces deux bacs et l'ouverture d'une 3e station à Mabwe constituent les principales priorités des autorités de l'IZCN pour assurer la meilleure protection de tous les territoires du Parc National de l'Upemba.

2° Mauvais état des infrastructures et des équipements

Tous les P.P. et les Stations sont reliés entre eux par des pistes carrossables à l'intérieur du parc. Les distances à parcourir sont souvent très longues et les pistes se détériorent périodiquement en saison des pluies (Kayo - Lusinga = 226 Km)
Lusinga - Kipafu = 115 Kms, Kayo - Kamundula = 140 Kms).

Suite à la situation géographique du Parc National de l'Upemba, le personnel est ravitaillé au départ de Lubumbashi (± 400 Kms) et Likasi (275 Kms). C'est pourquoi il faut en permanence à Lusinga et Kayo, un camion et une jeep en bon état pour permettre le ravitaillement et la surveillance régulièrement. Une piste d'aviation pour petits porteurs existe à Lusinga et Kayo et un avion CESSNA 180 de l'IZCN est basé en permanence à Lubumbashi. Cet avion est souvent en panne et les pièces de rechange sont difficiles à trouver sur le marché local. Quant aux communications radio, elles existent entre les deux stations du PNU et d'autres Parcs, ainsi qu'entre la Délégation Générale de Kinshasa et elles. Il s'agit d'un matériel vétuste que les autorités de l'IZCN envisagent de renouveler dans le cadre de l'inscription du PNU dans la liste des biens naturels du patrimoine mondial au bénéfice du PNU où certaines espèces animales seraient gravement menacées en l'absence d'une protection suffisante.

En matière d'équipement, on peut signaler l'insuffisance vestimentaire (tenues et bottines), et la faiblesse de l'armement au point que les gardes se trouvent au départ, dans des conditions d'infériorité face aux braconniers munis d'armes automatiques. Notons que l'IZCN a déjà reçu des "Forces Armées Zaïroises" un lot important de carabines .30 et des munitions pour pallier à cette insuffisance d'armement dans tous les parcs nationaux du Zaïre.

Gestion scientifique

Comme dans le Parc National des Virunga où le plan de gestion scientifique a déjà pris une grande ampleur, l'IZCN entend étendre ce plan à d'autres parcs qu'il gère. C'est ainsi que l'Institut prévoit dans son programme d'action, la mise en place d'une infrastructure scientifique au Parc National de l'Upemba. Grâce à l'inscription du PNU sur la liste des biens naturels du patrimoine mondial, l'IZCN accélérera le processus de mise en place d'un laboratoire de recherche à la station de Lusinga. Ce projet vise à établir entre autres, des plans directeurs des feux de brousse pratiqués dans le parc et entreprendre l'étude des effets de ces feux sur les populations animales. Une grande attention devra être attirée sur le Zèbre (Equus burchelli böhmi). L'Éland (Taurotragus oryx) et l'antilope noire (Hippotragus niger). Seules des observations scientifiques, méthodiques, interdisciplinaires et continues peuvent dégager de sains principes de gestion, et l'inscription du PNU sur la liste du Patrimoine mondial devrait avoir des effets bénéfiques car cette reconnaissance ne manquera pas de stimuler les efforts de conservation grâce à des programmes de formation et de coopération technique.

Justification de l'inscription
dans la liste du patrimoine
mondial

Le Parc National de l'Upemba présente des caractères qui peuvent être rangés suivant trois des quatre critères invoqués pour justifier l'inscription de ce bien dans la liste du patrimoine mondial. Les critères 2, 3 et 4 s'appliquent au P N U.

Critère 2 : suivant l'article 2 de la convention

" Etre des exemples éminemment représentatifs..... de l'évolution biologique et de l'interaction entre l'homme et son environnement ayant une grande signification "

- Les vastes territoires du Parc National de l'Upemba (+ 1.000.000 ha) protégés depuis 43 ans offrent un remarquable exemple d'entité écologique où un équilibre dynamique s'est déjà établi entre les différents stades de la chaîne trophique, dans lequel intervient l'homme lui-même, par le truchement des incendies périodiques qu'il provoque dans le Parc. Maintenu à l'abri de toute action anthropique, ce milieu ne tarderait pas à évoluer vers des stades plus caractéristiques d'une succession végétale qui entraînerait diverses modifications biocénologiques et influencerait les populations des grands mammifères typiques de ce Parc. Ce milieu grâce à la protection dont il jouit depuis 1939, se trouve dans un état tout-à-fait naturel.
- La sauvegarde d'un tel sanctuaire implique une gestion rationnelle qui s'impose avec plus de force encore dans le cas d'un territoire qui doit être inclus dans la liste des biens du patrimoine naturel mondial. La pratique incontrôlée des feux de brousse peut entraîner à long terme des ruptures d'équilibres par suite de la régression de certaines formations végétales, la raréfaction progressive des arbres et des arbustes, le développement d'une végétation pyrophile, à des effets sur les sols et la faune qui y/inféodée des augmentations de température et la combustion des horizons humiques.. est

Critère 3 : suivant l'article 2 de la convention

" Représenter des phénomènes, formations ou traits naturels uniques, rares ou éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle "

Ce critère s'applique à trois titres au moins, dans le cas du Parc National de l'Upemba :

- 3.1. comme écosystème important pour l'homme
 - 3.2. comme exemple de paysages spectaculaires résultant de grandes concentrations d'animaux
 - 3.3. comme exemple de vastes étendues de végétation naturelle;
- Créé en 1939, le Parc National de l'Upemba est constitué de vastes savanes herbeuses sur plateaux des Kibara et Manika entrecoupés de savanes arbustives, boisées ainsi que de forêts sablières à *Brachystegia* et *Isoberrinia*. La superficie de ce Parc est d'environ 1.000.000

- " A plus de 1.000 m au dessus du lac Upemba et de la vaste zone d'inondation du Kamalondo se déroulent de vieux plateaux, aux sols usés et épuisés, couverts d'herbages pauvres et clairsemés. Leur surface est l'aboutissement d'une longue pénépléation qu'au cours d'un long repos tectonique, l'Afrique vit se parfaire à sa surface, arasant les montagnes que plissement Kibariens et Kundelunguëns avait édifiés sur la terre Katangaise.

Au tertiaire, cette pénéplaine subit l'influence des mouvements alpins. La vieille pénéplaine africaine subit un gauchissement avec création de la cuvette congolaise et relèvement des bords, donc des plateaux des Kibara et de la Manika, tandis que, dans le basculement de la bordure Sud-Ouest de la cuvette, le fond de l'ancienne bande des plis Kibariens usés, où se trouve actuellement le Kamalondo, descendait par rapport aux plateaux. Cette accentuation des pentes vers le NNO a dû rajeunir, dans cette zone, le réseau sénile qui y coulait sur la pénéplaine ancienne " (Gilliard, 1952).

C'est sur les hauts plateaux des Kibara qu'on rencontre les magnifiques panoramas des gorges de la Pelenge, Munte et Kipanga qui constituent l'exemple unique des visions spectaculaires du Parc National de l'Upemba. On y trouve également des chutes sur les rivières Munte, Kalumengongo et Lubanga qui sont un grand attrait pour les touristes.

- En dehors de sa diversité faunique, notamment en ce qui concerne les grands mammifères, le P N U se caractérise par la biomasse importante de plusieurs espèces qui y forment des concentrations impressionnantes comme c'est le cas des Zèbres, Bubales et Buffles.

Des problèmes biologiques complexes se posent tant sur le plan des interactions entre la grande faune et les formations végétales dont elle dépend, qu'en ce qui regarde la compétition interspécifique.

Critère 4, suivant l'article 2 de la convention

" Etre des zones abritant des communautés animales ou végétales rares ou menacées. Cette catégorie comprend des écosystèmes où existent des concentrations des végétaux et d'animaux présentant un intérêt et une importance universels "

Le Parc National de l'Upemba répond entièrement à ce critère car il renferme des espèces devenues rares, menacées ou même en voie d'extinction. Tel est le cas du Zèbre (Equus burchelli böhmi), l'Antilope Sable (Hippotragus niger) et de l'Eland du cap (Taurotragus oryx). Le Parc National de l'Upemba constitue l'ultime refuge au Zaïre, du Zèbre et de l'Antilope sable et un des rares endroits sur la terre où ces animaux existent encore dans leur milieu naturel.

Habitat propice au Zèbre

Le type de paysage du Parc National de l'Upemba offre au Zèbre deux sortes d'habitats :

- 1° D'une part, la savane herbeuse des hauts plateaux où il y a une présence constante d'eau et plus particulièrement les étangs permanents et les mares (Mukana, Kabwekano-no, Bwalo).
- 2° D'autre part les vallées humides des cours d'eau sur une végétation arbustive à la lisière de la forêt. Durant la saison sèche après l'incendie de la végétation, ces zones préférées procurent de bons pâturages et des réserves d'eau qui constituent les lieux de concentration des Zèbres. En 1978, on pouvait dénombrer sur le plateau de Lusanga au PNU-Nord, plus de 860 Zèbres. Les 2 guerres du Shaba et la crise économique ont eu de graves répercussions sur la population des Zèbres et d'autres espèces animales du Parc National de l'Upemba.

Il semble que la situation tend à se normaliser mais l'urgence d'un renforcement de la protection n'est pas à démontrer. Il est donc évident que l'inscription sur la " liste du Patrimoine Mondial " du Parc National de l'Upemba comme bien naturel serait de nature à accroître l'intérêt pour ce bien qui, à ce titre de sanctuaire du Zèbre, est un territoire unique au monde.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, et spécialement au critère 4, le Parc National de l'Upemba semble correspondre aux qualités requises pour être inscrit comme bien naturel sur la liste du Patrimoine Mondial, suivant la Convention de 1933, ratifiée par la République du Zaïre.

République du Zaïre - Parc National de l'Upemba (Demande de Coopération Technique)

date de soumission

décembre 1982

type du projet pour lequel une assistance est demandée

Le Projet concerne ;

Un bien Inscrit sur la liste du Patrimoine mondial

L'identification de biens culturels ou naturels

Un centre national ou régional de formation

Prêt de cocher la case appropriée.

projets concernant des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial (ou proposé pour inscription)

Renseignements sur le bien

date d'inscription sur la liste du patrimoine mondial

décembre 1982

brève description du bien

Le Parc National de l'Upemba est entièrement situé dans la région du Shaba et n'est pas contigu à un territoire étranger. Il groupe une variété de régions biogéographiques comprenant au Nord-Est, de vastes savanes à relief peu accusé, une zone dans la dépression du Kamalondo - Upemba et un secteur fortement raviné sur les contreforts des monts Kibara.

Le bassin de la Basse-Lufira depuis les chutes de Klubo jusqu'au point où elle se perd dans les expansions du lac Upemba.

Les plaines et les contreforts des monts Kibara sont caractérisés par une savane, mais les massifs boisés n'y sont pas rares.

Il existe au Sud entre la rivière Kalule-Nord et Lufira un long et étroit plateau herbeux : le plateau de Manika.

L'intérêt du Parc National de l'Upemba réside dans la diversité de ses biotopes et donc de ses biocénoses sur une superficie relativement limitée. Dans ses limites, on trouve des nombreux cours d'eau, des mares temporaires et des étangs permanents, d'immenses savanes sur les plateaux des Kibara et Manika, des galeries forestières et des forêts shabiennes. Le parc de l'Upemba constitue avec le Kundelungu le seul endroit au Zaïre où existe encore le Zèbre (*Equus burchelli böhmi*) dans son milieu naturel. On rencontre des sources thermales à Kaziba.

statut juridique du bien

Le bien a été créé par décret Royal le 15 mai 1939 mais la délimitation définitive du Parc fut sanctionnée par l'Ordonnance-loi n° 75-241 du 22 juillet 1975

Renseignements sur la demande
description détaillée des dangers
encourus par le bien

- Le braconnage dans le Parc National de l'Upemba constitue une menace chronique. Il a tendance à se moderniser par l'utilisation de fusils automatiques, de moyens de transport plus efficaces, et ceci pour des buts lucratifs. La hausse du prix de l'ivoire sur le marché International constitue un facteur favorable à la recrudescence du braconnage à l'éléphant.
- Outre le braconnage, il y a la forte pression exercée par la population qui ne cesse d'envahir et d'occuper certaines parties du Parc National de l'Upemba.
- La 3^{ème} menace est le feu de brousses. Les programmes de mise à feu sont actuellement aléatoires. Des feux contrôlés dans le temps et dans l'espace peuvent contribuer à une technique de gestion appropriée à condition de s'appuyer sur une expérience scientifique pratique.

objectifs et Impact escompté
du projet proposé

Les objectifs du projet sont :

1. augmenter la protection du parc
2. développer les possibilités de recherche sur les problèmes de feux de brousse et leur effets sur la population animale

L'augmentation de la surveillance du parc n'est possible que par l'amélioration des effectifs des équipements et la formation du personnel. Ceci a pour effet de réduire progressivement les dangers qui menacent le Parc National de l'Upemba.

Le renforcement de la recherche scientifique, permettra d'établir des plans directeurs des feux de brousse pratiqués dans le Parc et d'entreprendre l'étude des effets de ces feux sur la végétation et sur les populations animales.

Une grande attention devra être attirée sur le Zèbre, l'Éland et l'Antilope noire. Seules les observations scientifiques, méthodiques et continues peuvent dégager des principes sains de gestion et l'inscription du Parc National de l'Upemba sur la liste du Patrimoine mondial devrait avoir des effets bénéfiques car cette reconnaissance ne manquera pas de stimuler les efforts de conservation grâce à des programmes de formation et de coopération technique.

a) Dans la perspective de l'inclusion du Parc National de l'Upemba dans la liste du Patrimoine mondial, l'IZCN envisage :

- l'installation d'un bac à Kansanga sur la rivière Lufira pour permettre la liaison entre la Station de Lusanga et celle de Kayo.
- l'installation d'un bac à Kaswabilenga sur la rivière Lufira pour permettre la liaison entre Lusanga et Mabwe, et aussi pour permettre la surveillance de la partie Nord-Ouest du Parc National de l'Upemba.
- la création d'une nouvelle station du Parc à Mabwe
- l'amélioration de l'équipement des Gardes

b) Grâce à l'aide accordée au titre de la Convention

- la mise en place d'un laboratoire de recherche sera facilitée
- cette aide permettra d'améliorer la compétence scientifique des chercheurs de l'IZCN par des stages de perfectionnement pour une meilleure gestion scientifique de ce parc.

Objets d'identification

Le formulaire de présentation d'Inscription a déjà été préparé

Objets de formation

Sans objet dans le cas du Parc National de l'Upemba

Montant approximatif des activités envisagées

Dépenses assumées par la République du Zaïre

Pour l'année 1981, le budget du Parc National de l'Upemba se répartissent comme suit :

- Budget ordinaire	:	392.369,07 Zaïres
- Budget d'investissement	:	-
Total	:	

Montant demandé au titre de la Convention

- 1° Le montant de \$ 18.000 (tableau n° 1) serait utile pour que deux chercheurs puissent poursuivre une formation (stage), et celui de \$ 24.000 pour 4 ans de doctorat.
- 2° Le montant demandé pour fournir un début d'équipement au Parc National de l'Upemba s'élève à \$ 65.180.

La demande totale pour le Parc National de l'Upemba s'élève ainsi dans un premier temps à la somme de \$ 107.180.

Il est recommandé de prévoir une mission de consultation dans le but de vérifier la réalisation des projets dans le cas où ce parc serait désigné comme bien naturel de la Convention du Patrimoine mondial à la suite de l'introduction des formulaires de présentation d'inscription. Le montant requis par cette mission de consultation est à déterminer.

Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (I Z C N)
B.P. 868
KINSHASA/I
(République du Zaïre)

REPUBLIQUE DU HAÏTI
INSTITUT NATIONAL POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE
PARC NATIONAL DE L'OPINCA
STATION DE RESEARCH.

INSTRUCTIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
EN VISITE D'INSPECTION AU P. N. U. - NORD.

- 1/ Les instructions du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint sont des matières absolument prioritaires.
- 2/ Des irrégularités ont été constatées (Pens pour non autorisés sur diverses caisses), des mesures sont immédiatement prises. Voir Procès-verbaux en annexe.
- 3/ Intensifier l'esprit de discipline dans le camp et repindre les plaques de signalisation.

Pour la plaque du P. N. U. devant se trouver à l'adresse de l'annexe à Labumand, voir le Conservateur MINNÉ.

4/ PROBLÈME D'ALIMENTATION DES GARDIENS

- Le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord nous déclare qu'il achète de la farine à 2,35.00 le sac et le revend à 3,00.00 %, tandis que le poisson à 0,25.00 le Kg pour le revendre à 0,30.00 le Kg.
- Notons que le petit bénéfice est enregistré dans la Caisse Cantine.

5/ SOUDES MÉDICALE

- 1°) Le Conservateur envoie l'infirmerie avec la réquisition pour le retrait des médicaments à l'hôpital de Stegno.
- 2°) Il achète des médicaments à la Pharmacie de Lhézi (GUPHATA).
- 3°) Le Docteur BIRNBERG lui ravitaille aussi en médicaments spéciaux.

6/ PAIROLLES

- Le Conservateur KAMMUNHNER effectue des patrouilles d'une durée minimum de 6 jours, sous la tente, par mois.
- Idem pour le Chef de Poste ILUNGA.

7/ Les sanctions prévues ont été prises à charge du Citoyen (Chef de Poste ILUNGA pour question de finances. Mais les gardes et les travailleurs doivent continuer à le respecter comme par le passé.

8/ Les gardes de la Station accompagnent le Conservateur et le Chef de Poste en patrouille ou font des patrouilles eux-mêmes sous les ordres du Conservateur Chef du P. N. U. - Nord ou du Chef de Poste.

- 9/ Le Conservateur nous déclare en outre qu'il n'y a pas de brassage dans le P. N. U. - Nord.-
- 10/ La Direction Générale enverra, au P. N. U. - Nord, un clairon, de nouveaux drapeaux de Paix et les photos du Président de la République en tenue authentique et non en cravatte.-
- 11/ CHERCHE.-
- La Candorlette Humait est à reverser immédiatement. L'argent perçu doit être versé dans les rentrées.-
 - La Jeep Land-rover est mise à la disposition du Conservateur ESTIPHE en attendant l'arrivée du véhicule M. B. CO.-
 - Un véhicule tout terrain sera acheté à Lubumbashi pour la Station de Lusimba.-
- 12/ Le Citoyen KAMBONZA-KALAMA NIBOLE est chargé des fonctions de Secrétaire-Comptable de la Station de Lusimba. Si, dans 3 ou 6 mois, il donne un bon rendement, le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord en fera un rapport qu'il transmettra à la Direction Générale avec proposition d'avancement en grade.-
- Cependant, l'engagement d'un cuisinier est indispensable.-
- 13/ D'accord pour la promotion des gardes : LEMBE KATHENWAGA et KAPAY en MBOLE au grade, respectivement de GARDE PRINCIPAL et de CLASSE PREMIÈRE CLASSE.-
- 14/ Accord pour le passage des chauffeurs MUKAINATA DUNGE, MUKOLE MUKOLE et NYAMBA MUKOLE au Corps des Gardes, suivant les propositions du Conservateur Chef du P. N. U. - Nord.-
- 15/ Le Conservateur LESTIENS devra justifier, au Conservateur Kamukhalagi, la somme de 300,00,00 Z qu'il lui remet mensuellement.-
- 16/ 600,00,00 Z (Six cents Zaires) ont été remis par le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord au Conservateur GANICHA pour ravitaillement des gardes cantonnés dans les postes lointains. A justifier par le Conservateur Chef du P. N. U. - Sud.-
- 17/ - 1°) Accord pour l'engagement de trois gardes et non six. Le Conservateur devra se débrouiller quant à la réoccupation du Poste de Nante.-
- 2°) Un crédit de 150,00,00 Z, et non 300,00,00 Z, est mis à la disposition de la Station de Lusimba pour la refecton de la route L'AMANA-MUNIE.-

Il faut un bac pour KAKALILINGA.-

18/ Les relations entre le Docteur MIMCKRIZANG et le P. N. U. peuvent continuer mais d'une manière officielle.-

Le Directeur Général lui écrira officiellement pour lui remercier de tout ce qu'il a déjà fait pour le P. N. U. en particulier et l'I. N. C. N. en général.-

19/ Il faut éviter l'utilisation des bombes D. N. T. dans les gîtes et pavillons touristiques des Parcs Nationaux.-

20/ SURVEILLANCE.-

Il faut continuer des patrouilles aux abords du Parc. En dehors du Parc, l'usage des fusils n'est autorisé qu'en cas de légitime défense. Ne pas dépasser 50 Km autour du Parc.-

21/ La route de Kamanga reste à la disposition du Conservateur KANUBU-HALMI et la construction du Guest-house au Conservateur LITENGI.-

- a) la construction du Guest-house, qui doit être pour lui une des occupations dominantes)-

- b) la surveillance du P. N. U. - Sud.-

- c) L'élaboration, avec le Conservateur KANATHIALADI, du projet de décret de modification des limites du P. N. U. et prévision des sommes à expédier à Kinshasa avant le 20 Octobre courant.-

- d) Patrouille des abords du Parc jusqu'à 50 Km.

- e) Fourniture projet de décret pour la MIBUYA (après survol en avion) et LIMBA-KIARA. La Direction Générale enverra le projet LINDA-KIVU)-

22/ Il faut équiper, en mobilier, la maison du Secrétaire et y installer du courant.-

23/ Construction du nouveau bureau : à voir à Kinshasa.-

24/ Construction des pavillons : Pas pour le moment.-

Fait à Lusings, le 2 Octobre 1973.-

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,

= .GASHEWEZI TANZANIKA. =

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

= .Jacques VERCHUPEN. =



UNESCO — Patrimoine mondial

Parc National de l'Upemba

1. Formulaire de proposition d'inscription
2. Demande de coopération technique

Localisation précise

République du Zaïre - Parc National de l'Upemba (Formulaire de proposition d'inscription)

a) Pays

b) Etat, province ou région

Entièrement localisé dans la région du Shaba, zones de Malemba-Nkulu et Bukama dans la sous-région du Haut-Lomami, zone de Mitwaba dans la sous-région du Haut-Shaba et zone de Lubudi dans la sous-région du Lualaba.

c) Nom du bien

Parc National de l'Upemba

d) Localisation exacte sur les cartes avec indication des coordonnées géographiques

Coordonnées géographiques : de 9° 51' de latitude Sud à 8° 45' de latitude Nord, entre 26° et 27° 10' approximativement de longitude Est.

Le Parc National de l'Upemba regroupe une grande variété des régions naturelles dont la plus grande longueur ne dépasse pas 200 Km sur 100 Km de large environ.

Superficie :

Le Parc National de l'Upemba avait initialement 1.773.000 ha. Sa superficie actuelle est d'environ 1.000.000 ha, une grande partie ayant été rétrocédée et les limites du Parc révisées depuis 1975 (cfr Ordonnance-loi n° 75-241 du 22 juillet 1975 portant modification des limites du P N U et régime applicable dans son périmètre).

Ce Parc comprend une zone annexe constituée de vastes marécages situés entre le lac Upemba au Nord, le lac Kabwe au Sud, le fleuve Zaïre à l'Ouest et la limite Nord-Ouest du Parc National de l'Upemba à l'Est, abritant de nombreux éléphants, des antilopes Lechwe et de multiples oiseaux aquatiques parmi lesquels figurent de nombreux migrateurs. D'importantes migrations d'éléphants s'effectuent également entre la zone annexe de Kundelungu, le domaine de chasse de Lubudi-Sampwe et le Parc National de l'Upemba

e) Données juridiques

a) Propriétaire

Etat Zaïrois

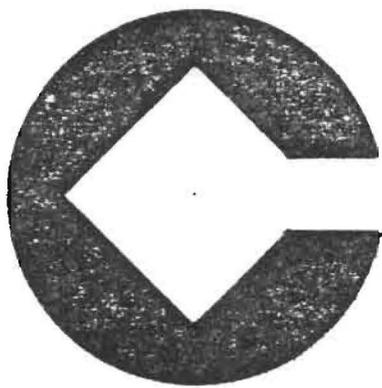
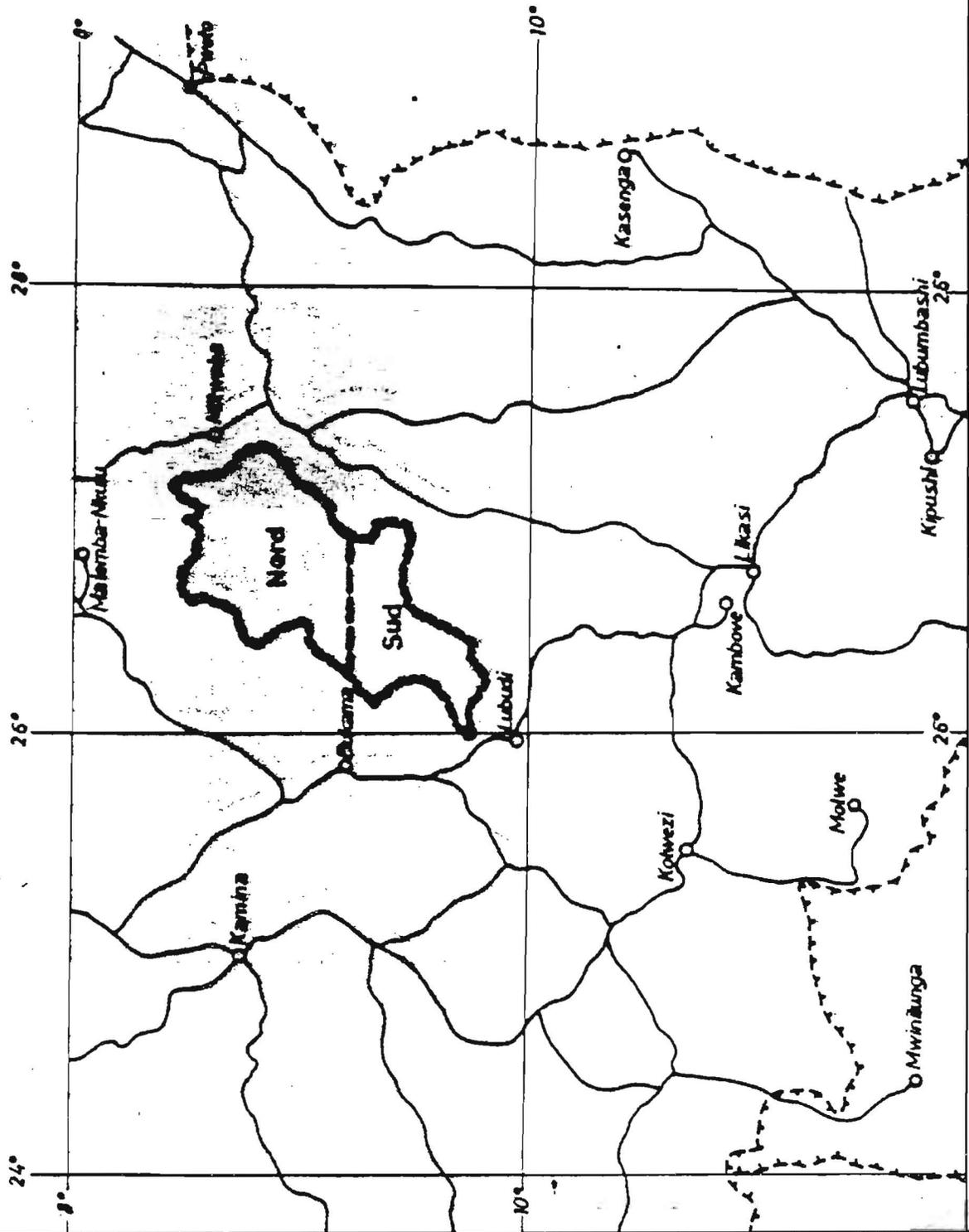
b) Statut juridique

Le Parc National de l'Upemba fût créé par le décret Royal du 15 mai 1939; il était constitué en Réserve Naturelle Intégrale. La législation en application dans les parcs nationaux et en particulier dans le Parc National de l'Upemba a été revue par l'Ordonnance-loi n° 69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature. Les limites du Parc National ont été modifiées à plusieurs reprises suite aux rétrocessions, consécutives aux nombreuses

Parc National de l'Upemba, Nord et Sud

Carte de Localisation

ECHELLE 1/3 000 000



révindications des terres par les populations environnant le Parc, profitant des troubles qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance. La délimitation définitive du Parc fût sanctionnée par l'Ordonnance-loi n° 75-241 du 22 juillet 1975

Administration
responsable

Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (I Z C N)
B.P. 868
KINSHASA/1
(Zaïre)

Identification

Description et
inventaire

Le Parc National de l'Upemba se range dans la catégorie du patrimoine naturel.

DESCRIPTION GENERALE DU TERRITOIRE

Le Parc National de l'Upemba est entièrement situé dans la région du Shaba et n'est pas contigu à un territoire étranger. Il groupe une variété de régions biogéographiques comprenant au Nord-Est, de vastes savanes à relief peu accusé, une zone dans la dépression du Kamalondo-Upemba et un secteur fortement raviné sur les contreforts des monts Kibara. Le bassin de la Basse-Lufira depuis les chutes de Kiubo jusqu'au point où elle se perd dans les expansions du lac Upemba, les cours des rivières Munte et Luvingila sont inclus dans le Parc National. Les plaines et les contreforts des monts Kibara sont caractérisés par une savane fréquemment marquée par l'influence du feu. De plus les massifs boisés n'y sont pas rares.

Il existe au Sud entre la rivière Kalule-Nord et la Lufira, un long et étroit plateau herbeux le plateau de la Manika, constituant l'extension septentrionale des plateaux du Bianco drainée dans sa partie centrale par la rivière Luvingila.

Le Parc National de l'Upemba est divisé en deux secteurs Nord et Sud. Il comprend deux Stations : Lusinga (Nord) dans la zone de Mitwaba, et Kayo (Sud) dans la zone de Lubudi

ASPECTS PHYSIQUES

Géologie

Le Parc National de l'Upemba a déjà fait l'objet de plusieurs études géologiques. Un certain nombre de publications ont été réalisées notamment celles de F. DELHAYE (1913 et 1914) et M. ROBERT (1941, 1944, 1950 et 1951). Messieurs L. CAHEN et G. MORTEL-MANS du Comité Spécial du Katanga étudièrent également la région du Parc National de l'Upemba et établirent une carte géologique du degré carré de Mokabe-Kasari (limité par

les parallèles de 9° et 10° Sud et les méridiens de 26° et 27° Est de Greenwich) publiée en 1952 à l'échelle de 1/200.000.

Les sols du Parc National de l'Upemba sont constitués des terrains du groupe des Kibara qui coupant diagonalement le Shaba, forment le bourrelet Kibarien sur lequel se situent les territoires du Parc.

Des formations du groupe du Shaba affleurent la vallée de la Lufira et l'aval Luvingila, séparant ainsi deux grandes zones Kibariennes : celle à l'Est de la Lufira couvrant la Haute - Kalumengongo et les parties élevées des bassins des affluents du versant droit de la Lufira (la Munte, la Muye et le Senze) et celle à l'Ouest de la Luvingila et de l'aval Lufira, forment la charpente des monts Bia. La zone orientale constitue le prolongement méridional des monts Kibara proprement dite. Situés au Nord et au Nord-Est de Mitwaba, la région des monts Bia se rattache au Kibara de la Lufira par une zone anticlinale granitique, à petits synclinaux Kibariens qui apparaissent en fenêtres sous la couverture Kundelunguienne (groupe du Shaba) au voisinage du méridien de 26° 30' et au Nord du parallèle de 9° 30' Sud.

Climatologie

Le Parc National de l'Upemba est situé dans la zone du climat présoudanien, c'est-à-dire que la hauteur moyenne des précipitations annuelles pour l'ensemble de la région s'y maintient entre 1.200 et 1.400 mm et que la saison sèche y dure de 5 à 6 mois (d'avril à octobre environ).

La température en saison sèche y varie entre le 20° et 22° C le jour, et tombe jusqu'à 8°C vers la fin de la nuit.

L'état hygrométrique de l'air est en général inférieur à 50% et descend fréquemment en dessous de 30%.

Les plateaux sont balayés par des alizés qui sont généralement assez forts.

Hydrographie

La plus grande rivière du Parc National de l'Upemba est la Lufira qui le traverse depuis son confluent avec la rivière Lombwe jusqu'au chenal Mukoko la reliant au lac Upemba.

Un nombre important d'autres rivières (Lufira, Senze, Muye et la Munte sur la rive gauche), l'importante rivière Kalumengongo, un autre affluent du fleuve Zaïre prend sa source sur le plateau de Kibara à 10 Km de la Station de Lusinga, dont la majorité sont tributaires de la rivière Lufira prennent leur source sur les hauts plateaux au Nord et au Sud du Parc.

Description géographique (sources bibliographiques)

Le Parc National de l'Upemba est constitué de vastes régions des savanes herbeuses et marécageuses, des hauts plateaux, parsemés par des galeries forestières plus ou moins étendues qui se développent sur les rives de nombreux cours d'eau. Au pourtour de ces savanes herbeuses apparaît une première bande de végétation arbustive à laquelle succède la savane boisée, les galeries forestières et la forêt shabienne.

Le haut plateau de Kibara est une relique de l'ancienne pénéplaine qui, au cours du cycle géographique précédent, couvrait l'immense étendue du Shaba méridional. Des parties planes s'observent encore localement aux têtes de source de la Dipidi, de la Lufwi de la Mukelengya de la Dipwa et aux lieux dits Mukama et Kabwekanono.

Ces aires vestigiales se trouvent à une altitude voisine de 1.800 m et face au graben du Kamalondo. La partie Est du plateau des Kibara est profondément rongée par suite d'érosion. Des gorges profondes de 400 mètres se sont creusées en divers endroits, dont celles de la Munte, de la Kipanga et de la Pelenge figurent parmi les plus spectaculaires. Les paysages et contraintes des régions où se situe le Parc National de l'Upemba ont été décrits dans plusieurs ouvrages dont il faut signaler ceux de DELHAYE (1913 et 1914), GILLIARD A. (1950), ZAMOSSE A. (1936), MORTELMANS (1939, 1947 et 1951), VERHEYEN (1953) et DE WITTE (1966).

Aspects écologiques

Diversité biogéographique générale

Le Parc National de l'Upemba est situé dans la zone du climat présoudanien, c'est-à-dire que la hauteur moyenne des précipitations annuelles pour l'ensemble de la région s'y maintient entre 1.200 et 1.400 mm et que la saison sèche y dure de 5 à 6 mois (de mi-avril à fin octobre environ).

Sur les hauts plateaux des Kibara, les graminées dominent le faciès végétal. En différents secteurs, elles se sont établies en formations quasi homogènes, en d'autres, par contre, elles se trouvent largement mélangées à des plantes herbacées (Composées, Renonculacées, Convolvulacées, Monocotylées bulbeuses, Liliacées), surtout dans les parties humides et fertiles à proximité des galeries forestières.

L'intérêt du Parc National de l'Upemba réside dans la diversité de ses biotopes et donc de ses biocénoses sur une superficie relativement limitée. Dans ses limites, on trouve des nombreux cours d'eau, des mares temporaires et des étangs permanents, d'immenses savane sur les plateaux des Kibara et Manika, des galeries forestières et des forêts shabiennes.

Sur les hauts plateaux de Kibara qui surplombent la Lufira, la dépression de Kamalondo et lac Upemba, le Parc présente plusieurs gorges spectaculaires telles que la Pelenge, la Munte et la Kipanga.

Le Parc National de l'Upemba constitue avec le Parc National de Kundelungu, le seul endroit au Zaïre où existe encore le Zèbre (*Equus burchelli böhmi*) dans son milieu naturel. On y rencontre en outre des sources thermales à Kaziba où vit une espèce de crustacé (*Thermobathynella Adami*) à une température de 55°C et d'importantes salines à Gaza près du confluent des rivières Lukoka et Kanundula.

Le Parc renferme également de nombreuses espèces animales telles que : l'Eléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le Buffle (*Syncerus caffer caffer*), l'Eland du cap (*Taurotragus oryx*), l'Antilope rouanne (*Hippotragus equinus*), l'Antilope noire (*Hippotragus niger*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), l'Antilope des roseaux (*Redunca arundinum*), l'Oribi (*Ourebia ourebi*), le Sylvicapra (*Sylvicapra grimmia*), le Phacochère (*Phacocoerus aethiopicus*), le Potamochère (*Potamochoerus porcus*), le Bubale (*Alcelaphus lichtensteini*) ainsi que de nombreux oiseaux terrestres et aquatiques.

Différentes formations végétales du Parc National de l'Upemba

Le Parc National de l'Upemba possède des biotopes diversifiés parmi lesquels nous retiendrons les habitats fermés et les habitats ouverts.

1. Habitats ouverts

Les habitats ouverts regroupent différents types de savanes herbeuses et boisées ayant comme caractéristique essentielle, la prédominance de la strate herbacée.

1° Savane herbeuse du haut plateau

Ce sont des formations des hauts plateaux où prédominent des graminées du genre Hypparrhenia, Andropogon, Paspalum et Tricholaena, parfois parsemés de petits arbres ou d'arbustes appartenant aux genres Uapaca, Dissotis, Protea etc...

2° Savane arbustive et boisée.

Les légumineuses et plus particulièrement Brachystegia, Berlinia et Uapaca tropophiles prédominent.

3° Savanes marécageuses

Aux têtes des sources, mares et étangs, on rencontre notamment : Brachiarla humilicola, Cyperus chrysocephalus, Nymphaea kendelotii, Utricularia prehensilis etc...

II. Habitats fermés

1° Les galeries forestières aux têtes de source des rivières sur les hauts plateaux des Kibara telles que la Lufira, la Munte, la Muye et la Senze, toutes tributaires de la Lufira et la Kalumengongo, affluent du fleuve Zaïre.

Le rideau forestier des rivières comprend entre autre les espèces suivantes : Aeschynomene upembaensis, Hibiscus diversifolius, Syzygium guineense, Ochthocosmos lemaireanus, Parinari mobola, Protea lemairei, Vigna multiflora, Salacia kabyeensis etc...

2° Forêt Shablennne et forêt parc shablennne : constituée de forêt claire à composition variée d'espèces tant arborescentes qu'arbustives, le plus souvent en mélange quoique certaines puissent former des peuplements à forte dominance. La futaie est généralement composée d'Albizia, Azella, Afromosia, Berlinia, Brachystegia, Combretum, Monotes, Parinari, Pterocarpus, Uapaca et Vitex,

Faune du Parc National de l'Upemba

Le Parc National de l'Upemba abrite une faune riche et variée, répartie sur les savanes, les hauts plateaux Nord et Sud et dans la forêt claire Shablennne. Plusieurs missions d'exploration du parc ont contribué à la connaissance des mammifères et oiseaux du P N U (VERHEYEN R. 1951 et 1953), des reptiles, (G.F. DE WITTE, 1953), des Amphibiens (G.F. DE WITTE, 1950) et des Insectes (Karlo KOCH, 1956).

Les grands mammifères se caractérisent par leur diversité, leur importante biomasse et, dans le cas de certaines espèces, leur statut d'espèces menacées; Il faut citer le Zèbre (Equus burchelli bohmi), l'Antilope sable (Hippotragus niger), l'Eland du cap (Taurotragus oryx) et le Léopard (Panthera pardus).

La famille des " Equidae " : Les Zèbres fréquentent les savanes herbeuses du plateau des Kibara et sont en grandes concentrations près des mares de Mukana, Kabwekanono, (1.815 m) aux têtes des sources de la Dipidi, Lufwi, Mukelengya, Dipwa, Kalumengongo et dans les vallées des rivières Kafwi et Bwalo (altitude 1.750 m).

Famille des Felidae

Le Lion (Felis panthera leo) est très courant sur les plateaux des Kibara où il fréquente les galeries forestières bordant les mares et les rivières (Buyebala, Kalumengongo, Mukelengya Lufwi) fréquentées par les Zèbres qui constituent sa proie préférée. Il n'est pas rare de le rencontrer en groupe de 6 à 10 individus près de la station de Lusinga.

- 7 -

Le Léopard (Felis panthera pardus) se rencontre dans les galeries forestières bordant les mares et les cours d'eau sur le haut plateau des Kibara, à Bwalo, Kyampongo, Senze et Kabwekanono. Sa proie préférée est l'antilope des roseaux (Redunca arundinum), l'Oribi (Ourebia ourebi) et le Sylvicapre (Sylvicapra grimmia)

Autres Félidae

Leptailurus serval le Serval
Caracal caracal le Lynx caracal

Famille de Viverridae

Genetta servalina Genette
Genetta trigrina Genette
Herpestes Ichneumon Ichneumon
Mungos mungo Mangouste rayée

Famille des Hyenidae

Crocuta crocuta Hyène tachetée

Famille des Canidae

Thos adustus Chacal - très courant sur la savane jusqu'aux alentours de la Station de Lusimba

Famille des Elephantidae

Eléphants (Loxodonta africana oxyotis) très courant dans les vallées et dans la forêt Shabienne. Les Eléphants du PNU font des migrations entre la forêt shabienne et les hauts plateaux en saison sèche (Kalumengongo, Lubanga, Lufira et Munte).

Famille des Hippopotamidae

Hippopotamus amphibius, Hippopotame, essentiellement dans la rivière Lufira où cette espèce est observée à Kasanga et Kaswabllenga.

Famille des Suidae

Phacochoerus aethiopicus, Phacochère. Animal très commun et représenté dans tous les biotopes terrestres du Parc National de l'Upemba.

Le Potamochère (Potamochoerus porcus), est très commun dans les galeries forestières et les vallées des rivières.

Famille des Crocodylidae

Crocodylus cataphractus : crocodile faux gavial. Cette espèce est en voie de disparition dans le Parc suite à sa destruction massive par les pêcheurs dans le lac Upemba pour sa peau.

Crocodylus niloticus : crocodile du nil. Commun dans le lac Upemba, les rivières Lufira, Senze et Lukoka.

Famille de Bovidae

<u>Hippotragus niger</u>	Hippotrague noir
<u>Hippotragus equinus</u>	Antilope cheval ou Hippotrague
<u>Taurotragus oryx</u>	Eland du cap
<u>Alcelaphus lichtensteini</u>	Bubale
<u>Redunca arundinum</u>	Antilope des roseaux ou Reedbuck
<u>Sylvicapra grimmia</u>	Sylvicapre
<u>Ourebia ourebi</u>	Oribi oribi
<u>Kobus defassa</u>	Waterbuck
<u>Tragelaphus scriptus</u>	Antilope harnachée

Cephalophus sylvicultor, Céphalophe de bois
Oreotragus oreotragus, Oréotrague

L'Hippotrague et l'Éland du cap se rencontrent dans les savanes boisées, les lisières des hauts plateaux et occasionnellement dans les savanes herbeuses.
Le Bubale se rencontre couramment en troupeau parfois mélangé aux Zèbres, Antilopes des roseaux et quelquefois aux élands (Luanana et Kyampongo).

cartes et/ou plans

- cf, carte 1 : " Localisation des parcs nationaux et des réserves apparentées présents et à venir ; réf. MANKOTO (1978), fig.2, p. (Annexe 2).
- cf, carte 2 : " Carte biologique du P N U (Shaba) " IZCN - (Annexe 3).
- cf, carte 3 : " Dispositif anti-braconnage (localisation des postes de patrouille réf. IZCN - (Annexe 4).

documentation photographique
et/ou cinématographique

- Documentation photographique : très abondante (cf. Bibliographie). L'IZCN a déjà commencé à rassembler une partie de la documentation éparse. L'engagement d'un documentaliste bibliothécaire est en bonne voie.
 - Documentation cinématographique : pas grand chose dans ce domaine, les démarches sont en cours pour que ce travail soit réalisé conjointement par l'IZCN et l'OZRT (Office Zaïrois de Radio-Télévision) dans le cadre de l'éducation mésologique.
 - " Les Sanctuaires naturels du Zaïre : Virunga, Kahuzi-Biega, Garamba, Upemba, Kundelungu, Malo et Salonga "
- Réalisations : Présidence de la République, Matton O.N.T., 1977
Adresse : B.P. 9502, Kinshasa/68, Avenue Ravenstein, 1000 Bruxelles

historique

En 1934, l'autorité coloniale eut l'idée d'ériger en Parc National, les vastes étendues giboyeuses de la province du Katanga à l'époque, comprises entre la rivière Luvingila, la Lufira et les vastes plaines des plateaux de Kundelungu. Suite à de nombreuses missions d'enquête y effectuées qui se sont d'ailleurs heurtées à l'attitude négative et hostile de la population, il fut décidé d'évacuer celle-ci de force, et le Parc fut ainsi créé en 1939 (cf. Décret Royal du 15 mai 1939) sous la dénomination " Parc National de l'Upemba ". Le Parc comprenait alors les régions des lacs Upemba, Kisale, Lukanga, les plateaux des Kibara et Manika, les rivières Luvingila et Lufira. Outre les espèces animales existantes, ce Parc abritait les derniers spécimens de Rhinocéros noir (Diceros bicornis) du Zaïre dont

on a observé la dernière fois les empreintes en 1961 (voir rapports Conservateur De WILDE).

Suite à de nombreuses revendications des terres faites par la population expropriée et aux troubles sécessionnistes du Shaba après l'indépendance, le Parc fût envahi dans la vallée de la Lufira et sur toute la rive Est du lac Upemba.

Grace aux efforts déployés par l'IZCN, la population fût évacuée , certaines parties du Parc furent rétrocédées et quelques extensions de compensation furent réalisées au Nord-Est du Parc. L'ordonnance n° 75-241 du 22 juillet 1975 fixe les limites définitives du PNU et le régime applicable dans son périmètre.

Bien que la population continue à exercer des pressions pour réoccuper le Parc; l'IZCN n'a menagé aucun effort pour préserver l'intégrité du Parc pendant quarante trois ans.

L'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature envisage dans son plan d'action, de renforcer la surveillance dans la " Zone annexe du P N U " par la création d'une Station à Mabwe, sur la rive Est du lac Upemba.

) bibliographie

1. ADAM, W. 1952, Le Parc National de l'Upemba (reflets du Monde, n° 2, 20 p.)
2. ADAM, W. 1954, Etude sur les mollusques d'Afrique Centrale et des Régions voisines
I : Vertiginidae et Vallonidae (Vol. Jubilaire V. Van Straelen)
3. ADAM, W. 1955, De Wetenschappelijke Exploratie van het National Upemba park
4. CAPART A, 1951, Thermobathynella Adami gen. et spec.nova Anaspidacé du Congo Belge (Bull. Inst. roy. sc. nat. belge XXVII, n° 10)
5. DELEVOY G. et ROBERT M, 1935 Le milieu physique du centre africain méridional et la phytogéographie (Mem. Inst. Roy. coi. Belge, Scet. Sc. Nat. et Médic. III, 104 p.)
6. De WILDEMANS E, 1912 Documents pour l'étude de la géobotanique congolaise (Bull. Soc. Roy. Bot. Belg II, Vol. Jubilaire, 404 p, 117 pl).
7. DUVIGNEAUD P. 1958 La végétation du Katanga et de ses sols métalliferés (Ibidem, XC pp. 127-286)
8. GILLIARD A, 1950, Sur les parcs nationaux du Congo Belge et spécialement

- le Parc National de l'Upemba (Compte-rendu Congrès Scientifique Elisabethville, C.S.K, II, 1, pp. 231-249).
9. I.N.E.A.C.
Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo, Flore du Congo et du Ruanda-Burundi, Vol. I à IX.
10. ROBERT M, 1939,
Contribution à la morphologie du Katanga. Les cycles géographiques et les pénéplaines (Mém. Inst. Roy. Col. Belge, Sect. Soc. Nat. et médéc. IX, 59 p.)
11. ROBERT M, 1956,
Géologie et géographie du Katanga (Bruxelles, 620 p. 75 fig).
12. ROBYNS W, 1948,
Les connaissances actuelles en botanique congolaises (IRSAC, premier rapport annuel, pp. 153-154, 12 pl.)
13. VAN MEEL L, 1953,
Exploration du Parc National de l'Upemba. Contribution à l'étude du lac Upemba. A : le milieu physico-chimique (Inst. Parcs Nat. Congo Belge, Bruxelles, fasc. 9, 190 p, 54 tabl., 34 fig., 13 pl. hors texte)
14. VAN TASSEL, R., 1958,
Notes minéralogiques XI : Jarosite, Natrojarosite, beaverite, leonhardtite et hexahydrite du Congo belge (Bull Inst. roy. sc. nat. Belg., XXXIV, n° 44, 12 p.)
15. VERHEYEN, R., 1951,
Contribution à l'étude éthologique des mammifères du Parc National de l'Upemba (Inst. Parcs Nat. Congo Belg., Bruxelles, 161 p., 20 pl. hors texte)
- 1953,
Exploration du Parc National de l'Upemba. Oiseaux (Ibid, Bruxelles, fasc. 19, 687 p., 5 pl. hors texte, 45 fig.)
16. CAHEN, L. et
MORTELMANS, G. 1939 a,
Stratigraphie du Système du Kundelungu au Nord du 10e parallèle Sud au Katanga (Bull. Soc. Belge Géol. Pal. Hydr., t. XLIX, fasc. 1-2, pp. 131-143).
17. 1939 b,
Les lambeaux de formations schisto-dolomitiques rencontrées au Nord du 10e parallèle Sud lors de la campagne 1938-1939 du Service géographique et géologique du Comité Spécial du Katanga (Ibid., t. XLIX, fasc. 1-2, pp. 143-149)
18. 1939 c,
Les formations du Kalahari de la Zone située au Katanga entre les 9e et 10e parallèles Sud (Ibid., t. XLIX, fasc. 1-2, pp. 143-149).

19. CAHEN, L., 1939, Observations géologiques dans les monts Kibara (Ibid., t. XLIX, fasc. 1-2, pp. 170-181)
20. CAHEN, L. et MORTELMANS, G., 1941 La géologie des degrés carrés Mokabe et Sampwe (Ibid., t. L., p. 6 - 47)
21. CAHEN, L., JAMOTTE, A. et MORTELMANS, G., 1946 Sur l'existence de microfossiles dans l'horizon de Cherts du Kundelungu supérieur (Ann. soc. géol., Belg., t. LXX, fasc. 2, pp. B 55 - 65).
22. CAHEN, L. et MORTELMANS, 1948 a, Les " grès " de l'étage supérieur du Kundelungu supérieur (à propos d'un horizon de repère) (Bull. soc. Belg. Géol. Pal. Hydr., t. L. VII, fasc. 2, pp. 425-444)
23. 1948 b, La transgression du Kundelungu supérieur au Katanga (Ibid., t. LVI, pp. 445-459)
24. CAHEN, L., 1954, Géologie du Congo Belge (Liège, Vaillant - Carmanne)
25. DELHAYE, F., 1913 Contribution à l'étude du Katanga : la grande dépression de la Lufira et les régions qui la bordent au Nord, à l'Ouest et au Sud (Ann. soc. géol. Belg., P. R. C. B., t. XL, fasc. 2, pp. 75 et suiv.)
26. 1914, Contribution à l'étude technique du Katanga (Ibid., P. R. C. B. t. XLI, pp. 5 et suiv.)
27. DE MAGNEE, I., 1935 a, Un pondingue interstratifié dans la série inférieure du Système des Kibara (Ibid., P. R. C. B., t. LVIII, fasc. 1, pp. C. 34-35)
28. 1935 b, Coupe géologique des monts Kibara (Katanga) (Ibid., P. R. C. B., t. LVIII, fasc. 2 pp. C 70-22).
29. DUMONT, P., 1950, Vue d'ensemble de la Géologie de l'Ouest du Katanga (C. F. Congr. scient. Elisabethville, vol. II, t. 1, Communication n° 67)
30. GILLIARD, A., 1950, Sur les Parcs Nationaux du Congo Belge et spécialement le Parc National de l'Upemba (Ibid., Vol. II, t. 1, Communication n° 123)
31. GROSEMANS, P., 1948, Etudes géologiques dans les monts Kibara (Ann. Serv. Mine Comité spécial Katanga, t. XII - XIII, pp. 3 - 33).

32. JAMOTTE, A., 1936, Nouvelles observations sur l'existence des formations du type " Formation du Kalahari " au Katanga (Ann. soc. géol. Belg., t. LX, pp. B 144-151)
33. MURTELMANS, G., 1939, Les formations de Kibara dans le coin Nord-Ouest de la feuille Mokabe-Kasari) (Bull. soc. belge géol. Pal. Hydr. t. XLIX, pp. 163-170)
34. 1947, Etudes géologiques et pétrographiques au Katanga Central (Thèse inédite présentée à l'Université Libre de Bruxelles)
35. 1951, Stratigraphie et tectonique des monts Kibara dans la région Mituaba - Kina (Bull. soc. belge Géol. Pal. Hydr., t. LIX, fasc. 3, pp. 359-382)
36. ROBERT, M., 1941, Contribution à la Géologie du Katanga - Le système du Kundelungu et le système Schisto-dolomitique (Mém. Inst. Royal colonial belge, in-4°, t. VI, fasc. 3)
37. 1944, Contribution à la Géologie du Katanga - Le système de Kibara et le complexe de base (Ibid., in-4°, t. VII, fasc. 2)
38. 1950, Les cadres de la Géologie du Katanga (C.R. Congr. Scient. Elisabethville, vol. II, t. 1., pp. 9 - 49).
39. 1951, Géologie du Katanga. Les formations du soubassement ancien (Comité spécial Katanga, Public. relatives à la carte du Katanga, op. 19)

Documents cartographiques

CAHEN, L. et
LEPERSONNE, J.

Carte géologique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à l'échelle du 2.000.000e (Ministère des Colonies, Commission de Géologie, 1951)

CAHEN, L.,

Esquisse tectonique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à l'échelle du 3.000.000e (Ministère des Colonies, Commission de Géologie, 1952)

SERVICE GEOGRAPHIQUE ET GEOLOGIQUE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA,

Carte géologique du Katanga à l'échelle du 200.000e :

- Feuille Mokabe, édition 1952, avec notice explicative (Comité spécial Katanga, Public, relatives à la carte du Katanga, op. 21)
- Feuille Sampwe, édition 1952, avec notice explicative (Ibid, op. 22)
- Feuille Mituaba, édition 1953

40. G.F. DE WITTE et coll., Introduction, 1966
41. K. LINDBERG, Cyclopides (Crustacés Copépodes) 1951
42. A. JASSENS (Bruxelles), Onitini (Coleoptera Lamatticornia, Fam. Scaraboelidae) 1951
43. 1, Coleoptera :Paussidae, par E. JASSENS (Bruxelles); Megalopodidae, par P. JOLIVET (Bruxelles); Sagraidae, par P. JOLIVET (Bruxelles)- 2 Diptera ; Muscidae (Genre Glossina), par C. HENRARD (Bruxelles) 1951
44. C. FR. ROECOER (Bremen), Solifuga, Opiliones, Pedipalpi und Scorpiones 1952
45. G.F. DE WITTE (Bruxelles), Reptiles 1953
46. H.F. STROHECKER, (Miami), Endomychidae 1952
47. 1. Plecoptera : Pyrrhidae, by H.B.N. Hynes (Liverpool); 2 Coleoptera : Histeridae, par J. THEROND (Nimes); 3. Chrysomelidae, par P. JOLIVET (Bruxelles); 4. Scolytidae, par K.E. SCHEDL (Lienz); 5. Diptera : Bibionidae and Dorylidae, by D.E. HARDY (Honolulu, Hawaii) 1952
48. P. BASILEWSKY (Terueneren), Catabidae 1953
49. P. VANSCHUYTBROECK (Bruxelles), Dolichopodidae (Diptera Brachycera Orthorhapha) 1952
50. R. JEANNEL (Paris) Pselaphidae 1952
51. A. VILLIERS (Dakar), Languriidae et Cladoxeninae 1952
52. H. HEDIGER (Bâle), Observations sur la psychologie animale dans les Parcs Nationaux du Congo Belge 1951

Etat de préservation / de
conservation

D'une façon générale, le Parc National de l'Upemba est dans un bon état de préservation. Ce Parc a actuellement 43 années d'existence et il n'a pas cessé de remplir sa fonction de protection d'un ensemble biogéographique unique au monde par sa diversité écologique. Il est important de noter que malgré de grandes difficultés conjoncturelles, le Parc National de l'Upemba est resté un vaste sanctuaire de la grande faune; ceci est dû à l'intime conviction qu'ont les autorités responsables, au Zaïre, en particulier le Département de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement et l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature, de l'importance de la détermination personnelle et active du Président de la République du Zaïre, le Président MOBUTU SESE SEKO, Président Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution.

Il est nécessaire de signaler les menaces diverses qui appellent une constante vigilance et des mesures de protection adéquates. Il faut distinguer 2 grandes catégories de menaces : les menaces directes et les menaces indirectes.

Menaces directes

Nous entendons par " menaces directes " un ensemble d'activités entraînant un impact immédiat sur la faune en particulier, ainsi que sur les formations végétales dont elle dépend pour satisfaire ses besoins essentiels (alimentation, abri, lieux de reproduction). A ce titre, les massacres systématiques de la faune du Parc National de l'Upemba par les troupes Onusiennes et sécessionnistes en 1961 - 1962 pendant la sécession Katangaise, en constituent un exemple historique.

- Le braconnage dans le Parc National constitue une menace chronique, d'autant plus préoccupante que les méthodes et les motivations concernant cette action ont tendance à évoluer. Alors qu'il se pratiquait jusque dans un passé récent suivant des méthodes qualifiées comme traditionnelles ou ancestrales pour les besoins de subsistance, mettant à profit divers types de fosses, des pièges et des filets, le braconnage a tendance à se " moderniser " par l'utilisation d'armes (fusils) automatiques et des moyens de transport plus efficaces pour des buts lucratifs. La hausse du prix de l'ivoire sur le marché international constitue un facteur favorable à la recrudescence du braconnage à l'éléphant.
- Outre le braconnage perpétré à des fins diverses (viandes, trophées), il faut noter l'impact sur le Parc résultant de la forte pression exercée par la population qui ne cesse d'envahir et d'occuper certaines parties du Parc National de l'Upemba. C'est le cas de la vallée de la Lufira fréquemment occupée par la population Mukana, Kabenga et Kayumba en zone de Mitwaba et Malemba-Nkulu.

Menaces indirectes

Plus graves à long terme sont les menaces indirectes, c'est-à-dire les impacts négatifs qui peuvent être induits par l'évolution même des écosystèmes en l'absence de principes scientifiques de gestion. Le problème des feux de brousse est très préoccupant au Parc National de l'Upemba et constitue un facteur très important qui doit être contrôlé. Ceci implique que soient établis les programmes de mise à feu qui sont actuellement aléatoires. Seules les études scientifiques et les expérimentations continues permettront de dégager les principes directeurs de gestion rationnelle. Des feux strictement contrôlés dans le temps et dans l'espace peuvent contribuer à une technique de gestion appropriée à condition de s'appuyer sur une expérience scientifique pratique.

Dans l'ensemble la gestion scientifique du Parc National de l'Upemba est primordiale pour assurer la pérennité des espèces et communautés biologiques qui le peuplent et préserver l'équilibre écologique.

Agent responsable de la
préservation ou de la
conservation

INSTITUT ZAÏROIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (I Z C N)
B.P. 868 - Kinshasa/I (Zaïre)

Il s'agit d'un organisme d'Etat, placé sous la tutelle du Département de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement, qui possède une longue tradition dans la gestion des Parcs Nationaux

Historique de la préservation
ou de la conservation

L'histoire de la préservation et de la conservation se confond dans le cas du Parc National de l'Upemba avec l'histoire même de sa création en 1939. Dès sa création, des mesures légales et pratiques ont été prises afin que le territoire réponde à la définition de la " réserve naturelle intégrale " au sens de la convention de Londres de 1933. Au début cependant, d'assez vastes zones du Parc étaient occupées par l'homme (rive droite de la Lufira, salines de gaza, région de Tomombo). Ces interventions humaines ont été progressivement éliminées au fur et à mesure de la création de nouveaux secteurs de surveillance.

Moyens de préservation ou de
conservation

Principe de base

Dans la plus grande partie de sa superficie, le Parc National de l'Upemba est géré comme un " réserve naturelle intégrale ", donnant à ces termes la définition établie lors de la " conférence pour la protection de la faune et de la flore en Afrique " (Londres 1933) (cfr Article II de la convention de Londres). Des interventions humaines dans certaines zones ouvertes au tourisme sont tolérées et contrôlées par l'IZCN. Le Parc National de l'Upemba est sans aucun doute l'une des rares réserves naturelles de la terre où une politique de " protection intégrale " a été appliquée depuis plus de 40 ans.

La politique poursuivie jusqu'à ce jour visait à rejeter tout dirigisme dans l'évolution des écosystèmes, considérant que le Parc était suffisamment vaste pour constituer une unité écologique auto-régulatrice.

Cette politique devra se poursuivre tout en se renforçant par une stratégie de gestion scientifique, permettant d'éviter que ne surviennent des ruptures d'équilibres. Il faut noter que l'intervention due aux feux de brousse pratiqués dans le Parc National de l'Upemba, a affecté la notion même de " réserve naturelle intégrale ".

Le Parc National de l'Upemba comprend deux Stations principales :

Lusinga au Nord, dans la zone de Mitwaba,
Kayo au Sud, dans la zone de Lubudi.

L'IZCN envisage en outre l'ouverture d'une troisième station à Mabwe, sur la rive Est du lac Upemba.

est
Luchwe

Sur le terrain, la protection est assurée par des gardes régis par un règlement militaire. Ils ont suivi pour la plupart des cours de formation pour les préposés à la conservation de la nature "organisés par l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature en 1974". Ils sont disciplinés et consciencieux de leur travail.

Des patrouilles à pied, en jeep et des contrôles par avion sont effectués régulièrement. Les gardes sont actuellement au nombre de 128 répartis de la manière suivante :

Station de Lusinga : 74
Station de Kayo ; 54

Un réseau des postes de patrouille (P.P.) s'étend sur toutes les limites du Parc National de l'Upemba. Les faiblesses portent sur les tenues vestimentaires (tenues, bottines...), l'armement, les moyens de communication (véhicules et phonies), le matériel de campement (tentes, etc...), les voies d'accès (routes, bacs, etc...), l'équipement des dispensaires et les produits pharmaceutiques dans les Stations pour le fonctionnement des postes de patrouille.

En ce qui concerne la formation, plusieurs demandes de bourses seront introduites simultanément à la présente demande d'inscription.

Plans de gestion

L'inaccessibilité de certaines régions du Parc National de l'Upemba, les longues distances à parcourir et l'immensité des territoires à surveiller compliquent l'administration de la réserve et l'examen de tous ces problèmes a conduit, dans la perspective de l'inclusion du bien dans la liste du patrimoine mondial à envisager un certain nombre de mesures en vue de remédier aux faiblesses actuelles. L'IZCN envisage les mesures suivantes :

- 1° Installation d'un bac à Kansanga sur la rivière Lufira pour permettre la liaison entre la Station de Lusinga et la Station de Kayo.
- 2° Installation d'un bac à Kaswabilenga sur la rivière Lufira pour permettre la liaison entre Lusinga et Mabwe (rive Est du lac Upemba) pour permettre la surveillance de la partie Nord-Ouest du Parc National de l'Upemba.
- 3° Création d'une nouvelle station du Parc à Mabwe et aussi, subdivision conséquente du P N U en 3 secteurs à savoir :
 - a) Secteur Nord (Station de Lusinga)
 - b) Secteur Nord-Ouest (Station de Mabwe)
 - c) Secteur Sud (Station de Kayo)
4. Coordination de la protection globale du P N U par la Station de Lusinga

Examen des faiblesses de la surveillance du P N U et remèdes

1° Faiblesse du plan actuel de gestion.

Deux éléments contribuent à cette faiblesse :

- a) L'autonomie des deux secteurs de surveillance (Nord et Sud) du Parc réduit l'efficacité de la protection globale du Parc. Il n'existe pas en effet de station principale qui coordonne l'ensemble de la gestion du Parc. Cette situation réduit l'efficacité des mesures de protection. Un parc national doit être considéré du point de vue de la gestion, comme une seule entité et non comme une simple juxtaposition de secteurs indépendants les uns des autres. Si cette situation peut présenter certains avantages sur le plan de l'efficacité sectorielle, elle constitue un handicap sur le plan de la coordination globale de la protection et les autorités de l'IZCN envisagent d'attribuer à la station de Lusinga un rôle de coordination qui se superposerait à la fonction de contrôle que chaque station continuera à assumer de manière autonome dans les secteurs de sa compétence.
- b) Le Parc National de l'Upemba est traversé par la rivière Lufira qui constitue actuellement la limite entre les deux secteurs Nord et Sud dont la liaison était assurée grâce à un bac qui était installé à Kansanga et une piste carrossable qui reliait les deux stations du Nord au Sud. Ce bac a été emporté par le courant de la Lufira suite à de fortes crues de 1978, rendant ainsi impossible la liaison entre les deux secteurs.

En outre, le contrôle des régions Nord-Ouest du Parc qui était assuré grâce au bac existant sur la Lufira installé à Kaswabilenga a été rompu car ce bac a été détruit par les sécessionnistes après 1960 rendant ainsi incontrôlable toute la zone du parc comprise entre la Lufira et le lac Upemba.

La réinstallation de ces deux bacs et l'ouverture d'une 3e station à Mabwe constituent les principales priorités des autorités de l'IZCN pour assurer la meilleure protection de tous les territoires du Parc National de l'Upemba.

2° Mauvais état des infrastructures et des équipements

Tous les P.P. et les Stations sont reliés entre eux par des pistes carrossables à l'intérieur du parc. Les distances à parcourir sont souvent très longues et les pistes se détériorent périodiquement en saison des pluies (Kayo - Lusinga = 226 Km)
Lusinga - Kipafu = 115 Kms, Kayo - Kamundula = 140 Kms).

Suite à la situation géographique du Parc National de l'Upemba, le personnel est ravitaillé au départ de Lubumbashi (± 400 Kms) et Likasi (275 Kms). C'est pourquoi il faut en permanence à Lusinga et Kayo, un camion et une jeep en bon état pour permettre le ravitaillement et la surveillance régulièrement. Une piste d'aviation pour petits porteurs existe à Lusinga et Kayo et un avion CESSNA 180 de l'IZCN est basé en permanence à Lubumbashi. Cet avion est souvent en panne et les pièces de rechange sont difficiles à trouver sur le marché local. Quant aux communications radio, elles existent entre les deux stations du PNU et d'autres Parcs, ainsi qu'entre la Délégation Générale de Kinshasa et elles. Il s'agit d'un matériel vétuste que les autorités de l'IZCN envisagent de renouveler dans le cadre de l'inscription du PNU dans la liste des biens naturels du patrimoine mondial au bénéfice du PNU où certaines espèces animales seraient gravement menacées en l'absence d'une protection suffisante.

En matière d'équipement, on peut signaler l'insuffisance vestimentaire (tenues et bottines), et la faiblesse de l'armement au point que les gardes se trouvent au départ, dans des conditions d'infériorité face aux braconniers munis d'armes automatiques. Notons que l'IZCN a déjà reçu des "Forces Armées Zaïroises" un lot important de carabines .30 et des munitions pour pallier à cette insuffisance d'armement dans tous les parcs nationaux du Zaïre.

Gestion scientifique

Comme dans le Parc National des Virunga où le plan de gestion scientifique a déjà pris une grande ampleur, l'IZCN entend étendre ce plan à d'autres parcs qu'il gère. C'est ainsi que l'Institut prévoit dans son programme d'action, la mise en place d'une infrastructure scientifique au Parc National de l'Upemba. Grâce à l'inscription du PNU sur la liste des biens naturels du patrimoine mondial, l'IZCN accélérera le processus de mise en place d'un laboratoire de recherche à la station de Lusinga. Ce projet vise à établir entre autres, des plans directeurs des feux de brousse pratiqués dans le parc et entreprendre l'étude des effets de ces feux sur les populations animales. Une grande attention devra être attirée sur le Zèbre (Equus burchelli böhmi). L'Éland (Taurotragus oryx) et l'antilope noire (Hippotragus niger). Seules des observations scientifiques, méthodiques, interdisciplinaires et continues peuvent dégager de sains principes de gestion, et l'inscription du PNU sur la liste du Patrimoine mondial devrait avoir des effets bénéfiques car cette reconnaissance ne manquera pas de stimuler les efforts de conservation grâce à des programmes de formation et de coopération technique.

Justification de l'inscription
sur la liste du patrimoine
mondial

Le Parc National de l'Upemba présente des caractères qui peuvent être rangés suivant trois des quatre critères invoqués pour justifier l'inscription de ce bien dans la liste du patrimoine mondial. Les critères 2, 3 et 4 s'appliquent au P N U.

Critère 2 : suivant l'article 2 de la convention

" Etre des exemples éminemment représentatifs..... de l'évolution biologique et de l'interaction entre l'homme et son environnement ayant une grande signification "

- Les vastes territoires du Parc National de l'Upemba (+ 1.000.000 ha) protégés depuis 43 ans offrent un remarquable exemple d'entité écologique où un équilibre dynamique s'est déjà établi entre les différents stades de la chaîne trophique, dans lequel intervient l'homme lui-même, par le truchement des incendies périodiques qu'il provoque dans le Parc. Maintenu à l'abri de toute action anthropique, ce milieu ne tarderait pas à évoluer vers des stades plus caractéristiques d'une succession végétale qui entraînerait diverses modifications biocénologiques et influencerait les populations des grands mammifères typiques de ce Parc. Ce milieu grâce à la protection dont il jouit depuis 1939, se trouve dans un état tout-à-fait naturel.
- La sauvegarde d'un tel sanctuaire implique une gestion rationnelle qui s'impose avec plus de force encore dans le cas d'un territoire qui doit être inclus dans la liste des biens du patrimoine naturel mondial. La pratique incontrôlée des feux de brousse peut entraîner à long terme des ruptures d'équilibres par suite de la régression de certaines formations végétales, la raréfaction progressive des arbres et des arbustes, le développement d'une végétation pyrophile, à des effets sur les sols et la faune qui y/inféodée des augmentations de température et la combustion des horizons humiques.. est

Critère 3 : suivant l'article 2 de la convention

" Représenter des phénomènes, formations ou traits naturels uniques, rares ou éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle "

Ce critère s'applique à trois titres au moins, dans le cas du Parc National de l'Upemba :

- 3.1. comme écosystème important pour l'homme
 - 3.2. comme exemple de paysages spectaculaires résultant de grandes concentrations d'animaux
 - 3.3. comme exemple de vastes étendues de végétation naturelle;
- Créé en 1939, le Parc National de l'Upemba est constitué de vastes savanes herbeuses sur plateaux des Kibara et Manika entrecoupés de savanes arbustives, boisées ainsi que de forêts sablières à *Brachystegia* et *Isoberrinia*. La superficie de ce Parc est d'environ 1.000.000

- " A plus de 1.000 m au dessus du lac Upemba et de la vaste zone d'inondation du Kamalondo se déroulent de vieux plateaux, aux sols usés et épuisés, couverts d'herbages pauvres et clairsemés. Leur surface est l'aboutissement d'une longue pénépléation qui au cours d'un long repos tectonique, l'Afrique vit se parfaire à sa surface, arasant les montagnes que plissement Kibariens et Kundelunguëns avait édifiés sur la terre Katangaise.

Au tertiaire, cette pénéplaine subit l'influence des mouvements alpins. La vieille pénéplaine africaine subit un gauchissement avec création de la cuvette congolaise et relèvement des bords, donc des plateaux des Kibara et de la Manika, tandis que, dans le basculement de la bordure Sud-Ouest de la cuvette, le fond de l'ancienne bande des plis Kibariens usés, où se trouve actuellement le Kamalondo, descendait par rapport aux plateaux. Cette accentuation des pentes vers le NNO a dû rajeunir, dans cette zone, le réseau sénile qui y coulait sur la pénéplaine ancienne " (Gilliard, 1952).

C'est sur les hauts plateaux des Kibara qu'on rencontre les magnifiques panoramas des gorges de la Pelenge, Munte et Kipanga qui constituent l'exemple unique des visions spectaculaires du Parc National de l'Upemba. On y trouve également des chutes sur les rivières Munte, Kalumengongo et Lubanga qui sont un grand attrait pour les touristes.

- En dehors de sa diversité faunique, notamment en ce qui concerne les grands mammifères, le P N U se caractérise par la biomasse importante de plusieurs espèces qui y forment des concentrations impressionnantes comme c'est le cas des Zèbres, Bubales et Buffles.

Des problèmes biologiques complexes se posent tant sur le plan des interactions entre la grande faune et les formations végétales dont elle dépend, qu'en ce qui regarde la compétition interspécifique.

Critère 4, suivant l'article 2 de la convention

" Etre des zones abritant des communautés animales ou végétales rares ou menacées. Cette catégorie comprend des écosystèmes où existent des concentrations des végétaux et d'animaux présentant un intérêt et une importance universels "

Le Parc National de l'Upemba répond entièrement à ce critère car il renferme des espèces devenues rares, menacées ou même en voie d'extinction. Tel est le cas du Zèbre (Equus burchelli böhmi), l'Antilope Sable (Hippotragus niger) et de l'Eland du cap (Taurotragus oryx). Le Parc National de l'Upemba constitue l'ultime refuge au Zaïre, du Zèbre et de l'Antilope sable et un des rares endroits sur la terre où ces animaux existent encore dans leur milieu naturel.

Habitat propice au Zèbre

Le type de paysage du Parc National de l'Upemba offre au Zèbre deux sortes d'habitats :

- 1° D'une part, la savane herbeuse des hauts plateaux où il y a une présence constante d'eau et plus particulièrement les étangs permanents et les mares (Mukana, Kabwekano-no, Bwalo).
- 2° D'autre part les vallées humides des cours d'eau sur une végétation arbustive à la lisière de la forêt. Durant la saison sèche après l'incendie de la végétation, ces zones préférées procurent de bons pâturages et des réserves d'eau qui constituent les lieux de concentration des Zèbres. En 1978, on pouvait dénombrer sur le plateau de Lusanga au PNU-Nord, plus de 860 Zèbres. Les 2 guerres du Shaba et la crise économique ont eu de graves répercussions sur la population des Zèbres et d'autres espèces animales du Parc National de l'Upemba.

Il semble que la situation tend à se normaliser mais l'urgence d'un renforcement de la protection n'est pas à démontrer. Il est donc évident que l'inscription sur la " liste du Patrimoine Mondial " du Parc National de l'Upemba comme bien naturel serait de nature à accroître l'intérêt pour ce bien qui, à ce titre de sanctuaire du Zèbre, est un territoire unique au monde.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, et spécialement au critère 4, le Parc National de l'Upemba semble correspondre aux qualités requises pour être inscrit comme bien naturel sur la liste du Patrimoine Mondial, suivant la Convention de 1933, ratifiée par la République du Zaïre.

République du Zaïre - Parc National de l'Upemba (Demande de Coopération Technique)

date de soumission

décembre 1982

type du projet pour lequel une assistance est demandée

Le Projet concerne ;

Un bien Inscrit sur la liste du Patrimoine mondial

L'identification de biens culturels ou naturels

Un centre national ou régional de formation

Prêt de cocher la case appropriée.

projets concernant des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial (ou proposé pour inscription)

Renseignements sur le bien

date d'inscription sur la liste du patrimoine mondial

décembre 1982

brève description du bien

Le Parc National de l'Upemba est entièrement situé dans la région du Shaba et n'est pas contigu à un territoire étranger. Il groupe une variété de régions biogéographiques comprenant au Nord-Est, de vastes savanes à relief peu accusé, une zone dans la dépression du Kamalondo - Upemba et un secteur fortement raviné sur les contreforts des monts Kibara.

Le bassin de la Basse-Lufira depuis les chutes de Klubo jusqu'au point où elle se perd dans les expansions du lac Upemba.

Les plaines et les contreforts des monts Kibara sont caractérisés par une savane, mais les massifs boisés n'y sont pas rares.

Il existe au Sud entre la rivière Kalule-Nord et Lufira un long et étroit plateau herbeux : le plateau de Manika.

L'intérêt du Parc National de l'Upemba réside dans la diversité de ses biotopes et donc de ses biocénoses sur une superficie relativement limitée. Dans ses limites, on trouve des nombreux cours d'eau, des mares temporaires et des étangs permanents, d'immenses savanes sur les plateaux des Kibara et Manika, des galeries forestières et des forêts shabiennes. Le parc de l'Upemba constitue avec le Kundelungu le seul endroit au Zaïre où existe encore le Zèbre (*Equus burchelli böhmi*) dans son milieu naturel. On rencontre des sources thermales à Kaziba.

statut juridique du bien

Le bien a été créé par décret Royal le 15 mai 1939 mais la délimitation définitive du Parc fut sanctionnée par l'Ordonnance-loi n° 75-241 du 22 juillet 1975

Renseignements sur la demande
description détaillée des dangers
encourus par le bien

- Le braconnage dans le Parc National de l'Upemba constitue une menace chronique. Il a tendance à se moderniser par l'utilisation de fusils automatiques, de moyens de transport plus efficaces, et ceci pour des buts lucratifs. La hausse du prix de l'ivoire sur le marché International constitue un facteur favorable à la recrudescence du braconnage à l'éléphant.
- Outre le braconnage, il y a la forte pression exercée par la population qui ne cesse d'envahir et d'occuper certaines parties du Parc National de l'Upemba.
- La 3^{ème} menace est le feu de brousses. Les programmes de mise à feu sont actuellement aléatoires. Des feux contrôlés dans le temps et dans l'espace peuvent contribuer à une technique de gestion appropriée à condition de s'appuyer sur une expérience scientifique pratique.

objectifs et Impact escompté
du projet proposé

Les objectifs du projet sont :

1. augmenter la protection du parc
2. développer les possibilités de recherche sur les problèmes de feux de brousse et leur effets sur la population animale

L'augmentation de la surveillance du parc n'est possible que par l'amélioration des effectifs des équipements et la formation du personnel. Ceci a pour effet de réduire progressivement les dangers qui menacent le Parc National de l'Upemba.

Le renforcement de la recherche scientifique, permettra d'établir des plans directeurs des feux de brousse pratiqués dans le Parc et d'entreprendre l'étude des effets de ces feux sur la végétation et sur les populations animales.

Une grande attention devra être attirée sur le Zèbre, l'Éland et l'Antilope noire. Seules les observations scientifiques, méthodiques et continues peuvent dégager des principes sains de gestion et l'inscription du Parc National de l'Upemba sur la liste du Patrimoine mondial devrait avoir des effets bénéfiques car cette reconnaissance ne manquera pas de stimuler les efforts de conservation grâce à des programmes de formation et de coopération technique.

a) Dans la perspective de l'inclusion du Parc National de l'Upemba dans la liste du Patrimoine mondial, l'IZCN envisage :

- l'installation d'un bac à Kansanga sur la rivière Lufira pour permettre la liaison entre la Station de Lusanga et celle de Kayo.
- l'installation d'un bac à Kaswabllenga sur la rivière Lufira pour permettre la liaison entre Lusanga et Mabwe, et aussi pour permettre la surveillance de la partie Nord-Ouest du Parc National de l'Upemba.
- la création d'une nouvelle station du Parc à Mabwe
- l'amélioration de l'équipement des Gardes

b) Grâce à l'aide accordée au titre de la Convention

- la mise en place d'un laboratoire de recherche sera facilitée
- cette aide permettra d'améliorer la compétence scientifique des chercheurs de l'IZCN par des stages de perfectionnement pour une meilleure gestion scientifique de ce parc.

Objets d'identification

Le formulaire de présentation d'Inscription a déjà été préparé

Objets de formation

Sans objet dans le cas du Parc National de l'Upemba

Montant approximatif des activités envisagées

Dépenses assumées par la République du Zaïre

Pour l'année 1981, le budget du Parc National de l'Upemba se répartissent comme suit :

- Budget ordinaire	:	392.369,07 Zaïres
- Budget d'investissement	:	-
Total	:	

Montant demandé au titre de la Convention

- 1° Le montant de \$ 18.000 (tableau n° 1) serait utile pour que deux chercheurs puissent poursuivre une formation (stage), et celui de \$ 24.000 pour 4 ans de doctorat.
- 2° Le montant demandé pour fournir un début d'équipement au Parc National de l'Upemba s'élève à \$ 65.180.

La demande totale pour le Parc National de l'Upemba s'élève ainsi dans un premier temps à la somme de \$ 107.180.

Il est recommandé de prévoir une mission de consultation dans le but de vérifier la réalisation des projets dans le cas où ce parc serait désigné comme bien naturel de la Convention du Patrimoine mondial à la suite de l'introduction des formulaires de présentation d'inscription. Le montant requis par cette mission de consultation est à déterminer.

Organisme national responsable du projet et détails relatifs à l'administration du projet

Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (I Z C N)
B.P. 868
KINSHASA/I
(République du Zaïre)

MATERIEL REQUIS POUR LE PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

=====

Jeeps diesel	\$: 15.000	30.000
Appareils photo Asahi Pentax K 1000	2.500	5.000
40 pellicules 35 x 136 Ektachrome	1.000	1.000
Appareil Hasselblad + accessoires	3.500	3.500
Projecteur de diapos 16 mm	300	300
Ecran :	50	50
Microscope 0 3 objectifs plus accessoires	2.000	2.000
Enregistreur à cassettes National + 40 cassettes	200	200
Colliers émetteurs et poste récepteur	6.000	6.000
Calculatrices de poche modèle ML 80 ou 81	75	150
Paire de Jumelles 10 x 50	50	1.250
Frigidaire à pétrole	400	400
Congélateur à pétrole	450	450
Appareils phonies transever SSB 100 W HF (PYE) plus 3 stations solaires	2.000 800	6.000 2.400
Groupe électrogène diesel 5 KVA Lister	400	400
Groupe électrogène diesel 25 KVA Lister	1.300	1.300
Tentes à 2 personnes	10	1.000
Stéréoscope de terrain	140	140
Boussoles	35	700
Fusil à cartouches anesthésiantes plus matériel associé	1.000	1.000
Balance (Sartorius) modèle 2354 Max 100 gr	150	150
Balance 5 - 10 Kg (triple beam balance)	30	600

Le projet sera administré par l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature sous couvert du Département de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement.

Signature (au nom de l'Etat partie)

Nom et Prénom : KAMITATU MASSAMBA

Titre : COMMISSAIRE D'ETAT A L'AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT.

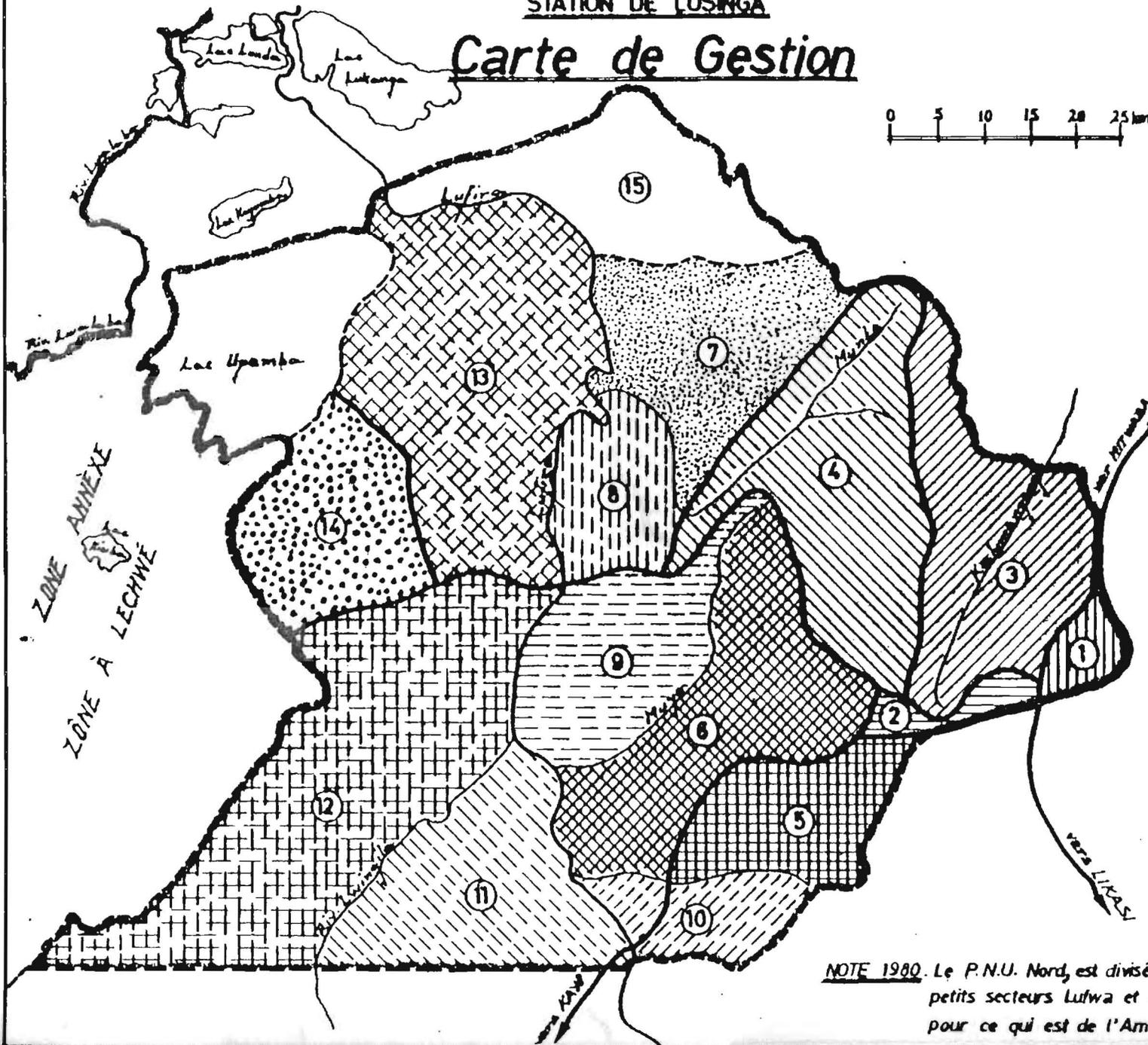
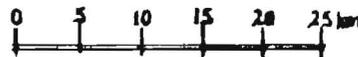
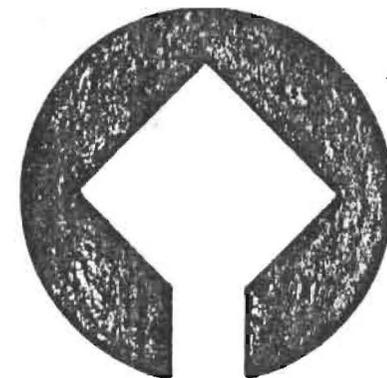
Date



Parc National de l'Upemba Nord

STATION DE LUSINGA

Carte de Gestion



LEGENDE

- ① Secteur de la Lufwa
- ② Sect. de la Lubanga et de Kafwi
- ③ Kalumengongo et de la Manda
- ④ Secteur de la Munte
- ⑤ Secteur de la Nzenze
- ⑥ Secteur de la Muye
- ⑦ Secteur de la Pelenge
- ⑧ Secteur de Kaswabilenga
- ⑨ Secteur de Lwanana
- ⑩ Secteur de Mukana
- ⑪ Secteur de Lwingila
- ⑫ Secteur de la Lovol
- ⑬ Secteur de la Kalondo
- ⑭ Secteur de la Sanga
- ⑮ Retrocession 1971 en faveur Kayumba

— Piste Touristique

— Limite du Parc

— Rivières

NOTE 1980. Le P.N.U. Nord, est divisé en 14 unités de surveillance ou secteurs. Les petits secteurs Lufwa et Lubanga sont d'un très grand intérêt surtout pour ce qui est de l'Aménagement touristique.

N° 0 3 5 / PNA / DG / 71. -

TRANSMIS Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Administratif
de l'Institut National Zaïrois pour la
Conservation de la Nature - B. P. 4019
KINSHASA/II. -
 - Monsieur MAKABUZA Joseph
Conservateur Principal du P. N. U. à LIKASI
-

A Monsieur GASIGWA Georges
Conservateur Chef de P. N. U. Sud
B. P. 143
L U B U D I. -

Monsieur le Conservateur,

Dès mon retour de brousse (Mutsora), je trouve votre intéressant message et je vous félicite pour l'excellente réalisation de votre mission. Il va de soi que je suis d'accord pour un nouveau poste de cent zaïres. Je vous ai câblé directement à ce sujet.

Dans l'intervalle, j'ai été reçu par le Gouverneur, qui avait une position très fermée et qui, peut-être, pourrait considérer que, en cédant plus que l'enclave, on cède trop, même avec la contrepartie que l'on reçoit. Peut-être aurez-vous eu des informations depuis sa visite éventuelle et son survol de la région en question.

Néanmoins, je suis convaincu qu'il ne faut pas remettre l'accord en question. Les termes repris dans votre lettre pour l'accord sont ce que - logiquement - on pouvait espérer de mieux; je m'attendais bien à ce qu'il faille céder les rives du lac Upemba, pour avoir Kabwe. "Trainer" serait une très mauvaise chose : il faut en finir et prendre Kabwe et consorts dès que possible.

Je marque donc mon accord sur les termes de l'arrangement, les points suivants étaient entendus :

1. Il faudra prévoir la délimitation géographique précise de la zone rétrocédée le long du lac Upemba : par exemple une zone de 1 km de large (ou 2 ??). Voyez. Si possible tachez de conserver la zone de + 5 km de long entre KILUMBI et MABWE qui n'est pas occupée actuellement. Cela nous laisserait un tout petit accès au lac (aura traversée libre aux gens de KABENGELE). Ce serait une sorte d'enclave à nous.

2. Il est capital que nous gardions la zone marécageuse de la Rive Gauche, basse Lufira, c'est-à-dire les marais entre Lufira (basse) et le village de MUKUNGWA. Ce biotope est absolument capital pour les éléphants et constitue notre seul accès vers la portée de la chefferie Kikondja, inhabitée que nous allons réoccuper. Il faudrait éventuellement faire là, de très petites évacuations de villages (pêcheurs); le cas échéant, le droit de pêche pourrait y être maintenu - mais nous devons officiellement garder cet accès capital. Si le Chef hésite, "lachez du lest" plutôt en terre ferme à l'Est de sa chefferie.
3. Délimitation de la zone dite d'inondation à inclure, en contrepartie de tout ce que nous cédon. Là, il faut bien entendu tacher d'avoir le plus possible. Tout ce qui était inclus dans le Nord de la botte de Kabwe, ne pose pas de problème, mais réoccupons légalement. Pour ce qui est en dehors, il faut avoir le maximum, dans toutes les directions,
- vers le Nord (où ?)
 - vers l'Ouest, jusque près du Lualaba
 - vers l'Est, jusque au moins un peu de "boisé", car les animaux vont s'y réfugier en saison sèche.

Ceci sera particulièrement complexe, compte tenu du village MUKOMBO qui vient comme une pointe. S'il est difficile de se mettre d'accord sur les limites précises, il faut une autre formule que " zone d'inondation " car ceci prête à confusion. Il faut dire (si c'est nécessaire) : " Zone dont les limites précises seront déterminées d'un commun accord mais indispensables à l'ensemble naturel du Parc National, tout en lésant le moins possible les intérêts humains.

- Bien sûr, si vous savez avoir beaucoup, soyez précis. Mais l'expérience montre qu'il vaut mieux être " Gourmand " car on pleure plus tard d'avoir négligé une zone essentielle - quitte à céder après. Et - en définitive - on fait - nous aussi, un très beau cadeau au Chef KABENGELE !! Signalez lui les avantages politiques, les routes, ponts, visiteurs (est-ce psychologique ??) etc... dont il va bénéficier...

4. Dès affaire Kabengele réglée, il y aura à régler l'affaire chefferie Lualaba (très peu de choses) et surtout KIKONDJA (là aussi, il faudra voir grand). Mais ici, notre position sera très forte, car nous partons d'une zone officiellement P. N. U. (1939).

.../...

Il est très important que Monsieur MAKABUZA puisse vous accompagner ou, à défaut avoir une très longue discussion, cartes en mains, avec vous à ce sujet.

Veillez aussi, d'urgence, prévoir au moins l'achat d'une pirogue + moteur hors bord (cela ne coûte pas cher, je m'en rends compte ici au P. N. A. pour matérialiser notre présence.

Il faudra, (à travers une zone hors parc) joindre la basse Lufira au lac Kabwe.

Je peux vous envoyer le très beau moteur marin (tout neuf) qui est ici au P. N. A. et en tout cas, dès le début de la saison prochaine, on achètera une très bonne embarcation.

J'attends avec impatience de vos nouvelles. Envoyez les plutôt à Kinshasa (Dr. Jacques Verschuren) car je quitte le Kivu vers le 28 Novembre.

Toutes mes félicitations encore pour tout ce que vous faites.

- Bien entendu, seul le décret 1939 existe.
- Un montant spécial de 500 Z. (ZAIRES CINQ CENTS) est attribué (sur B. E.) pour la matérialisation de l'occupation des zones que nous allons occuper et premiers investissements.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INZCN,

Sé/ = Dr. J. VERSCHUREN. =

N° 0 3 5 / PNA / DG / 71. -

TRANSMIS Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Administratif
de l'Institut National Zafrois pour la
Conservation de la Nature - B. P. 4019
KINSHASA/II. -
 - Monsieur MAKABUZA Joseph
Conservateur Principal du P. N. U. à LIKASI
-

A Monsieur GASIGWA Georges
Conservateur Chef de P. N. U. Sud
B. P. 143
L U B U D I. -

Monsieur le Conservateur,

Dès mon retour de brousse (Mutsora), je trouve votre intéressant message et je vous félicite pour l'excellente réalisation de votre mission. Il va de soi que je suis d'accord pour un nouveau poste de cent zafres. Je vous ai câblé directement à ce sujet.

Dans l'intervalle, j'ai été reçu par le Gouverneur, qui avait une position très fermée et qui, peut-être, pourrait considérer que, en cédant plus que l'enclave, on cède trop, même avec la contrepartie que l'on reçoit. Peut-être aurez-vous eu des informations depuis sa visite éventuelle et son survol de la région en question.

Néanmoins, je suis convaincu qu'il ne faut pas remettre l'accord en question. Les termes repris dans votre lettre pour l'accord sont ce que - logiquement - on pouvait espérer de mieux; je m'attendais bien à ce qu'il faille céder les rives du lac Upemba, pour avoir Kabwe. "Trainer" serait une très mauvaise chose : il faut en finir et prendre Kabwe et consorts dès que possible.

Je marque donc mon accord sur les termes de l'arrangement, les points suivants étaient entendus :

1. Il faudra prévoir la délimitation géographique précise de la zone rétrocédée le long du lac Upemba : par exemple une zone de 1 km de large (ou 2 ? ?). Voyez. Si possible tachez de conserver la zone de ± 5 km de long entre KILUMBI et MABWE qui n'est pas occupée actuellement. Cela nous laisserait un tout petit accès au lac (aura traversée libre aux gens de KABENGELE). Ce serait une sorte d'enclave à nous.

2. Il est capital que nous gardions la zone marécageuse de la Rive Gauche, basse Lufira, c'est-à-dire les marais entre Lufira (basse) et le village de MUKUNGWA. Ce biotope est absolument capital pour les éléphants et constitue notre seul accès vers la portée de la chefferie Kikondja, inhabitée que nous allons réoccuper. Il faudrait éventuellement faire là, de très petites évacuations de villages (pêcheurs); le cas échéant, le droit de pêche pourrait y être maintenu - mais nous devons officiellement garder cet accès capital. Si le Chef hésite, "lachez du lest" plutôt en terre ferme à l'Est de sa chefferie.

3. Délimitation de la zone dite d'inondation à inclure, en contrepartie de tout ce que nous cédon. Là, il faut bien entendu tacher d'avoir le plus possible. Tout ce qui était inclu dans le Nord de la botte de Kabwe, ne pose pas de problème, mais réoccupons légalement. Pour ce qui est en dehors, il faut avoir le maximum, dans toutes les directions,
 - vers le Nord (où ?)
 - vers l'Ouest, jusque près du Lualaba
 - vers l'Est, jusque au moins un peu de "boisé", car les animaux vont s'y réfugier en saison sèche.

Ceci sera particulièrement complexe, compte tenu du village MUKOMBO qui vient comme une pointe. S'il est difficile de se mettre d'accord sur les limites précises, il faut une autre formule que " zone d'inondation " car ceci prête à confusion. Il faut dire (si c'est nécessaire) : " Zone dont les limites précises seront déterminées d'un commun accord mais indispensables à l'ensemble naturel du Parc National, tout en lésant le moins possible les intérêts humains.

- Bien sûr, si vous savez avoir beaucoup, soyez précis. Mais l'expérience montre qu'il vaut mieux être " Gourmand " car on pleure plus tard d'avoir négligé une zone essentielle - quitte à céder après. Et - en définitive - on fait - nous aussi, un très beau cadeau au Chef KABENGELE !! Signalez lui les avantages politiques, les routes, ponts, visiteurs (est-ce psychologique ??) etc... dont il va bénéficier...

4. Dès affaire Kabengele réglée, il y aura à réglementer l'affaire chefferie Lualaba (très peu de choses) et surtout KIKONDJA (là aussi, il faudra voir grand). Mais ici, notre position sera très forte, car nous partons d'une zone officiellement P. N. U. (1939).

.../...

Il est très important que Monsieur MAKABUZA puisse vous accompagner ou, à défaut avoir une très longue discussion, cartes en mains, avec vous à ce sujet.

Veillez aussi, d'urgence, prévoir au moins l'achat d'une pirogue + moteur hors bord (cela ne coûte pas cher, je m'en rends compte ici au P. N. A. pour matérialiser notre présence.

Il faudra, (à travers une zone hors parc) joindre la basse Lufira au lac Kabwe.

Je peux vous envoyer le très beau moteur marin (tout neuf) qui est ici au P. N. A. et en tout cas, dès le début de la saison prochaine, on achètera une très bonne embarcation.

J'attends avec impatience de vos nouvelles. Envoyez les plutôt à Kinshasa (Dr. Jacques Verschuren) car je quitte le Kivu vers le 28 Novembre.

Toutes mes félicitations encore pour tout ce que vous faites.

- Bien entendu, seul le décret 1939 existe.
- Un montant spécial de 500 Z. (ZAIRES CINQ CENTS) est attribué (sur B. E.) pour la matérialisation de l'occupation des zones que nous allons occuper et premiers investissements.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INZCN,

Sé/ = Dr. J. VERSCHUREN. =

UPEMBA

administratif

RAPPORT OFFICIEL DU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

=====

STATION DE LUSINGA

1. La Station de Lusinga reste bonne comme elle l'a toujours été sous l'initiative du Citoyen MAKABUZA; nous estimons cependant qu'il s'agit de redonner un nouveau dynamisme plus intense à la propreté du Camp et aux installations. Celui-ci nous semble "léthargique", il s'agit en particulier d'effectuer deux fois par mois le retroussons les manches. Le garage et les pièces annexes sont détériorés, ce qui est compréhensible par manque de fonds, mais la saleté et le désordre sont désolants ce que le manque de fonds ne peut expliquer.

Le personnel nous a semblé assez "mélancolique" et lors d'une prochaine visite administrative, le Directeur Administratif s'occupera du problème des vivres, cantine, transport animaux, soins médicaux etc...

Nous demandons aux Conservateurs d'être prudents en cette matière contre tout reproche fondé.

2. Nous croyons qu'il conviendrait d'augmenter le nombre de jours mensuels de brousse personnels du Conservateur malgré ses nombreuses activités.

3. Le problème du congé du Citoyen MAKABUZA sera réglé par le Directeur Administratif. Nous ferons l'impossible à la Direction Générale pour trouver une bourse valable pour MAKABUZA et nous sommes certains que son séjour à Lusinga n'excèdera pas 12 mois.

5. Nous apprenons avec plaisir le fait que les Gardes font beaucoup de brousse, ce qui se manifeste par l'état de leur tenue; il n'en reste pas moins que la parade dans des circonstances telles que la présentation du Directeur Général-Adjoint était assez "miteuse" (absence fusils, uniformes disparâtes). Veuillez acheter un clairon.
6. Si le bureau est efficace, nous souhaitons qu'il règne un peu d'ordre pour les papiers...
7. Nous sommes d'accord pour la reprise par un privé de l'hôtel de Lubinga moyennant rémunération. Veuillez à un meilleur état des pavillons.

Dans l'intervalle, il convient d'acheter dès que possible deux fûts d'essence avion 100-130 pour remplacer ce que nous avons utilisé; payer sur le B. E.

8. Pièces pour camion Ford : nous tâcherons de les obtenir à Bruxelles ou Etats-Unis. Veuillez m'écrire d'urgence : 82 avenue de l'Atlantique, la liste exacte car le document remis (Cégéac) n'est pas clair. Toutes les matières administratives du personnel subalterne seront réglées par le Directeur Administratif.

Investissements autorisés dans l'immédiat absolu

- Bac	1.380,00.00	Z.	X
- Travailleur Temp. Kandudula	350,00.00	"	
- Bateau pour patrouilles	900,00.00	"	X
- Terminer piste avion	150,00.00	"	X
- Tenue Ilunga	20,00.00	"	X
- Peinture garage + assimilés	100,00.00	"	X
- 2 fûts essence avion	± 40,00.00	"	X
- Plaque de signalisation à Bumbashi et Likasi	200,00.00	"	

400,00.00 Zaires de rentrées touristiques prévues immédiatement à réinvestir pour la remise en état pavillon et gîtes (sauf en cas de reprise immédiate par un privé). Nous sommes convaincus que le Citoyen MAKABUZA terminera glorieusement son séjour au P.N.U. en clôturant définitivement les litiges de récupération des terres et extensions du P.N.U. Les instructions précises à ce sujet suivront après nos contacts avec le Bureau du Président.

II. STATION DE KAYO

1. L'état général de la Station fait l'objet d'une lettre au Conservateur. Un tout grand effort sera appliqué dans ce sens. La maison du Citoyen KANAMAHALAGI doit être sérieusement améliorée. Le réduit près de la maison du Citoyen GASIGWA doit être détruit ou chaulé. L'opération retroussons les manches doit être intense. Le camp des Gardes est dans un état lamentable, par manque de finances, nous le savons, mais pourrait être sans peine présentable et on pourrait au minimum chauler les huttes, les Gardes peuvent travailler eux-même comme c'est le cas des Gardes de Lukwesa à Katwe. Une grande plaque sera peinte à l'entrée du Camp des Gardes. Le texte de cette plaque est "la reconstruction de la Station de Kayo est prévue pour l'année 73 - 74" Prière de remettre une plaque de bienvenue juste avant la rivière Kayo.
2. Toutes matières de litiges spéciaux Station de Kayo seront réglées par le Directeur Administratif.

.../...

3. En tout état de cause, le **Conservateur** sera réinstallé au 1er septembre avec sa famille à Kayo. Il veillera à ne pas se rendre très souvent à Lubudi - Likasi. Le **Conservateur** doit faire personnellement de la brousse.

4. Un sérieux désordre (dans tous les coins) règne dans le bureau, à améliorer. Veuillez stopper l'in vraisemblable cafarnaüm de l'ancien bureau. Veuillez nous confirmer si le magasin armements pour lequel les montants ont été remis en 70 présentent des garanties suffisantes.

La responsabilité du **Conservateur** KANAMAHALAGI a été mise au point par le **Conservateur Principal** MAKABUZA, c'est surtout le contrôle de la **Zône lacustre de Pinga - Kananga**. La procédure administrative pour le paiement du salaire KANAMAHALAGI via avance sur B.I. sera à mettre au point avec le **Directeur Administratif**. Ne pas oublier de rembourser le B.I.

5. Accord pour lettre aux autorités administratives et Brigadier Chef KIBWEZIA.

6. A moins d'instructions différentes de l'Etat qui ne sont pas parvenues concernant notre personnel (voir administration territoriale) nous souhaiterions que les **Conservateurs** soient en Uniformes.

7. Nous insistons sur la propreté du Camp, des Uniformes et les jours de brousse par les **Conservateurs**.

8. Véhicule TOYOTA : si nous obtenons les crédits et l'accord pour passer commande mais l'argent ne pourra être débloqué avec accord télégraphique en fin mois d'août 1972. Attention, cette jeep ne pourra être utilisée qu'exclusivement pour le problème **Zône lacustre** et ne peut se rendre qu'une fois par mois à Likasi. L'utilisation de cette jeep pour déplacement LIKASI - LUBUMBASHI - LUBUDI sera considéré comme.

faute extrêmement grève.

A ce moment, la Station de Kayo sera la mieux équipée de tous les Parcs en véhicules, on veillera à réexpédier à Lusinga la Kombi pour le dépannage des Touristes qui arrivent par avion.

Investissements autorisés :

220,00.00	Z.		piste de la FUNGWE
400,00.00	"	X	terminer le Bureau
600,00.00	"		logement KANAMAHALAGI
50,00.00	"		maison Conservateur
50,00.00	"		chaulage des huttes du Camp

Annexes : 200,00.00 Z. de rentrées touristiques peuvent être utilisées pour la remise en état des Pavillons Kayo

INSTITUT NATIONAL ZAIROIS POUR LA CONSERVATION
DE LA NATURE-----
PARC NATIONAL DE L'UPEMBA
-----DOCUMENT N° I
-----SOLUTION DU PROBLEME DU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA
=====Note générale (Mémemorandum à détailler ultérieurement)I. PRINCIPES DE BASE :

1. Les seules limites légales sont celles de 1939 et non celles de 1958 sans aucune valeur officielle.
2. Les limites définitives doivent être basées sur les exigences de la conservation, de la recherche scientifique et du tourisme tout en déplaçant les moins possible de populations humaines.
3. La solution proposée permet de limiter les déplacements de populations restant à effectuer.

Un nombre réduit de gens devra encore être évacué.

4. Il est capital de conserver (ou d'inclure) dans les limites du Parc la zone extraordinaire située au Nord du Lac Kabwe (Bukama), la plus giboyeuse de tout le Zaïre, compétitive avec le Kenya, meilleure que le Parc National Albert. Actuellement un massacre y a lieu par manque de contrôle.
5. Des compensations peuvent être envisagées envers certaines populations de bonne foi.

II. SITUATION PRATIQUE :

1. Territoire de Lubudi : aucun problème; nous acceptons la rétrocession officielle d'un bloc de 10.000 hectares au Nord de Kayo.
2. Territoire de Mitwaba : les populations ont été évacuées pacifiquement. Situation normale. Nous acceptons l'amputation de 60.000 ha du territoire annexe de la Bowa; toutefois si les populations du "territoire annexe" de la Zenze sont évacuées pour des raisons purement administratives (regroupement), celui-ci doit rester dans le Parc.
3. Territoire de Malemba-Nkulu (chefferie Kayumba) : un accord amiable a été signé entre le Conservateur du Parc National de l'Upemba et le Chef Kayumba.

De cette façon, nous acceptons non seulement la rétrocession de 12.000 ha (preuve dans la lettre de Monsieur le Gouverneur) mais de près de 100.000 ha par rapport au décret de 1939. Les quelques centaines de personnes à évacuer entre la Munte et la Mukeni sont en train de s'installer pacifiquement ailleurs.

4. Territoire de Bukama :

Situation très complexe, car il s'agit de la région la plus précieuse du Parc de l'Upemba.

a. Chefferie Butumba :

Nous acceptons :

- l'amputation de l'enclave Kilumbe - Mukungwa où seront regroupés les populations du Lac Upemba.
- l'officialisation de l'amputation de la partie Sud de la botte Kabwe (35.000 ha)

En contrepartie de ces lourdes amputations, nous conservons la partie Nord de la botte du Lac Kabwe ("échange") nous incluons dans le Parc les régions capitales dites "Zones d'inondations" où grouille le gibier à l'Ouest de la chefferie Kabengele (régions presque inhabitées).

Cette solution évite des déplacements de populations et inclut dans le Parc la région la plus giboyeuse du Zaïre.

b. Chefferie Lualaba :

Nous acceptons la rétrocession officielle de la moitié Sud du très petit bloc de la chefferie Lualaba incluse dans le Parc (3.000 ha sur 6.000 ha) Nous conservons le Nord, riche en gibier et inhabité par l'homme.

c. Chefferie Kinkondjia :

60.000 ha sont inclus dans les limites officielles du Parc. Ils n'ont jamais été délimités ni réellement contrôlés. Ils sont d'ailleurs localement assez peuplés (Lac Lukanga).

Nous acceptons la rétrocession de toute la partie habitée et conservons seulement une zone, totalement inhabitée, mais d'un haut intérêt scientifique sur la rive gauche de la Lufira (région du Lac Kayumba) et très riche en éléphants.

En incluant ces deux chefferies (où notre maintien ne cause aucun dérangement), nous faisons participer chaque chefferie aux limites du Parc. Il n'est pas juste que deux chefferies soient concernées.

5. Il va de soi que la navigation restera autorisée sur le Lualaba, la basse Lufira ainsi que sur tout le Lac Upemba sauf une étroite bande le long de "nos" rives. Le passage sur la route Bukama-Butumba entre Kanonga et Pinga restera également autorisé.

Les limites exactes sont communiquées en annexe (spécialement en chefferie Kabengele et Kinkondjia). Notre objectif est de déplacer le moins de populations possible tout en conservant une nature unique

le moins de populations possible tout en conservant une nature unique
au monde.

Fait à Kayo, le 2 novembre 1971

~~Dr. J. VERSCHUREN,~~
Dr. J. VERSCHUREN,
Directeur Général.

Nous avons des positions de repli. Pour nous l'objectif est de préserver à tout prix l'extraordinaire région au Nord du Lac Kabwe, unique au monde. Environ 30 % est déjà dans les limites du Parc, 70 % en domaine de chasse totalement incontrôlé.

Nous pouvons donc, en contrepartie de cette zone capitale, avoir les positions suivantes de repli :

- abandon de l'enclave et du Sud de Lac Kabwe (position actuelle) tout en gardant les rives des limites de 1939 du Lac Upemba.
- abandon en plus de toutes les rives du Lac Upemba (ce qui évite tout déplacement) sauf une petite zone entre Kilumbe et la Lufira.
- abandon en plus de toute la région proche de la Sanga (terre de culture)
- abandon de la zone de 40.000 ha au Sud de Mabwe entre les deux routes.
- une autre solution serait d'ériger toute la zone lacustre entre la Lufira, le Lualaba et la terre ferme de l'Est en "territoire - annexe" où les droits de pêche seraient complètement maintenus.

En priorité absolue les domaines de chasse (et le Parc) au Nord du Lac Kabwe doivent être contrôlés effectivement par nos Gardes pour éviter la destruction irrémédiable du patrimoine. (Voir les modalités pratiques pour intervenir dans le domaine de chasse).

Fait à Kayo, le 2 novembre 1971

Dr. J. VERSCHUREN,
Directeur Général.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

INSTITUT NATIONAL ZAIROIS POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE

JV

PNU-

I. LIMITES : Actions immédiates.

- Survol Gouverneur (cfr. MINNE); lui dire que les équipements sont en route.
- Faire parvenir photocopie Animaux protégés Mr. HERPELDING. Résultat enquête GASIGWA.
- Concrets: a) repatrouiller botte lac KABWE Nord.
b) autorisation contrôle chasse domaine de Kabengele.
c) veiller à ce que les populations évacuées ne s'installent pas dans la zone "LECHWE",
- Accord évident pour aider les populations par un fonds spécial (l'INZCN pourrait envisager une action en 1972?)
- Pas de journalistes photographes, ou touristes autorisés dans la zone réoccupée (ceci est provisoire).
- Revoir Monsieur HERPELDING pour dire résultat enquête GASIGWA et ultérieurement y aller vous-même.

II. PROBLEMES DE RETROCESSION :

Méthode d'agir :

- 1° UNE FOIS DE PLUS ON SE BASE EXCLUSIVEMENT SUR LES LIMITES SEULES LEGALES de 1939 et CELLES DE 1958, les cartes publiées sur les pseudo-limites de 1958 n'ont aucune valeur quelconque.
- 2° Il est considéré que les litiges sont terminés en Territoire de Lubudi, Mitwaba, Malemba-Nkulu (en Territoire de Mitwaba, nous gardons le territoire annexe de la Zasse).
- 3° Il est admis définitivement que la préservation des zones à LECHWE a une priorité absolue. Trois approches sont possibles:
 - a)- Eliminer d'abord toutes les populations des rives du lac Upemba (sauf l'enclave), déterminer clairement ses limites en veillant à ce que qu'ils ne s'installent plus dans la région dite des LECHWES. Et les évacuations étant faites, leur laisser la possibilité de revenir avec monnaie d'échange, la transformation du domaine de chasse en Parc National.
 - b)- Confirmer les instructions formelles d'évacuation (qui pas encore eu lieu) sauf exception, et s gardes et des poli-

arriver avec une équipe en force des gardes et des policiers de territoire. Et in extremis ne pas procéder à cette évacuation si le Chef admet la transformation du domaine de chasse en Parc National.

... / ...

- c)- Deux autres solutions extrêmes sont possibles :
- Un arrangement amiable avec KABENGELE, en lui faisant remarquer qu'en échange il gagne beaucoup plus qu'il ne perd. Et que nous renforçons sa position administrative de contrôle sur sa population et que nous l'aiderons pour ses routes, etc....
 - A l'inverse, une décision administrative pure et simple incluant d'office dans le Parc la zone à LECHWE (Ceci en plus de l'évacuation des zones lacustres). Ceci dans l'intérêt majeur général.

4° Instruction formelle au responsable de la Chefferie LWALABA pour l'avertir de la retrocession des trois quarts de sa chefferie et l'informer que 3.000 Has du nord font partie intégrante du Parc National. Avertir la Chefferie KINKODJA de la retrocession officielle de toute la partie Nord et que dorénavant nous reprenons le contrôle de la partie Sud, région entre la Lufira et les rives nord du Lac Upemba y compris le Lac KAYUMBA.

5° Le parc dans cette forme nouvelle constitue une unité écologique parfaitement enviable.

- Recherche scientifique
- Un attrait touristique énorme (zone du lac Kabwe). tout en réduisant au minimum les inconvénients de la population qui pourra pêcher librement sur les rivières et tous les lacs.

Les régions non incluses dans le Parc (ou exclues de celle-ci devraient bénéficier d'un statut de protection (surtout la zone lacustre domaine de chasse, réserve de chasse d'éléphants ou autres animaux, territoire, annexe, protection des frayères. Le plus vite possible les nouvelles limites devront être légalisées par une ordonnance-loi et matérialisées sur le terrain. Le texte du projet d'Ord-loi modifiant définitivement les limites sera remis prochainement. Il est au point et est basé sur des retrocessions 6 fois plus importante que des agrandissements compte tenu des impératifs naturels de la conservation et de la population. Voir carte en annexe.

Des modifications peuvent être envisagées dans 2 cas :

- a) Chefferie Butumba : Déterminer exactement les limites du bloc domaine de chasse incluse dans le Parc National. Il faut voir suffisamment large - sans

a) Chefferie Butumba : Déterminer exactement les limites du bloc domaine de chasse incluse dans le Parc National. Il faut voir suffisamment large - sans toutefois éliminer les populations - pour s'assurer de la préservation définitive du gibier. Certains droits de pêche pourront être maintenus.

... /

b) Chefferie Kinkondja : Détermination, tout à fait provisoire de la zone maintenue dans le Parc surtout à l'Ouest. Il vaut mieux voir "large" quitte à conserver certains droits de pêche à l'intérieur du Parc.

Il est par ailleurs capital, dans cet optique de préserver certains lacs, par exemple : lac KAYUMBA et autres comme frères. La mise en réserve de certains de ces lacs est capitale pour l'avenir de la pêche. Actuellement aucun contrôle n'y est exercé. Il semble établi que l'on va vers une diminution de la faune ichtyologique des lacs de territoire de Bukama qui ravitaillent la Province du Katanga et du Sud du Kasai.

CONCLUSION :

Il convient que le projet de l'ordonnance-loi, délimitant une fois pour toutes les limites du Parc National de l'Upemba soient présenté au Chef de l'Etat dans le plus bref délai. Il serait très inindiqué de bloquer le problème pour des modifications minimales de limites dans quelques zones inhabitées. Il est souhaitable qu'une DECISION FINALE soit prise d'urgence. Ainsi les Autorités de la province du Katanga en conformité avec les autorités Présidentielles, ont pu résoudre en moins d'une année, un problème que les autorités coloniales n'ont pu résoudre.

L'impact international sera considérable et l'annonce officielle au ~~congrès~~ congrès international (congrès international de yellowstone, U.S.A. et bannf canada, représentants à attendre de \pm 75 pays), en septembre 1972 produira un effet considérable sur l'opinion internationale de la sauvegarde définitive du Parc National de l'Upemba.

REMARQUES :

Il va de soi qu'une piste carrossable pourra être établie entre Missa et l'enclave de Mukungwa-Kilumbe et que la circulation autorisée y sera libre. De cette façon, nous sommes prêts à fournir une collaboration pour permettre une jonction entre l'enclave, le coeur de la Chefferie Butumba et la route Lwena-Butumba. Cette route permettra à cette région réculée de prendre contact avec le reste de la région du Katanga. En plus de l'intérêt économique et de l'intérêt touristique, il aura une possibilité de contrôler cette population qui y échappe pour le moment. Comme dit par ailleurs la circulation autorisée sur la route Lwena-Pinga-Kabengele, la pêche sera libre sur le Lualaba et la presque totalité des lacs. Enfin nous établirons d'importants investissements routiers, ponts, bacs, gîte touristique et mettrons donc en valeur toute une zone nouvelle. Mais nous établirons de nouveaux corps de garde et patrouillerons en bateau.

Fait à Lusanga, le 5 novembre 1971.-

sé/ Dr. J. VERSCHUREN.-

KA.KA.KI/

REPUBLIQUE DU ZAIRE

INSTITUT NATIONAL POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE

PARC NATIONAL DE L'UPEMBA
STATION DE LUSINGA.-

JV

FEUX

MEMORANDUM A L'INTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'I.N.C.N. EN VISITE D'INSPECTION AU
PARC NATIONAL DE L'UPEMBA.-

I. PERSONNEL.-

1. PERSONNEL TECHNIQUE

- KANAMAHALAGI MUHABURA : Conservateur Chef du P. N. U. - Nord.
- Fait fonction de Comptable caissier en attendant l'engagement d'un nouveau comptable.-
- ILUNGA MWELWA wa PEZELA : Chef de Poste. S'acquitte honorablement de sa tâche jusqu'à présent. J'appui sa demande d'avancement du grade de Rédacteur à celui de Rédacteur Principal (voir son mémorandum en annexe).-

2. PERSONNEL ADMINISTRATIF

- SECRETARE : KAMWANZA-KALOSA KIBALE.-

Il exerce également les fonctions de dactylographe et de délégué aux visites. Engagé le 1er décembre 1972 pour un essai de 3 mois, son engagement n'est pas encore confirmé. Compte tenu de ses services rendus jusqu'à ce jour, nous demandons que son engagement soit confirmé avec avancement du grade de Commis à celui de Commis-Chef.-

- COMPTABLE : à engager.-

3. PERSONNEL SUBALTERNE

- GARDES : 61 unités depuis le 25/8/73. Voir répartition en annexe.-

PROMOTIONS PROPOSEES =

{ - LENGE KA TWEBUNGA : Garde de 1^è classe.....Garde Princi-
pal.-

{ - KAPAY wa MWOMBE : Garde de 2^è classe.....Garde de
1^è classe.- *Le sont distingués car
ceux de formation des gardes à l'usage*

- TRAVAILLEURS QUALIFIES : 17 Unités.-

Cas spécial des chauffeurs, à passer dans le corps des gardes.-

- MUKANKATA BENZE : 22 ans de service, touche 15,00.00 Z de base.

Je le propose au grade de Sous-brigadier.-

- NGOY MUKOSWA : ans de service, touche 13,00.00 Z de base.

Je le propose au grade de Sous-brigadier.-

- NGOY MUKOSWA : ans de service, touche 13,00.00 Z de base.

Je le propose au grade de Sous-Brigadier.-

- NTAMBA MUSUMA : ans de service, touche 13,00.00 Z de base.

Je le propose au grade de Sous-Brigadier.-

.../...

- TRAVAILLEURS NON QUALIFIES : 25 unités. Rien de spécial à signaler.-
- TRAVAILLEURS TEMPORAIRES : 41 unités pour Kansanga et Lusanga. Rien de spécial à signaler.-

II. SURVEILLANCE : Tout le Parc est bien surveillé jusqu'à 5 Km en dehors.

Les villages MBWE et KILOMBWE sont libérés et doivent être occupés d'urgence.-

Pour cela : - L'engagement de 6 gardes est nécessaire.-

- Un crédit de 300 Z pour l'aménagement d'une piste devant relier le poste de Lwanana à celui de Munte est à prévoir.-

- SURVEILLANCE DOMAINES DE CHASSE.-

(Voir Conservateur Leticche).-

Nous demandons des instructions quant à l'utilisation des armes. Personnellement, je ne voudrais pas envoyer des gardes armés dans le domaine de Sampwe-Lubudi (+ 120 Km de Lusanga).-

III. AMENAGEMENT et ENTRETIEN.-

- Le Guest-House est en construction. Nous demandons un crédit pour la construction de 6 nouveaux pavillons et une résidence pour les autorités de marque.-

Le tourisme se développe à une allure vertigineuse et toutes les agences de voyage se renseignent sur les possibilités d'hébergement à Lusanga pour nous amener les touristes. (Coca-Cola, Amaz, Aéro-clubs du Shaba...)-

- Nous demandons un crédit pour le renouvellement du bureau de Lusanga ainsi que du corps des gardes et du cashot.-

- Piste LUSINGA-KAYO.-

- Les travaux préliminaires sont arrivés à Kanundula où un pont provisoire a été lancé. Il reste les travaux de construction des ponts sur la Lukoka et d'autres petits ponts, ainsi que le finissage.-

Les travailleurs sont occupés actuellement à refaire les accès au bac. Je garantis encore une fois que cette route sera mieux praticable que le tronçon Kyampongo-Lufira. Toutefois, les travaux dureront plus longtemps que prévu.-

IV. SITUATION BUDGETAIRE.-

- Caisse Banque (B. O.) :

Solde au 25/9/73 : 35,00.00 Z

- Caisse Banque (B. E.) :

Solde au 25/9/73 : 1.1.1.870.00 Z + 1000

- Caisse Station (B. O.) :

Solde au 25/9/73 : 2.15.00.00 Z

Leticche

Leticche

- Caisse Station (B. E.) :

Solde au 25/9/73 : 2.118,00 Z

- Caisse Tourisme + Retraites

Solde au 25/9/73 : 2.300,00 Z

- Caisse Cantine

Solde au 25/9/73 : 1.140,00 Z

just hour Kamuhala

1.550

BP L'tis valant en se e = rous document

REMBOURSEMENT B. E.

Leluche

1.500,00 Z remis à Monsieur Letiache : (5 mensualités).-

600,00 Z remis au P. N. U. - Sud pour ravitaillement des postes lointains en saison des pluies (année 1972).-

140,00 Z remis par le D. G. à Kanamahalagi sous forme d'avance en août 1972 et payé au P. N. U. - Sud pour être versé au Compte n° 19.-

Total à rembourser au B. E. :

2.240,00 Z.-

V. CHARROI

- 1 camion TOYOTA : Etat neuf, en très bon état : 1.500 Km

- 1 Jeep Land-Rover : ± 130,00.00 Km. Elle est trop vieille et ne supportera pas la prochaine saison des pluies.-

- 1 Camionnette F. 350 : Moteur impeccable, beaucoup d'accessoires à remplacer d'une valeur de ± 1.000,00.00 Z. Elle est à remplacer.-

- 1 Camionnette Renault : Etat médiocre. Elle est à vendre.-

- 1 Kombi V. W. : Etat passable, mais elle nous sert très peu. Il nous faudrait un véhicule pour conduire les touristes dans les pistes.-

VI. PROBLEMES PARTICULIERS.-

- KANAMAHALAGI MUHABURA : Paiement complètement de bourse durant la période de Stage au Cameroun = 240,00.00 Z.-

X Achat maison pour P. N. U. à Likasi.-

- Activités Monsieur Letiache : à éclaircir.-

Relations avec le Dr. W'uekelmaus : à officialiser -

Fait à Lusanga, le 26/9/73.-

= KANAMAHALAGI MUHABURA =

[Signature]

CONSERVATEUR CHEF DU P.N.U.-NORD.



= LW.SIM. =

RÉPUBLIQUE DU ZAIRE
BUREAU DU PRÉSIDENT

Institut National pour la
Conservation de la Nature
I. N. C. N.

PARC NATIONAL DES
KUNDELUNGU

972, Av. du Kasai
B. P. 309 - Tél. 2499
LUBUMBASHI



Lubumbashi, le

1973

N°

/INCN/

LOCALISATION DES POSTES

V. Réf. :

Annexe :

Objet :

Région - SHABA

Après discussion avec les autorités :

1. - Gros poste à Lubumbashi 30 W.
2. - Poste Gecamine LIKASI
3. - " " LUSINGA
4. - Petit Poste W.W.F. KAYO
5. - " " 5 W / W.W.F. KATWE

-
1. - Gros poste KAHUZI
 2. - " " RWINDI
 3. - " " GOMA
 4. - Petit poste RUMANGABO
 5. - " " LULIMBI
 6. - " " MUTSORA

-
1. - Très gros Poste KINSHASA (Equipé peut être modifié pour batterie auto).
 2. - Gros poste NAGERO ?
 3. - Gros poste SALONGA ?

Manquant d'urgence : - I petit GANGALA
- I " EPULU.

.../...

T.S.V.P. : I petit poste RUTSHURU
I S.S.B. pour R. N. (avion)
I " " S.S. (avion)

Le Directeur Général,

J. VERSCHUREN.

INSTITUT NATIONAL ZAIROIS POUR LA CONSERVATION
DE LA NATURE

PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

INSTRUCTIONS FINANCES P.N.U.
=====

1. SITUATION FINANCIERE :

a. Paiement assuré (si transfert 7450)
jusque fin janvier (10% compris)

b. Réserve bloquée : 2.620 Z.

Dépense autorisées sur réserve bloquée :

- assurance	200	Z.
- pneus	180	"
- plaque Kayo y compris Likasi et Lubumbashi	50	"
- pneus vélos	100	"
- camionnette	125	"
- aménagement intérieur maisons C.P. et Comptable (préliminaire)	100	"

	755	Z.

Budget spécial

2 interventions Kabengele =	200	"
montant premier frais pour réoccupation Kabengele =	500	"

c. Reliquat bloqué : 1.865 Z.

- Litiges (- Facture Rwamenyo
(- Facture Cité des jeunes
- Internat des enfants des gardes cantonnés à l'intérieur du Parc :
Augmenter les frais de fonctionnement de 30 Z. par mois pour
instructions de ces enfants.
- Télégramme express en Zaïres après paiement du mois terminé.

2. BUDGET INVESTISSEMENT :

a. Sera engagé dès qu'une formule sera trouvée.

- Points prévus dans l'immédiat :
- Bureau de Kayo
 - Parking Avion

Libérer de suite : 100 Z. pour corps de gardes
50 " pour plaques de signalisation Lusinga
35 " pour corps de gardes plaine aviation

b. Les budgets sont quadruples :

1. Compte 19 B.C. + F.F.
2. Compte nouveau : B.I.
3. Egalement compte 19 : montant bloqué
4. Rentrée du tourisme : pour toutes les dépenses touristiques.

3. PERSONNEL SUPERIEUR :

- a. Conservateur Principal : MAKABUZA Joseph
 - b. Conservateur : GASIGWA Georges
 - c. Chef de Poste : MUTOMBO Jean-Pierre
 - d. Chef de Poste : ILUNGA Pascal Baylon
- Monsieur MBAYO Jean-Marie Vianney doit passer dans le personnel de cadre d'urgence

4. PERSONNEL SUBALTERNE :

GARDES : - Promotion à prévoir au 1er janvier 1972

- Promotion à prévoir au 1er janvier 1972.
- Promotion à prévoir à l'immédiat (MUKOLE R. Brigadier-Chef pour le secteur Nord (Lusinga) : (KABIKUNGA R. Brigadier (LENGE Marcellin : 1ère classe
- Promotion à prévoir à l'immédiat (KINTANKWE S. Sous-Brigadier pour le secteur Sud (Kayo) : (KILONGO K. Garde Principal (MUMBA Omer 2ème classe

TRAVAILLEURS : Aucune augmentation personnel travailleurs.

TRAVAILLEURS TEMPORAIRES : Sauf pour le tracé de la piste Kaswabilenga.

5. MATIERES ADMINISTRATIVES : (A revoir par Monsieur A. BIWELA)

- Pensionnés
- Soins de santé (cfr. administration Monsieur WINKELMANS)
- Liste de paie
- Cartes de service
- Paiement des congés statutaires; Foyer Social
- Indemnités de représentation
- Uniformiser paiement gardes du P.N.KL. et P.N.U.
- Statut impôt
- Prime NZUZI Joël (travail supplémentaire de Garde-Malade)

6. VEHICULES :

- a. Station de Lusinga : 1 Jeep Land-Rover
1 Camionnette F. 350
1 Camionnette Renault
- à prévoir 1 kombi pour les touristes à Lusinga
- b. Station de Kayo : 1 Kombi
1 Renault
1 Camion F. 600

N.B. : La camionnette Renault de Lusinga est faiblarde et elle doit être remplacée

7. EQUIPEMENT PERSONNEL :

Reçu uniquement : Souliers et toiles de tentes foutues.

Vous recevrez par voie de surface assurée :
beaucoup de matériels (tenues, gourdes etc...)

Veillez envoyer : 1 petite tente mission Belge pour usage personnel de
Monsieur LUKWESA

+ 100 cartouches à Monsieur MINNE

Prévoir (si nécessaire) uniforme personnel de cadre (un képi pour Monsieur
ILUNGA)

8. SITUATION PERSONNELLE Mr. MAKABUZA

9. SURVEILLANCE : Augmenter nombre de gardes : - 5 pour Lusinga
- 5 pour Kayo
à renforcer après
reglement du problème
limite.

10. CONTACT AVEC GECOMINES ET SOGEFOR (meilleure relation possible) :

- a. Postes de radio (Mr. DETIENNE) fournir de fréquence et chargeur de
batterie.
- b. Pont sur la Lufira
- c. Soins médicaux
- d. Officialiser accord pour limnographe près Buleya.
Attention ! tacher de connaître leurs plans lointains; obtenir
leur résultat et installer 2 pluviomètres.
- e. Problème turbine et pompe à eau.

11. RAVITAILLEMENT : Améliorerle ravitaillement en proteine (vaches,
chèvres, poissons etc...)

12. DIVERS :

- Achat éventuel des blocs de SEL (à verser près des pistes à Lusinga);
plan des feux.
- primes mensuelles aux meilleurs gardes
- " Chef collaborant (Monsieur KABENGELE) 100 Z.
- Feux, pas des commentaires.
- Dans chaque anciens villages détruire les palmiers.
- Bien tenir registre visiteurs et livre d'or.
- (BIWELA) Abonner le personnel P.N.U. à la revue "ZAIRE"
- Contrôle Lusinga
- Plaine d'aviation : couper toutes les plantes non graminées
Reconstruire abri aéroport un peu plus loin (urgent)

14. TOURISME ET AMENAGEMENT STATION :

1. a. Les Stations P.N.U. "sont pour le personnel et les chercheurs".
Toutefois, on les met très volontiers à la disposition des touristes
(cfr. M. MAKAL)
- b. Remise en état terminal : GITE 1. - serrures
- rideaux
- coupe-circuit, cabinet
GITE 2 - améliorer (peindre à
l'extérieur, cuisine, etc...)
PAVILLONS-rafraichir.
Mettre une plaque "en ré-
paration prochaine" au
guest-house.
- c. repeindre portes bureau et marquer le nom du Conservateur.
- d. améliorer la formation des gardes-Boys et acheter 2 tenues de
présentation cuisine. Veiller toujours à l'eau dans les pavillons
voir possibilité achat d'une pompe à eau.
- e prévoir réserve ravitaillement non périssable, surtout boisson;
taxer 25 % à 30 %

2. Taxes touristiques :

- a. Visite 1,50 Z. adulte (sauf 1 Z. pour résidents territoire du Parc)
Gratuité exceptionnelle si c'est spécifié par la Direction Générale.
Le Conservateur Principal détermine les cas d'urgence.
- b. Logement : - Kayo 1,50 Z. par personne (12 pers. ou 6 couples)
- Lusinga : Pavillon : 1,50 Z. par personne
Gîte n° 1 : 3,00 " " "
Gîte n° 2 : 2,50 " " "
(y compris toutes possibilités équivalentes)
- c. Taxe atterrissage avion (2 Z. monomoteur)
(5 " bimoteur)
- d. Taxe utilisation véhicule (L.R. 15 K/km
(Camionnette 20 K/km)
- e. Circulation autorisée sur les pistes; hors piste uniquement à pied
Hors piste autorisée avec accord du Conservateur.
- f. Camping : 0,50 Z. à Lusinga où à 1 poste de gardes
1,50 " camping libre, accompagné d'un garde
qu'il doit nourrir et loger.
- g. Dépliants touristiques = JV (1-2-3)

- h. Permis sur papier stencylé et marquer le mot BIENVENUE et nous vous souhaitons beaucoup d'animaux.
- i. Vente essence à 13 K. le litre
- j. essence avion : 32 Zaïres par fût à payer cash (ne pas en vendre plus de 10 fûts)
- k. A titre expérimental : déplacement à pied (safari)
- l. Problème guides : - à utiliser interchangeable
- voir type parlant français ?
- m. Remise en état plaques P.N.U. à l'entrée de la Station et y inscrire le mot de BIENVENUE.
Guest-house : remise en état prévue.
- n. Me fournir les détails et le kilométrage de chaque pistes et circuit.
- o. Avertir les touristes les régions giboyeuses et les aviateurs également (LECHWE)
- q. Une opération "rétroussons les manches" par mois
 - Mettre des fleurs dès arrivée des touristes
 - Mettre un bougie
 - Installée dans chaque pavillon : une tente
une carte avec nouvelle limite et circuit des pistes.

Fait à Lusinga, le 5 novembre 1971

Dr. J. VERSCHUREN,
Directeur Général.

MEMORANDUM A L'INTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR
GENERAL ET DU CITOYEN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
DE L'I.N.C.N. EN MISSION D'INSPECTION AU PNU SUD

I. SURVEILLANCE :

Non

TENTE

- Renforcement du nombre de gardes et de postes de patrouille suivant ma lettre n°252.158/SURV.7/PNU/73 du 23 juillet 1973.

- Matériel de camping pour le personnel dirigeant : (tentes, lits de camp, matelas, etc...)

~~- Situation de la surveillance dans les limites 1939 en Collectivité Locale de BUTUMBA.~~

~~- Situation des prospections dans la zone à lechwés (voir rapport en annexe).~~

II. PERSONNEL :

Personnel de cadre :

- Vie chère (région du Shaba)

- GASIGWA : problème du congé cumulé

- MULONDA : déroulement du stage [452]

- MBAYO : incident de patrouille

- KIKOMBA : dossier à examiner

- Engagement d'un infirmier pour le PNU Sud.

c. Bwala
lettre
liquider
c. Bwala
Bwala

a fait un accident
et sans permis
de conduire
l'appuyer!

Gardes et travailleurs :

- Révision du barème des traitements

- Promotion : garde de 1ère classe KASONGO KALUYA

- Enrôlement des travailleurs ayant participé à la session du cours de formation et leur remplacement au sein de l'équipe de travailleurs.

- Engagement de deux travailleurs qualifiés : 1 maçon et 1 menuisier.

OK [Augmentation de salaire en faveur des travailleurs qualifiés très anciens : MUSAMPA, MWENGE et BULUNGI.

- Cas garde KISIMBA MASENGO accidenté. -> NHO!

III. CHARROI :

- Vente de la camionnette Renault] *revendre*
- Vente du camion F.600
- Achat d'une camionnette F.350
- Achat d'un camion TOYOTA] *acheter !!*
- Cas de la land-rover M.P.R. accidentée
- Renouvellement des polices d'Assurance *substituer les pièces*
- Jeep TOYOTA : achat de 4 pneus, 4 chambres à air, 1 bâche, outillage (cric, pompe, clés).

IV. AMENAGEMENT :

- Réfection du camp des gardes : état actuel des travaux et besoins pour la suite de ceux-ci
- Eclairage et eau courante
- Aménagement du centre de LUSELE en centre touristique (logement, éclairage, eau courante)
- Réfection des pavillons touristiques à Kayo
- Achèvement et équipement du gîte de Luvingila
- Equipement des maisons de gardes réfectionnées
- Réfection des pistes.

V. DIVERS :

- Achat d'une machine à écrire pour le bureau
- Achat de 15 vélos pour les gardes

Fait à Kayo, le 02 octobre 1973.-

LE CONSERVATEUR CHEF DU PNU SUD,

« GASIGWA B. MIVUMBI. »





PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

INSTITUT DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU CONGO
I. C. N. C.

Parc National de l'Upemba
Station de Kayo
B. P. 148 LUBUDI

No. 252.0198/INSTR.1/PNU/73.-

Au Citoyen Conservateur Chef du PNU
Sud B.P. 148
LIKASI.-

V/Réf :

Annexes :

Objet :

Citoyen Conservateur,

Nous vous demandons d'intensifier l'esprit de SALONGO parmi le personnel de votre secteur et en particulier du camp de Kayo.

En priorité absolue, dès ce jeudi :

- 1) Vous donnerez instruction pour un nettoyage général du camp qui est sale (également abords du gîte, accès aux chutes très sale : il faut faire un trou à détritus !);
- 2) Detruire par brulage et casser tous les pièges saisis;
- 3) Améliorer le gîte : nettoyage à l'intérieur et mettre aux murs des dépliants, cartes postales; idem dans les pavillons quand ils seront finis.

Vous veillerez aussi à éliminer les " brebis galeuses" mauvais gardes qui font des arrangements avec les braconniers.

Nous comptons sur votre collaboration.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INCN,

= .Dr J. VERSCHUREN. =

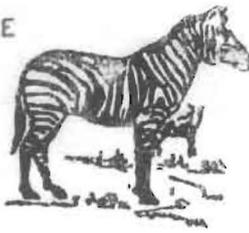
Le DIRECTEUR GENERAL-ADJOINT DE L'INCN,

= .BEAURANYI. =



INGENIEUR AGRONOME

IMPR. MOALEP/M.



Kayo, le _____

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

INSTITUT DE LA CONSERVATION
DE LA NATURE AU CONGO

I. C. N. C.

Parc National de l'Upemba

Station de Kayo
a. P. 148 LUBUDI (Lubudi)

No _____

INVESTISSEMENTS DEMANDES

V/Réf :

Annexes :

Objet :

1.- Renouvellement des polices d'assurance des véhicules	:	120,00 - Z
2.- Achat de pneus et outillage pour la jeep TOYOTA	:	200,00 - Z
3.- Achat de pneus pour la camionnette Renault	:	300,00 - Z
4.- Aménagement du gîte de Luingila	:	400,00 - Z
5.- Achat d'une machine à écrire pour le bureau	:	180,00 - Z
6.- Achat de 10 vélos pour les gardes	:	500,00 - Z
7.- Achat d'une batterie pour radio Thomson	:	50,00 - Z
Total		: 1.750,00 - Z

Nous disons : MILLE SEPT CENT CINQUANTE ZAIRES.-

Fait à Kayo, le 03 Octobre 1973
LE CONSERVATEUR CHEF DU P.N.U. SUD

== GASIGWA B. MIVUMBI ==

RECEVU

5 Octobre 1973.

TRANSMIS Copie pour information aux :

- Citoyen Directeur du Bureau du
Président de la République à KINSHASA.
- Citoyen Procureur de la République
à LUBUMBASHI.
- Citoyen Commissaire de Zone de LUBUDI.
- - - - -

Annexe : - Ordonnance-Loi,-
- Dépliant I.N.C.N.

Objet : Affaire MBAYO.

Au Citoyen Substitut du Procureur de
la République, Chef du Parquet de la
Sous-Région de K O L W E Z I .

Citoyen Substitut du Procureur,

Permettez-nous de vous préciser certains faits complémentaires au sujet de l'affaire MBAYO, Garde-Comptable du Parc National de l'Upemba à Kayo.

Il va, bien attendu, de soi, qu'il s'agit ci-après d'éléments informatifs et que nous ne voulons en aucune façon interférer dans l'action judiciaire entreprise.

Vous n'ignorez pas que les Parcs Nationaux - patrimoine précieux du Zaïre auquel le Chef de l'Etat accorde une attention exceptionnelle, sont l'objet d'une pression constante de la part d'irréguliers braconniers qui veulent illégalement détruire la faune pour leur propre intérêt.

Dans le cas du Citoyen MBAYO, l'intéressé, membre de notre personnel de surveillance, a découvert des braconniers qui l'ont violemment attaqué et c'est à double titre qu'il s'est défendu.

.../...

A) Pour protéger - en application de nos Ordonnances-Loi - la faune qu'il s'agit de contrôler, même s'il le faut en se servant d'arme.

B) En légitime défense. Ce genre de cas est fréquent.

Il est évident que si le Citoyen MBAYO n'avait pas agi de la sorte, en se défendant, un fonctionnaire de l'Etat - ledit Citoyen MBAYO - aurait peut être été tué dans l'exercice de ses fonctions.

En attaquant le patrimoine de l'Etat, le braconnier quant à lui doit parfaitement savoir qu'il risque les rigueurs de la Loi.

Nous croyons vous avoir fourni là des informations complémentaires et nous ne doutons pas de votre collaboration révolutionnaire dans l'esprit du M.P.R. Nous joignons pour votre information, l'Ordonnance-Loi sur la Protection de la Nature et un dépliant de l'Institut National pour la Conservation de la Nature sur la protection de la Nature au Zaïre.

Veillez agréer, Citoyen Substitut du Procureur, l'assurance de notre haute considération.

LE DIRECTEUR GENERAL-ADJOINT,-
= Ir. GAMBURANYI TANGANYIKA.=



LE DIRECTEUR GENERAL,-
= Mr. J. VERSCHUREN.=

PNU/Lusanga
octobre 1973

INSTRUCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,

EN VISITE D'INSPECTION AU P. N. U.-NORD.-

- 1/ Les instructions du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint sont des matières absolument prioritaires.-
- 2/ Des irrégularités ont été constatées (Bons pour non autorisés sur diverses caisses), des mesures sont immédiatement prises. Voir Procès-verbaux en annexe.-
- 3/ Intensifier l'esprit de Salongo dans le camp et repeindre les plaques de signalisation.-

Pour la plaque du P. N. U. devant se trouver à l'Aérodrome de Luano à Lubumbashi, voir le Conservateur MINNE.-
- 4/ PROBLEME D'ALIMENTATION DES GARDES.-

- Le Conservateur Chef du P. N.-U. - Nord nous déclare qu'il achète de la farine à 2,35.00 Z le sac et le revend à 3,00.00 Z, tandis que le poisson à 0,25.00 Z le Kg pour le revendre à 0,30.00 Z le Kg.-
Notons que le petit bénéfice est enregistré dans la Caisse Cantine.-
- 5/ SOINS MEDICAUX.-

- 1°) Le Conservateur envoie l'infirmier avec la réquisition pour le retrait des médicaments à l'Hôpital de Sampwe.-
- 2°) Il achète des médicaments à la Pharmacie de Likasi (COPHAZA).-
- 3°) Le Docteur WINCKELMANS les ravitaille aussi en médicaments spéciaux.-
- 6/ PATROUILLES.-

- Le Conservateur KANAMAHALAGI effectue des patrouilles d'une durée minimum de 8 jours, sous la tente, par mois.-
- Idem pour le Chef de Poste ILUNGA.-
- 7/ Des sanctions provisoires ont été prises à charge du Citoyen Chef de Poste ILUNGA pour question de finances. Mais les gardes et les travailleurs doivent continuer à le respecter comme par le passé.-
- 8/ Les gardes de la Station accompagnent le Conservateur et le Chef de Poste en patrouille ou font des patrouilles eux-mêmes sous les ordres du Conservateur Chef du P. N. U. - Nord ou du Chef de Poste.-

Le travail de coupe-coupe n'est réservé qu'aux travailleurs et au Salongo.-

9/ Le Conservateur nous déclare en outre qu'il n'y a pas de braconnage dans le P. N. U. - Nord.-

10/ La Direction Générale enverra, au P. N. U. - Nord, un clairon, de nouveaux drapeaux de Zaïre et les photos du Président de la République en tenue authentique et non en cravatte.-

11/ CHARROI.-

- La Camionnette Renault est à revendre immédiatement. L'argent perçu doit être versé dans les rentrées.-

- La Jeep Land-Rover est mise à la disposition du Conservateur LETIENNE en attendant l'arrivée du véhicule M. B. CO.-

- Un véhicule tout terrain sera acheté à Lubumbashi pour la Station de Lusinga.-

12/ Le Citoyen KAMWANYA-KALOSA KIBALE est chargé des fonctions de Secrétaire-Comptable de la Station de Lusinga. Si, dans 3 ou 6 mois, il donne un bon rendement, le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord en fera un rapport qu'il transmettra à la Direction Générale avec proposition d'avancement en grade.-

Cependant, l'engagement d'un commis est indispensable.-

13/ D'accord pour la promotion des gardes : LENGE KATWEBUNGA et KAPAY wa MUCOSE au grade, respectivement de GARDE PRINCIPAL et de GARDE DE 1^è CLASSE.-

14/ Accord pour le passage des chauffeurs MUKANKATA BENZE, NGOIE MUKOSWA et NTAMBA MUSUMA au Corps des Gardes, suivant les propositions du Conservateur Chef du P. N. U. - Nord.-

15/ Le Conservateur LETIENNE devra justifier, au Conservateur Kanamahalagi, la somme de 300,00.00 Z qu'il lui remet mensuellement.-

16/ 600,00.00 Z (Six cents Zaïres) ont été remis par le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord au Conservateur GASIGWA pour ravitaillement des gardes cantonnés dans les postes lointains. A justifier par le Conservateur Chef du P. N. U. - Sud.-

17/ - 1°) Accord pour l'engagement de trois gardes et non six. Le Conservateur devra se débrouiller quant à la réoccupation du Poste de Munte.-

- 2°) Un crédit de 150,00.00 Z, et non 300,00.00 Z, est mis à la disposition de la Station de Lusinga pour la refecton de la route LWANANA-MUNTE.-

Il faut un bac pour KASWABILENGA.-

18/ Les relations entre le Docteur WINCKELMANS et le P. N. U. peuvent continuer mais d'une manière officielle.-

Le Directeur Général lui écrira officiellement pour lui remercier de tout ce qu'il a déjà fait pour le P. N. U. en particulier et l'I. N. C. N. en général.-

19/ Il faut éviter l'utilisation des bombes D. D. T. dans les gîtes et pavillons touristiques des Parcs Nationaux.-

20/ SURVEILLANCE.-

Il faut continuer des patrouilles aux abords du Parc. En dehors du Parc, l'usage des fusils n'est autorisé qu'en cas de légitime défense. Ne pas dépasser 50 Km autour du Parc.-

21/ La route de Kansanga reste à la disposition du Conservateur KANAMAHALAGI et la construction du Guest-House au Conservateur LETIERHE.-

- a) La construction du Guest-house, qui doit être pour lui une des occupations dominantes).-

- b) La surveillance du P. N. U. - Sud.-

- c) L'élaboration, avec le Conservateur KANAMAHALAGI, du projet de décret de modification des limites du P. N. U. et prévision des annexes à expédier à Kinshasa avant le 20 Octobre courant.-

- d) Patrouille des abords du Parc jusqu'à 50 Km.

- e) Fourniture projet de décret pour la MUFUFYA (après survol en avion) et LUWAMA-SHABA. La Direction Générale enverra le projet LUWAMA-KIVU).-

22/ Il faut équiper, en mobilier, la maison du Secrétaire et y installer du courant.-

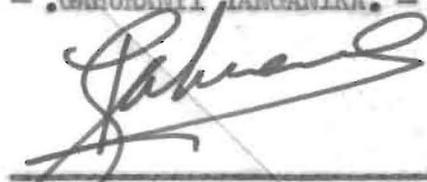
23/ Construction du nouveau bureau : à voir à Kinshasa.-

24/ Construction des pavillons : Pas pour le moment.-

Fait à Lusanga, le 2 Octobre 1973.-

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,

= .GAHURANYI TANGANIKI. =



INGENIEUR DES EAUX ET FORETS.-

LE DIRECTEUR GENERAL,

= .Jacques VERSCHUREN. =

DOCTEUR EN SCIENCES.

REPUBLIQUE DU ZAIRE

INSTITUT NATIONAL POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE

PARC NATIONAL DE L'UPEMBA
STATION DE LUSINGA.-

MEMORANDUM DU CITOYEN ILUNGA MWELWA wa PEZELA
A PRESENTER AU DIRECTEUR GENERAL DE L'I.N.C.N.

Sous-couvert du Conservateur Chef du P. N. U. - Nord
à LUSINGA.-

- 1.- Il vous souviendra, Monsieur le Directeur Général, que plus d'une fois, je vous ai demandé cette faveur d'aller en stage à l'instar de tous les autres qui m'y ont précédé ; mais hélas, une suite favorable n'a été réservée à ma requête jusqu'à ce jour.-

De ce qui précède, qu'il me soit permis, Monsieur le Directeur, de réintroduire ma demande pour approbation ou désapprobation.-
- 2.- Compte tenu de mes fonctions dont je me suis acquitté honorablement jusqu'ici, je voudrais vous demander une promotion en grade si cela est possible.-
- 3.- Le Directeur de la 2^e Direction de l'I. N. C. N. m'a installé dans l'ancien gîte n° 2. Malheureusement, cette maison n'est pas suffisamment équipée en mobilier et vaisselle. D'où je demande que cette maison soit équipée, étant donné qu'à l'absence du Conservateur, je suis appelé à recevoir les visiteurs à domicile.-
- 4.- Qu'il me soit permis de rappeler encore la Direction Générale que nous n'avons pas encore obtenu des cartes d'Officier de Police Judiciaire.-
- 5.- Le problème de salaire est à revoir aussi. Permettez-moi de vous dire que les Chefs de Poste de l'I. N. C. N. sont mal payés. A titre d'exemple, un Brigadier-Chef du P. N. Kundelungus touche autant que le Chef de Poste.-

Fait à Lusinga, le 26 septembre 1973.-

= .ILUNGA MWELWA wa PEZELA. =

REPUBLIQUE DU ZAIRE
 INSTITUT NATIONAL POUR LA
 CONSERVATION DE LA NATURE
 PARC NATIONAL DE L'UPEMBA
 STATION DE LUSINGA.-

reglé

MEMORANDUM DU SECRETAIRE KAMWANYA-KALOSA KIBALE A
 PRESENTER AU DIRECTEUR GENERAL DE L'I. N. C. N.

Sous-couvert du Citoyen Conservateur Chef du P. N. U. - Nord
 à LUSINGA.-

Kamwanya

- 1.- Qu'il me soit permis de vous informer, Monsieur le Directeur Général, qu'engagé le 1er Décembre 1972 en qualité de Secrétaire-Dactylographe et de chargé du tourisme du P. N. U. - Nord et soumis à un essai de trois mois, mon engagement définitif, qui devrait être prononcé au cours du mois de Mars courant, est demeuré jusqu'ici, malgré les diverses correspondances adressées à la Direction Générale de l'I. N. C. N. par le Conservateur Chef du P. N. U. - Nord, une lettre morte. Voir à ce sujet la lettre n° 25.111/P.C.4/PNU du 28/4/73 et celle n° 25.206/P.C.4/PNU du 21/8/73 du Conservateur Chef du P. N. U.-Nord.-
- 2.-Ma maison d'habitation n'est pas équipée tant en mobilier qu'en vaisselle, alors que c'est moi qui, à l'absence du Conservateur Chef du P. N. U. - Nord et du Chef de Poste, suis appelé à recevoir les visiteurs.-
 Pour ce fait, en tant qu'Agent de cadre, je vous demanderais, Monsieur le Directeur, si possibilité il y aurait, de l'équiper ou simplement d'y installer du courant en vue de créer une certaine distinction entre le personnel subalterne et moi.-

Fait à Lusinda, le 27 Septembre 1973.-

= .KAMWANYA-KALOSA KIBALE. =

Kamwanya
 KIBA

SECRETAIRE DU P.N.U. - NORD.

Quelques points importants. P.N.U.

I. Situation. accès parc Upemba.

Plus ou moins 200 Km de Likasi. Route asphaltée Lubumbashi/ Likasi. de Likasi 30Km asphalte ensuite environ 170 ^{Route de terre} jusqu'à Lusinga. Cette route principalement devrait être meilleure surtout là où elle longe la vallée de la Lufira sur + ou - 20 Km, endroit où elle est presque impraticable lors des pluies exceptionnelles. Reste à voir si la route a fait l'objet de soins ces dernières années.

Voir accès du Sud du parc. Il paraît que la route est meilleure pr Kayo.

Avenir du Parc.

Compte tenu qu'il y a beaucoup moins de populations qu'au Kivu, le P.N.U. compléterait facilement les parcs touristiques du Zaïre lorsque la pression démographique sera encore plus forte qu'actuellement au Kivu. Animaux que l'on ne trouve pas dans les autres parcs: éland ordinaire, hippotr. niger, antilope cheval, Kudu (du moins en bordure de parc (voir plus loin), impala, zèbre, etc.

Malgré le retour probable des populations dans la vallée de la Lufira il ne faut pas perdre de vue que la superficie de ce parc est énorme et que, s'il fallait faire des rétrocessions, il resterait encore une surface très importante où les populations n'ont jamais existé où auraient peu tendance à y revenir. A conditions, toutefois, de garder quand même d'importants biotopes différents. En supposant que les hauts plateaux ne seront que très peu revendiqués, il faudra, en cas de rétrocession garder les versants boisés où vivent tant les zèbres que les hippotragues, les éléphants, les petites antilopes et les éléphants. Ces derniers se tiennent plutôt dans les forêts des terres plus sablonneuses à proximité du Lualaba et de la Lufira, d'où le grand problème.

Evidemment on pourrait penser que tous les animaux, s'ils sont trop dérangés dans la vallée, monteront vers les plateaux comme ce fut le cas vers les années 1960/63. Les problèmes de populations ne sont donc pas insolubles. Il faut toutefois bien se garder de relancer actuellement les problèmes de limites et de populations sans consulter d'abord les conservateurs actuels et notamment le Cr Makabuza qui connaît très bien ces aspects des problèmes.

- Plaines d'aviations à la Station de Lusinga et à celle de Kayo. Il existait des plaines de secours ou de travaux à Ganza et près du pont de la Munte.

- Le tourisme reste toujours conditionné par l'état des routes; également par l'état des pistes qui ne devrait jamais dépendre que du parc et non des travaux publics ou de l'office des routes., ceci pr autant qu'il y ait des crédits adéquats?

Propositions de travaux. (à ajouter aux autres prévisions des Conserveurs.

-Entretiens des routes d'accès.

-Entretien permanent des pistes par une brigade motorisée. Les mêmes engins qu'au P.N.VI. conviendraient mais il serait intéressant, en plus, de prévoir une petite niveleuse permettant de bomber les pistes et de leur créer un fossé d'écoulement des deux côtés de la piste. ceci est important car lors des grosses pluies les pistes principales sont souvent inaccessibles. Prévoir aussi des chargeurs et des bennes. également 2 rouleaux compacteurs.

- réparations des gîtes. Eventuellement construire un gîte de 4 chambres à Ganza (le type Kundelungu convient).

- Réparations ou renouvellement des rondelles de Kayo . En ajouter selon les besoins.

-Installation de l'eau courante à Kayo , par béliet démarrant à quelques mètres du haut de la chute (Im50 suffit, même moins).

- Réfections ou constructions des camps de gardes , à l'intérieur .

-Noter toutefois que , pour que les PP puissent subsister, il faut qu'il y ait la certitude de ravitaillement par les camions des 2 stations. Autrement dit; si le camion fait défaut, les gardes doivent rentrer aux stations . Or il y a déjà trop peu de PP. d'où nécessité que les stations disposent de véhicules en permanence.

-Prévoir des bennes pour amener facilement les moëllons et le gravier et sable sur les chantiers. Aussi pr les entretiens de l'avenir.

- Avant tous travaux il faudrait aussi prévoir un bac à Ganza la lufira pour la jonction des 2 stations Voir si possibilité de récupérer partie de l'ancien bac . Ce bac fonctionnait très bien. Jadis un pont, à KATUPILA avait été commencé. Tenir compte toutefois des crues qui portent la largeur de 52 à 150 mètres. Un tel travail fait plutôt pencher le balance pour un bac. Mais le pont est faisable et 2 piles ont été construites vers 1963/65.

- Diverses constructions dans les stations.

- Peindre le toit de l'hôtel au minium de plomb.

-Rejointoyer les ouvrages en pierre construits devant les 3 derniers rondelles de Lusinga.

- Réparer le mirador du Sr Sud et éventuellement en construire un à la saline de ganza laquelle grouille chaque jour de grosses anti- lopes, élands, zèbres etc.

-Voir plancher des ponts de Lukoka et Ganza.

-Création de nombreux caniveaux et tranchées d'assainissement.

- Chaque station devrait prévoir un reboisement (eucalyptus, cupressus cassia Siamea) en bordure de parc. Cela peut paraître bizarre mais c'est de nature à éviter la coupe de dizaines de milliers de perches dans les galeries forestières ou dans la forêt des versants.

- Entretien des nombreux ponts.

-noter qu'à Lusinga on peut créer une piscine d'eau très propre en allongeant le canal actuel jusqu'en face du dernier pavillon où peut se creuser la piscine.

-Voir entretien du barrage et de la turbine.

-placer panneaux solaires au garage. (radios etc et chargt batteries si le système de courant secteur est inefficace)/

-protéger la forêt à la source de Lusinga.

- Relimiter la réserve à Kudu à hauteur de Bunkeya.

-

Matériel à prévoir.

- camions-bennes et jeeps.

-Camions fermés pr le transport du manioc que l'on va chercher à + de 100 Km.

-Jeeps,

-Niveleuses, chargeurs etc. (Le matériel CEE du projet Kivu a été bien étudié et peut servir de modèle).

-PM: barres à mines, tireforts, pioches, houes, houes-pics, pelles, brouettes,

radios portatives et de bureaux. Celles du PNVI (CEE) ont donné d'excellents résultats.

-jumelles, tentes (il en faut beaucoup).

-groupe à souder, outillage de garage.

-bateau à Habve

CONSERVATION ET REHABILITATION DES PARCS NATIONAUX
DES KUNDELUNGU ET DE L'UPEMBA (SHABA, ZAIRE).

P NLW

1991

Vici un premier
jet réalisé à Kin
en 48h. Le rapport
complet sera fini
dans un mois.

JP

J.P. D'HUART, Dr. Sc.
MARS 1991.

RAPPORT D'UNE MISSION D'EVALUATION DANS LE CADRE
DU PROJET 660-0125/GASPP DE L'USAID.